



ARRIVEE D'EAU
-7 JAN. 2010

Plan de gestion du site acquis dans le cadre des travaux de protection contre les crues de la Savasse

Communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère (26)



Octobre 2009

Communauté de
Communes du Pays
de Romans

15, Rue René Réaumur
26100 Romans sur Isère

Région Rhône-Alpes

78 route de Paris - BP 19
69751 Charbonnières-
les-Bains Cedex

Agence de l'Eau Rhône
Méditerranée et Corse

2-4, allée de Lodz
69363 Lyon cedex 07

Le Département
de la Drôme

Hôtel du Département,
26 avenue du Président-Herriot,
26026 Valence cedex 9

Plan de gestion du site acquis dans le cadre des travaux de protection contre les crues de la Savasse

Communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère (26)

Savasse amont
(Peyrins, 26)

Béal-Rochas aval
(Romans-sur-Isère, 26)

Forêt du Champ de tir
(Peyrins, 26)

Savasse reméandrée
(Peyrins, 26)

Rédaction (hors volet piscicole) : Alexandre MOVIA (LPO Drôme),

Rédaction volet piscicole : Yann MONNIER (FDAAPPMA 26)

Relecture, validation : Christophe LAGORSSE (CREN Rhône-Alpes)

LPO Drôme

MNE
3, Côte des Chapeliers,
26100 Romans-sur-Isère

FDAAPPMA 26

50 Chemin de Laprat,
26000 Valence

CREN Rhône-Alpes

Maison forte
2, rue des Vallières
69390 Vourles

Octobre 2009

Préambule

Ce document est un plan de gestion élaboré par la LPO Drôme (ex CORA Drôme) en partenariat avec la FDAAPPMA 26 (volet piscicole) et le CREN Rhône-Alpes (relecture et validation).

Il s'inscrit dans la continuité d'un important programme de travaux (réalisation de travaux de protection contre les crues et réalisation du Contournement Nord-Ouest de Romans) ayant engendré un remembrement et l'acquisition de nouveaux terrains par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Châlon et de la Savasse sur les communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

La Communauté de Communes du Pays de Romans, dans le cadre de sa compétence d'animation, d'observation et de suivi du contrat de rivière, a souhaité la réalisation de ce document technique. Le but premier de ce plan de gestion est :

- de maintenir le fonctionnement du dispositif hydraulique (non-obstacle à l'écoulement des eaux, pérennité des digues...),
- de favoriser la biodiversité par des plantations et des aménagements simples et efficaces, en se focalisant sur des espèces inféodées aux rivières et zones humides (notion de corridor biologique)
- d'évaluer l'impact des travaux et des aménagements de renaturation sur la biodiversité, en se focalisant sur des espèces inféodées aux rivières et zones humides dans le cadre du contrat de rivières,
- de permettre un piégeage optimum du CO₂ par les végétaux dans le cadre de la participation à la lutte contre l'effet de serre.

Dans ce document est présenté l'état initial du site suivi, en seconde partie, des objectifs à atteindre ainsi que des propositions d'actions. Les objectifs et actions ont été rédigés pour une durée initiale de cinq ans.

I. Approche descriptive et analytique	6
A. Informations générales	7
1. Localisation	7
2. Statut actuel et limites.....	10
a) Date de création du site.....	10
b) Organisme gestionnaire	10
c) Superficie et limite.....	10
3. Description sommaire	15
4. Historique	15
5. Aspects fonciers et infrastructure	17
a) Maîtrise d'usage.....	17
b) Infrastructures	17
(1) Infrastructures du gestionnaire.....	17
(2) Routes départementales et communales	23
(3) Sentiers balisés.....	23
B. Environnement et patrimoine	27
1. Milieu physique	27
a) Climat	27
b) Relief	28
c) Géologie.....	28
d) Pédologie	29
e) Hydrologie	29
f) Qualité de l'eau	30
(1) Qualité physico-chimique	33
(2) Qualité hydrobiologique.....	34
(3) Etat de l'assainissement	35
g) Unités paysagères	36
2. Inventaires faunistiques et floristiques	38
a) Les habitats naturels.....	38
b) La flore.....	38
c) La faune.....	39
(1) Odonates.....	39
(2) Coléoptères.....	40
(3) Reptiles.....	41
(4) Amphibiens	42
(5) Avifaune.....	44
(6) Crustacés.....	49
(7) Mammifères.....	49
(8) Ichtyofaune.....	50
3. Évolution historique des milieux.....	58
4. Environnement socio-économique.....	60
a) Démographie	60
b) Occupation des sols.....	60

c) L'agriculture.....	63
d) Les activités du site	63
e) Le tourisme.....	63
5. Patrimoine historique.....	63
II. Evaluation de la valeur patrimoniale et définition des objectifs	66
A. Evaluation des habitats, des espèces et du patrimoine écologique.....	67
1. Les habitats remarquables.....	67
2. Espèces végétales remarquables	69
3. Espèces animales remarquables	70
a) Odonates.....	70
b) Coléoptères.....	73
c) Reptiles.....	73
d) Amphibiens	74
e) Mammifères.....	75
f) Oiseaux.....	75
g) Crustacés.....	79
h) Poissons	79
4. La place du site dans un ensemble d'espaces naturels	80
a) Un corridor végétal	80
b) Un corridor des zones humides.....	80
5. Conclusion.....	80
B. Evaluation des critères d'aptitude du site à accueillir une fréquentation	81
1. Les facteurs de sensibilité écologique.....	81
a) La faune.....	81
b) La flore.....	81
2. Les atouts et contraintes techniques.....	81
a) Atouts.....	81
b) Contraintes	81
C. Recensement des menaces	82
1. Les espèces envahissantes.....	82
2. L'impact des activités humaines.....	82
D. Définition des objectifs	83
III. Plan de travail et fiches action	90
Bibliographie.....	138
Liste des abréviations utilisées.....	140
Les statuts de protection	141
Annexes.....	143

I. APPROCHE DESCRIPTIVE ET ANALYTIQUE

A. INFORMATIONS GENERALES

1. Localisation

La zone d'étude est située en région Rhône-Alpes, dans la partie nord du département de la Drôme et plus précisément au nord-est de Valence, en bordure de la vallée de l'Isère. Le périmètre du site se situe sur les communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère. Une partie des terrains bordant les linéaires des cours d'eau de la Savasse, de la Martinette ainsi que du Béal-Rochas sont compris dans le périmètre.

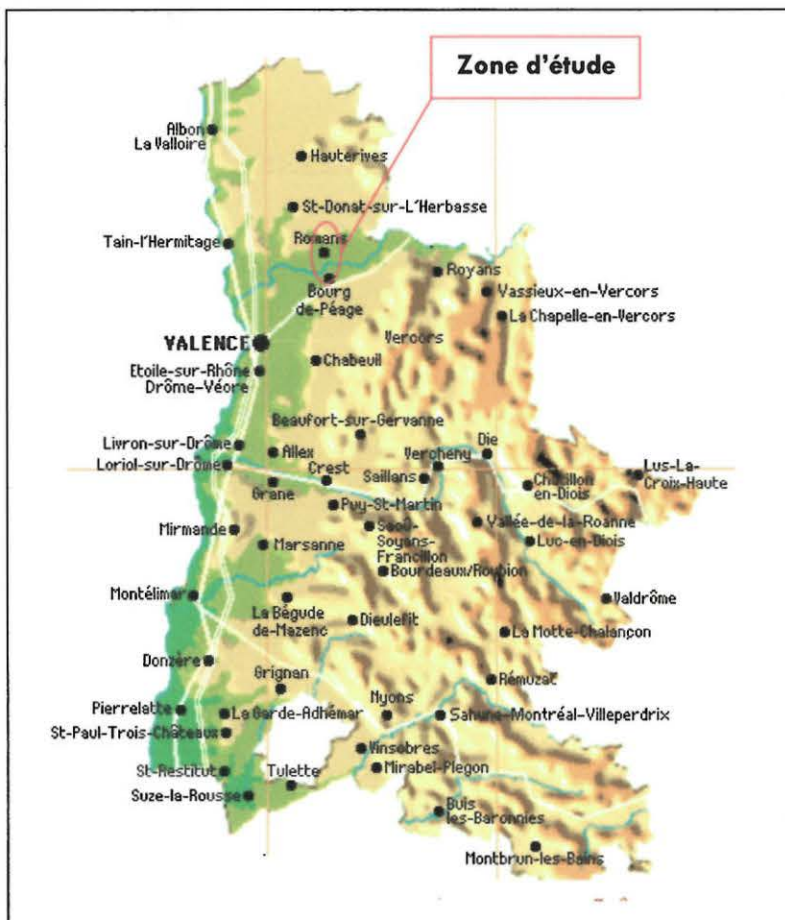
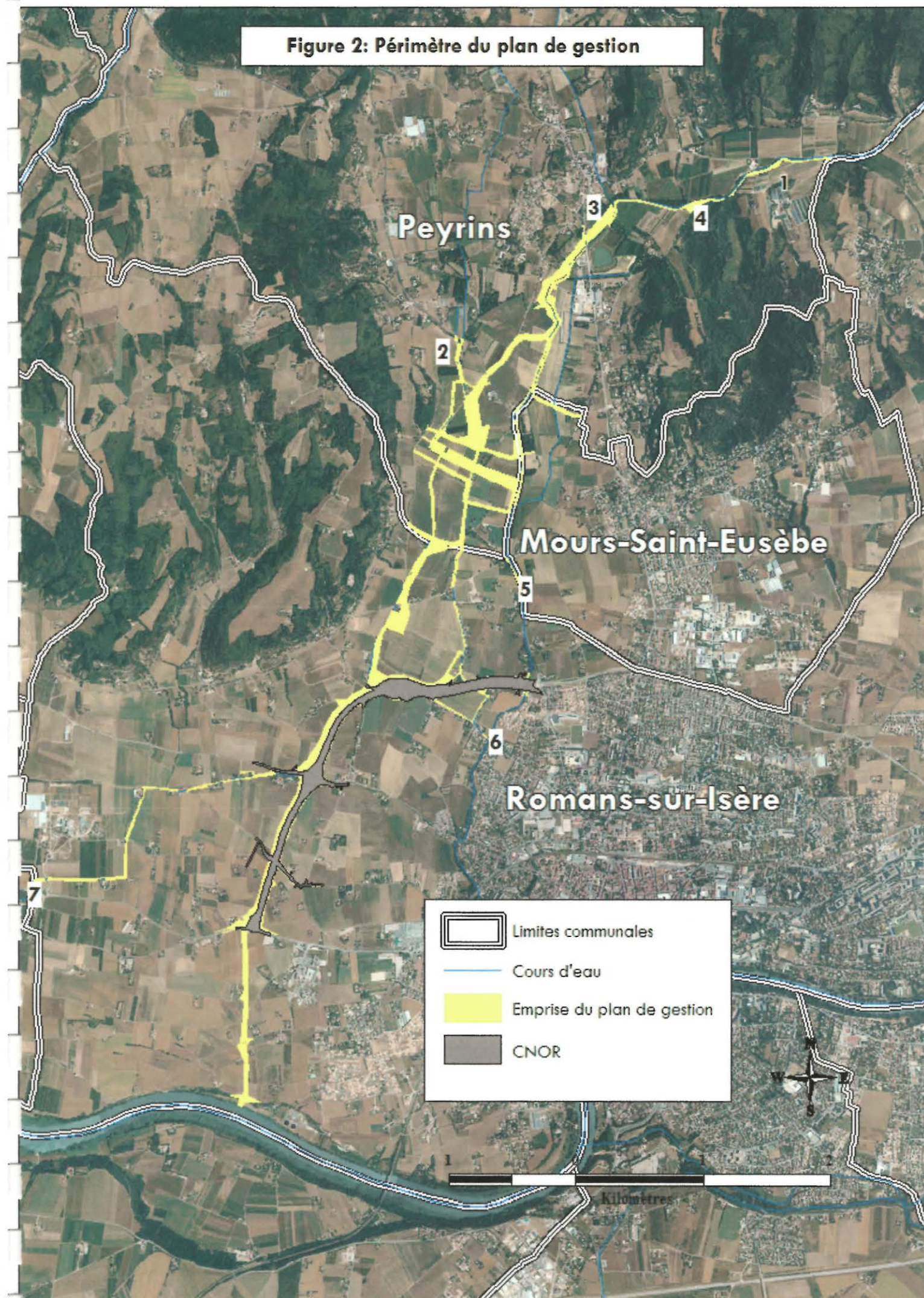


Figure 1 : Localisation de la zone d'étude à l'échelle de la Drôme

Page suivante ; Figure 2 : Périmètre de la zone d'étude

Figure 2: Périmètre du plan de gestion





2. Statut actuel et limites

a) Date de création du site

Tous les trente ans environ, les crues de la Savasse et de ses affluents causent d'importants dégâts tout particulièrement sur la commune de Romans-sur-Isère. Afin de lutter contre les inondations, le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Châlon et de la Savasse a acquis des terrains pour y aménager des infrastructures de protection et de gestion des crues. Les premiers travaux ont débuté en 2007 et vont se dérouler jusqu'en 2010. Ils entraînent à certains endroits des modifications importantes des caractéristiques physiques et écologiques du milieu (déviation des lits des cours d'eau notamment). Parallèlement à ces travaux, la Communauté de Communes du Pays de Romans dans le cadre de sa compétence d'animation, d'observation et de suivi du contrat de rivière a souhaité la mise en place d'un plan de gestion afin de favoriser la biodiversité tout en garantissant une protection optimale contre les crues. La validation de ce plan de gestion est initialement prévue pour l'année 2009.

b) Organisme gestionnaire

Le site appartient au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Châlon et de la Savasse mais son géré entièrement par la Communauté de Communes du Pays de Romans qui en assure la gestion.

La communauté de commune du pays de Romans est un EPCI (établissement public de coopération intercommunale) à taxe professionnelle unique. Elle a été créée en 1997 suite à la dissolution du S.A.P.R. (Syndicat d'Aménagement du Pays de Romans). Elle regroupe actuellement les communes de Châtillon-Saint-Jean, Clérieux, Crépol, Geyssans, Granges-les-Beaumont, Le Châlon, Miribel, Montmiral, Montrigaud, Mours-Saint-Eusèbe, Parnans, Peyrins, Romans-sur-Isère, Saint-Bardoux, Saint-Bonnet-de-Valclérieux, Saint-Christophe-et-le-Laris, Saint-Laurent-d'Onay, Saint-Michel-sur-Savasse, Saint-Paul-lès-Romans, Triors. Le bureau est présidé par Monsieur Philippe Drésin, accompagné de 9 vice-présidents (cf. Tableau 1) et de 17 membres.

Tableau 1 : Nom et rôle des vice-présidents de la CCPR au 01/01/2009

Fonction	Nom et Prénom
Vice-président délégué à l'aménagement du territoire et à l'habitat	François Gravier
Vice-président délégué à l'environnement	Jean-David Abel
Vice-président délégué aux finances	Bernard Barthelon
Vice-président délégué aux travaux	Jean-Pierre Beraldin
Vice-président délégué au personnel et aux NTIC	Bernard Duc
Vice-présidente déléguée au développement social	Isabelle Roux
Vice-président délégué au développement économique, à l'artisanat, à l'innovation et à l'emploi	Daniel Bignon
Vice-président délégué au commerce et au tourisme	Pierre Brillaud
Vice-président délégué à la lecture publique et à l'activité musicale	Jean-Marie Lablanqui

c) Superficie et limite

Le site s'étend sur une surface de plus de 52 ha, le plus souvent de manière linéaire sur une largeur de 5 mètres en bordure des cours d'eau. Il comprend également les infrastructures de protection contre les crues ainsi que plusieurs parcelles (champ de tir, peupleraies, anciennes zones agricoles). La zone amont démarre pour la Savasse à l'est de la commune de Peyrins au nord du

lieu dit les Blaches, en aval du pont de la D112. Le Béal-Rochas et la Martinette en zone amont sont intégrés dans le périmètre à l'aval de la D53 au lieu dit « Les Prés de Plan ». En aval, on peut noter deux limites. La première marquée par la confluence du canal de fuite avec l'Isère. La seconde sur le Béal-Rochas au sud du lycée horticole à la limite des communes de Romans-sur-Isère et de Granges-les-Beaumont. Les terrains bordant la Martinette n'entrent plus dans le périmètre du plan de gestion dès la confluence avec la Savasse.

Le site intersecte deux vastes zones naturelles classées de type ZNIEFF II (cf.- Figure 3) :

- La ZNIEFF de type II « Collines Drômoises » numéro régional 2603. Cette zone de 26976 hectares situé au sud des Chambarans présente des intérêts paysagés, géologiques et avec sa position biogéographique les espèces méridionales et continentales s'y côtoient (annexe I).
- La ZNIEFF de type II « Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan » numéro régional 3816. Elle recouvre une surface de 15617 ha en intégrant l'ensemble fonctionnel formé par le cours inférieur de l'Isère, les annexes fluviales et zones humides voisines (annexe II).

Il faut également noter la présence à proximité du site de cinq ZNIEFF de type I (cf.- Figure 4) ainsi d'un Site d'Importance Communautaire (cf.- Figure 5), soit six espaces naturels remarquables classés.

Les ZNIEFF de type I :

- « Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte » numéro régional 26030004 (annexe VI)
- « Bois des Ussiaux » numéro régional 26030005 (annexe III)
- « Balmes de l'Isère » numéro régional 26030006 (annexe IV)
- « Sables des bois de Houlettes et de l'Enfer » numéro régional 26030008 (annexe VI)
- « L'Isère des portes de Romans à la Vanelle » numéro régional 38160003 (annexe V)

Le SIC Natura 2000 « Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère » n°FR8201675 (<http://natura2000.environnement.gouv.fr/sites/FR8201675.html>) dont une partie du périmètre se superpose à la ZNIEFF de type II « Collines Drômoise ». Ce site est désigné au titre de la directive habitat pour ses habitats remarquables et notamment ses pelouses sèches sur molasse ainsi que pour la présence, de deux insectes d'intérêt communautaire, le Grand capricorne *Cerambyx cerdo* et le Lucane cerf-volant *Lucanus cervus* ainsi que d'une chauve-souris, le Vespertilion à oreilles échanquées *Myotis emarginatus*.

Pages suivantes :

- Figure 3 : Localisation des ZNIEFF de type I par rapport au site d'étude
(source SIG : DIREN Rhône-Alpes)

- Figure 4 : Localisation des ZNIEFF de type II par rapport au périmètre du site
(source SIG : DIREN Rhône-Alpes)

- Figure 5 : Localisation du Site d'Importance Communautaire Natura 2000
(source SIG : DIREN Rhône-Alpes)

Bois des Ussiaux

Figure 3: Localisation des ZNIEFF de type I

Vallon des forêts et le plateau de Croix-de-Porte

Balmes de l'Isère

Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer

Balmes de l'Isère

L'Isère des portes de Romans à la Vanelle

- ZNIEFF de type I
- Emprise du plan de gestion
- CNOR



Kilomètres

Figure 4: Localisation des ZNIEFF de type II

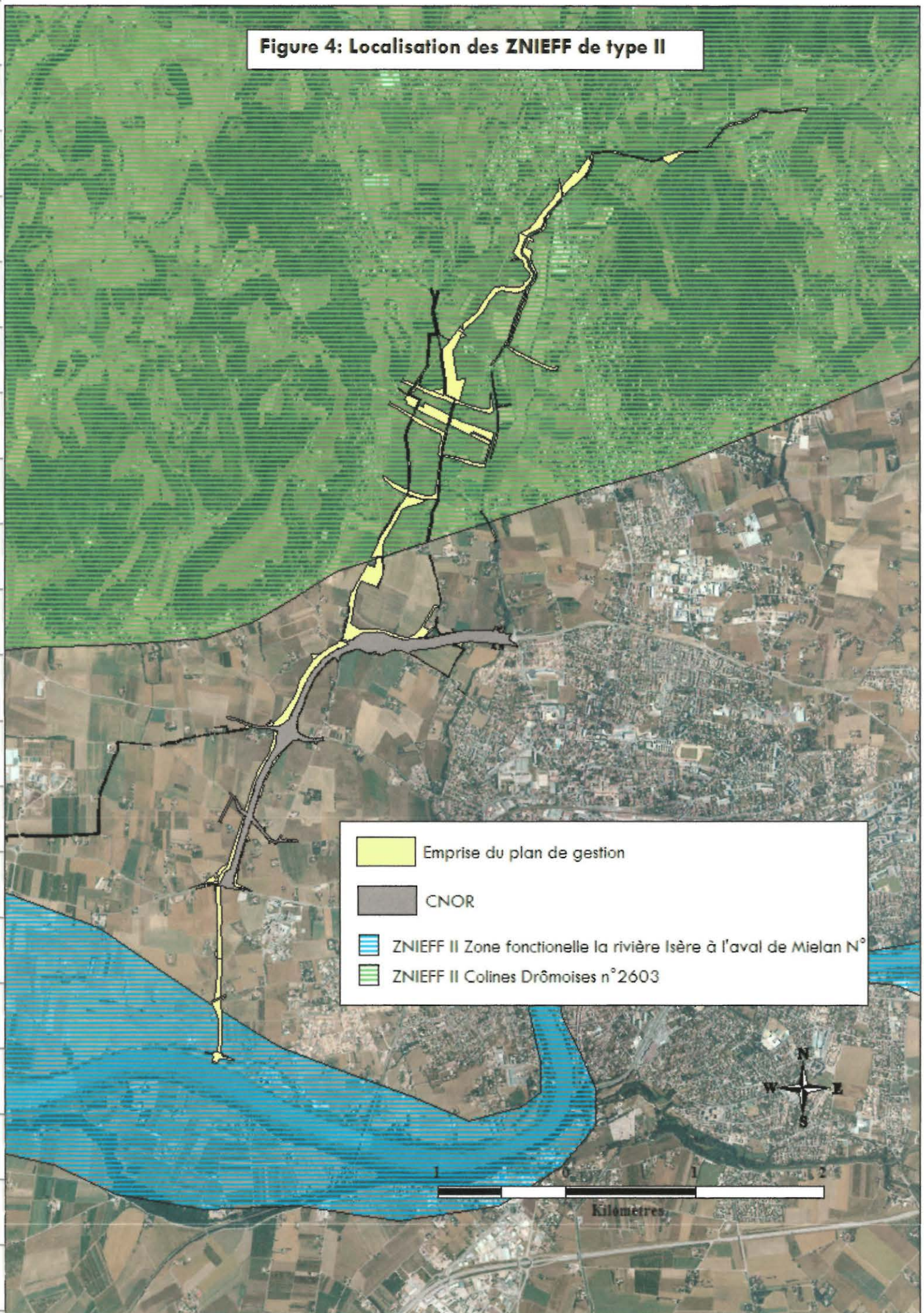
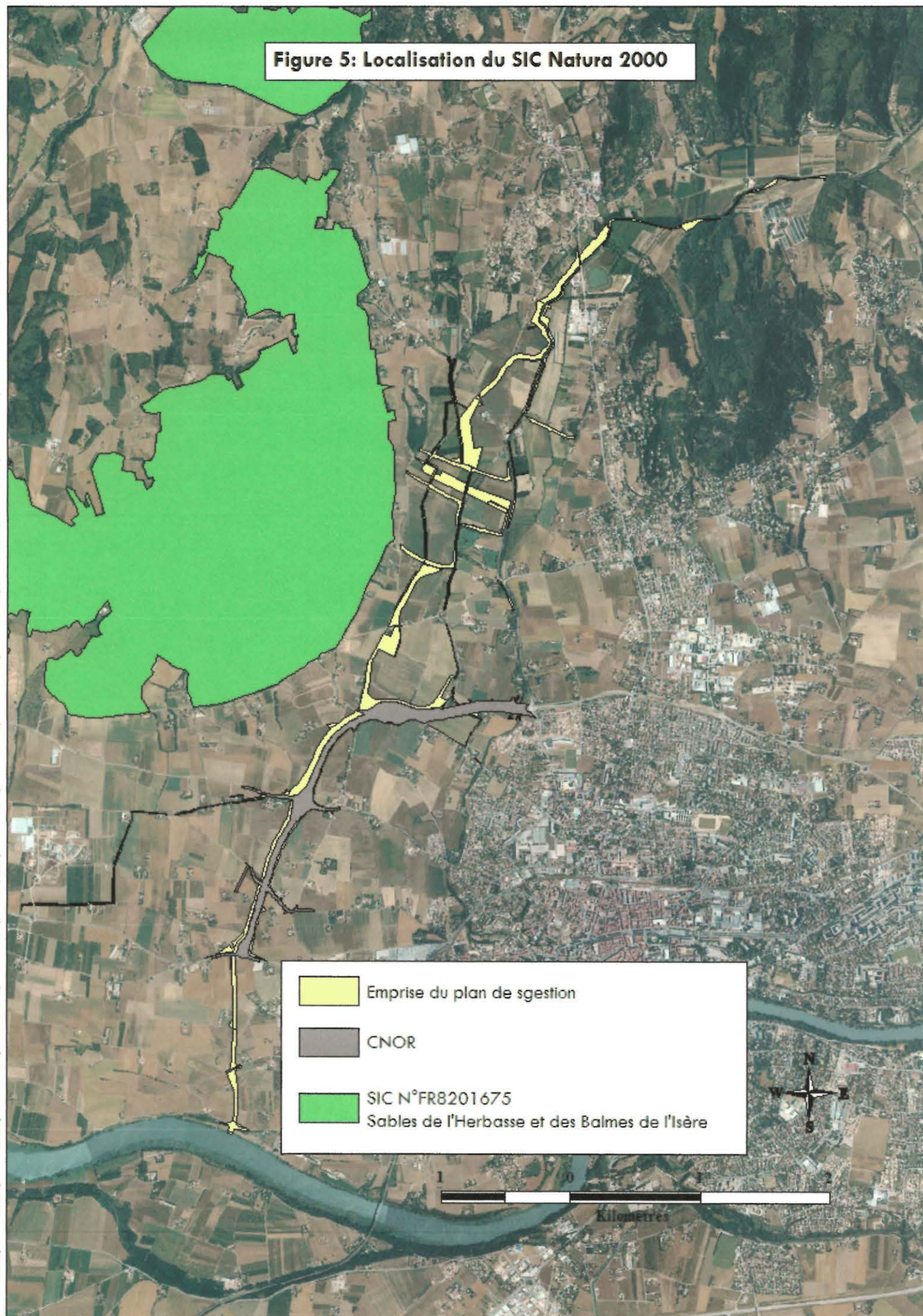


Figure 5: Localisation du SIC Natura 2000



3. Description sommaire

Cet espace nouvellement acquis par le Syndicat de Rivière Châlon-Savasse s'étend de l'est de Peyrins au sud-ouest de Romans sur Isère. Le site fait actuellement l'objet de travaux d'aménagement contre les crues (fin des travaux prévue pour 2010), ce qui donne un aspect artificiel à de nombreux endroits (digues, canaux). La zone est répartie de manière assez linéaire sur près de 7km. Elle est traversée par 3 cours d'eau différents. La Savasse et le Beal-rochas qui sont deux affluents de l'Isère ainsi que la Martinette qui rejoint la Savasse au niveau de Romans-sur-Isère. Cet ensemble subit régulièrement des crues automnales d'où la réalisation de travaux.

L'amplitude altitudinale est de 87 mètres avec un maximum de 227 mètres au niveau de la Savasse au pont de la D112 et un minimum de 140 mètres au niveau de l'Isère.

Le sol de la zone est constitué d'alluvions fluviales qui recouvrent parfois partiellement un sous-sol composé de sable, marnes et molasse.

L'ensemble est situé au coeur d'un complexe agricole varié où de grandes zones agricoles (maïs, blé, pépinières, vergers...) sont parfois interrompues par quelques espaces naturels moins intensifs. Sur les coteaux exposés au sud (secteur des Balmes) en périphérie du site se développe une végétation aux fortes influences méditerranéennes (*Quercus ilex*, *Lavandula sp.*, *Cistus sp...*) à laquelle sont associées des espèces animales telles que le Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli* ou bien encore le Guêpier d'Europe *Merops apiaster* qui creuse des terriers dans les affleurements de molasse. Dans les zones plus fraîches, bois et bosquet sont présents : chênes pédonculés *Quercus robur*, robiniers *Robinia pseudoacacia*, frênes *Fraxinus excelsior* et le cortège floristique d'herbacées associées (ADASEA). Jusqu'à hauteur de Peyrins le linéaire de ripisylve est relativement bien conservé mais les robiniers et peupliers hybrides se substituent aux espèces autochtones (CPIE, 2002). Sur la Martinette et le Beal-Rochas les modifications du milieu ainsi que les travaux récents ne permettent pas pour l'instant la présence de ripisylve continue. Les berges de l'Isère, abruptes marquent une limite aval du site. Elles sont souvent au moins partiellement boisées par des espèces telles que le chêne, le frêne, le robinier, le merisier *Prunus avium* et autres espèces pionnières (ADASEA). On peut y croiser entre autres le Milan noir *Milvus migrans*, la Bouscarle de Cetti *Cettia cetti* ou bien encore la Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus*.

4. Historique

Depuis bien longtemps... : Les crues de la Savasse marquent depuis toujours la vie des hommes qui la côtoient. Pour preuve, les archives montrent qu'à l'époque des fortifications romaines, une porte permet à l'eau de s'écouler le long du Jacquemart jusqu'à l'Isère.

Plus récemment, en 1917, 1945, 1968, 1993 : Les communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans subissent les caprices de la rivière chaque fois accentués par l'urbanisation des zones inondables. Généralement, la fiabilité de la digue Margaron-Ithier située sur la commune de Mours-Saint-Eusèbe suffit à écarter le trop-plein d'eau vers les terres agricoles mais tous les 30 ans environ, lors de crues exceptionnelles, le dispositif reste insuffisant. En cause notamment, le pont de Peyrins et la traversée de Romans, largement sous dimensionnés. Ces ouvrages ne supportent qu'un débit de 50 m³/s tandis les crues les plus importantes dépassent les 100 m³/s (SIAB, 2008).

1993 : Des crues dévastatrices causent plus de 7,5 millions de francs de dégâts. Suite à cela, 90 kilomètres de cours d'eau sont restaurés par des équipes d'entretien de l'association de pêche locale sur les rivières Châlon, Savasse et Joyeuse.

1994 : Le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins du Châlon et de la Savasse fait remettre en état la digue Margaron-Ithier en rive gauche à l'amont du pont de Chalayre.

1997 : Création de la Communauté de Commune du Pays de Romans

1999 : Nouvelle crues importantes, mais le travail réalisé précédemment porte ses fruits car les dégâts sont 10 fois moins coûteux qu'en 1993.

Une candidature est déposée par la CCPR ainsi que les syndicats de rivières « Joyeuses » et « Châlon-Savasse » afin de réaliser un contrat de rivière. Ce programme d'action a pour objectif en 5 années de restaurer la qualité des milieux aquatiques et des ressources en associant les acteurs locaux

Octobre 2000 : Le Comité National d'Agrément donne un avis favorable à la réalisation du contrat de rivière.

Juillet 2001 : Un Comité de Rivière est instauré par Arrêté Préfectoral afin de piloter l'application du contrat de rivière.

2002 : Les études préalables au contrat de rivière sont engagées puis synthétisées ce qui permet une concertation avec les partenaires afin de définir les objectifs ainsi qu'un plan quinquennal d'intervention.

Une des principales actions du contrat de rivières consiste en la réalisation de travaux de protection contre les crues de la Savasse sur les communes de Romans, Mours-Saint-Eusèbe et Peyrins.

Ces travaux sont portés par le Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Bassin du Châlon et de la Savasse. Ils consistent en l'aménagement de berges et en la réalisation d'un canal d'évacuation de crue combiné à des digues de sur-inondation permettant le maintien des champs d'expansion de crue et le ralentissement dynamique de l'onde de crue.

2007 : Début des travaux dans le cadre du contrat de rivière.

En parallèle au projet de lutte contre les crues, le Conseil Général lance les travaux pour le Contournement Nord-Ouest de Romans.

Les travaux de lutte contre les crues intègrent la renaturation d'une partie des espaces nécessaires au fonctionnement du dispositif hydraulique (une partie des 45 ha). Ces actions seront complétées par les mesures compensatoires prévues au remembrement.

2008 : La Communauté de Communes souhaite, dans le cadre de sa compétence d'animation du contrat de rivière, mettre en place un plan de gestion sur les terrains acquis par le syndicat.

Novembre 2008 : Formation du comité de pilotage et réunion de lancement pour l'élaboration du plan de gestion.

5. Aspects fonciers et infrastructure

a) Maîtrise d'usage

La maîtrise d'usage du site est laissée Communauté de Commune du Pays de Romans. Les ouvrages de protection contre les crues sont soumis à des contraintes de gestion et d'aménagement (cf. Infrastructures). En revanche certaines zones « libres » ne faisant pas partie du système de protection contre les crues peuvent être aménagées sans contraintes particulières.

b) Infrastructures

(1) Infrastructures du gestionnaire

▪ Infrastructures de protection contre les crues

Les travaux de protection contre les crues de la Savasse sont réalisés afin de protéger les habitations des communes environnantes. Après trois propositions d'aménagement élaborées par le bureau d'étude « Hydretudes » en 2003, la solution mixte alliant stockage et évacuation des eaux est retenue. Les aménagements sont présentés de façon détaillée dans les dossiers administratifs du rapport Hydretudes « Protection de l'agglomération romanaise contre les crues de la Savasse » datant de 2004. D'une manière plus synthétique, les travaux de protection contre les crues de la Savasse consistent dans les aménagements suivants :

- **Elargissement et reméandrage du lit de la Savasse** au niveau du pont de la RD 538 afin d'augmenter la capacité de débit sur cette zone. Une terrasse submersible est également créée en rive droite.

- **Un ouvrage écrêteur sur la Savasse** permettant un débordement contrôlé dans les zones de dissipation (ou bassin de stockage) en cas de crue décennale.

- **Création de 5 bassins de stockage en rive droite de la Savasse** en aval de l'ouvrage écrêteur. Ces bassins sont constitués de deux zones distinctes.

Une zone de dissipation permettant de ralentir la vitesse d'écoulement. Elle est généralement située sur d'anciennes zones humides ce qui permet d'améliorer le pouvoir tampon de la zone.

Une digue qui marque la limite aval du bassin et qui permet de maintenir un volume important d'eau au niveau de la zone de dissipation. La dimension des digues varie en fonction des bassins.

Lorsque le volume d'eau maximum est atteint, les bassins subversent en cascade les uns dans les autres (du 1 jusqu'au 5) avant d'alimenter le canal de fuite qui se jette dans l'Isère.

Les bassins 1, 2, 3 4 (en rive droite) sont basées sur le même profil en travers à savoir :

- Hauteur de crête maximum : 3 m
- Hauteur d'eau maxi pour la crue centennale : 2,30 m
- Hauteur de stockage avant surverse : 1,80 m
- Largeur en crête : 4 m

Le bassin 5 (en rive droite) présente une digue de section différente :

- Hauteur de crête maximum : 2,50 m
- Hauteur d'eau maxi pour la crue centennale : 2 m

- Hauteur de stockage avant surverse : 1,50 m
- Largeur en crête : 4 m

- **Un bassin de stockage (6) en rive gauche** afin de limiter l'apport du Boniveau, affluent de la Savasse. Il possède une digue ayant les mêmes caractéristiques que les bassins 1, 2, 3 et 4.

Les digues constituant les bassins 1, 2, 3, 4, 5 et 6 doivent être maintenue en l'état sans plantations.

- **Un canal de fuite** divisé en 3 tronçons.

Le tronçon 1 : 560 m de longueur raccordant le bassin 4 au bassin 5

Le tronçon 2 : 2 140 m depuis la sortie du bassin 5 jusqu'à la RD 532

Le tronçon 3 : 1 320 m depuis la RD 532 jusqu'à l'ouvrage de raccordement à l'Isère.

Sur le plan hydraulique, ce canal est dimensionné de façon que les vitesses d'écoulements soient faibles (< 2 m/s) pour permettre une protection des berges par technique végétale. Le canal de fuite admet un débit de $54\text{m}^3/\text{s}$ avec une revanche de 50 cm. Le débit à plein bord est atteint à $63\text{m}^3/\text{s}$. (Hydretudes, 2004)

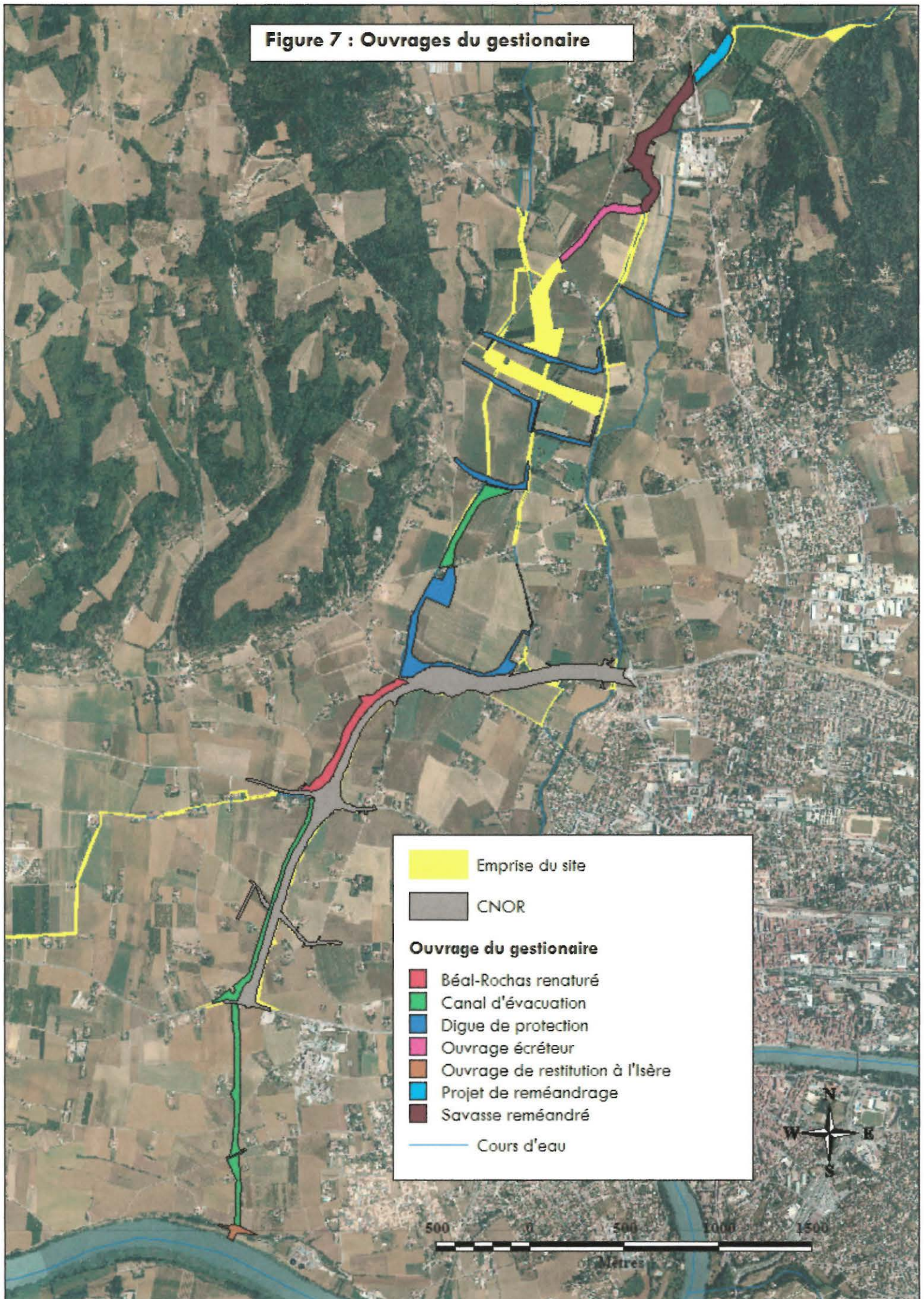
Les tronçons du canal de fuite peuvent être accompagnés de plantation sur le tiers supérieur.



Figure 6 : Digue 6 (à gauche) et tronçon 2 du canal d'évacuation (à droite)

Page suivante, Figure 7 : Carte des aménagements de protection contre les crues

Figure 7 : Ouvrages du gestionnaire



▪ Infrastructures d'aménagements écologiques

En parallèle aux travaux cités précédemment, il faut également intégrer les aménagements écologiques réalisés sur la zone.

1) La renaturation du Béal Rochas dans le cadre des travaux de protection contre les crues de la Savasse

Elle fut élaborée suite à une étude réalisée par l'IREO de Mondy pour la CCPR. Les aménagements définis et mis en place sont présentés ci-dessous.

- Plantation de bosquets afin de favoriser les espèces liées au milieu forestier. Une hétérogénéité a été recherchée dans l'agencement des espèces, les distances ainsi que les dispositions des plantations. Les seules contraintes imposées furent un espace minimum d'un mètre entre chaque arbuste ainsi qu'un paillage de 10 cm d'épaisseur et 50 cm de diamètre autour de chaque pied.

Tableau 2 : Essences plantées le long du Béal-Rochas

Désignation des plantations		
<i>Acer campestre</i>	<i>Euonymus europaeus</i>	<i>Quercus pubescens</i>
<i>Acer platanoides</i>	<i>Fraxinus angustifolia</i>	<i>Salix alba</i>
<i>Alnus glutinosa</i>	<i>Fraxinus excelsior</i>	<i>Salix purpurea</i>
<i>Berberis vulgaris</i>	<i>Ilex aquifolium</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Carpinus betulus</i>	<i>Juniperus communis</i>	<i>Tilia cordata</i>
<i>Cornus mas</i>	<i>Ligustrum vulgare</i>	<i>Ulmus minor</i>
<i>Cornus sanguinea</i>	<i>Morus alba</i>	<i>Viburnum lantana</i>
<i>Corylus avellana</i>	<i>Populus nigra</i>	

- Mise en place d'une bande boisée de séparation CNOR/Canal de fuite avec pour objectif la création d'un écran végétal continu masquant le contournement routier et dissuadant la faune aviaire de se diriger vers la bande roulante.

- Création de zones d'eau stagnante connectées directement ou indirectement au Béal-Rochas. Ces points d'eau doivent permettre le développement d'une végétation aquatique spontanée et deviendront ainsi des zones favorables aux amphibiens ou aux alevins.

- Mise en place de 2 piquets-nichoirs type chevêche ainsi que de 15 affûts-piquets afin de favoriser la présence ainsi que la nidification de la Chevêche d'Athéna

- Les milieux ouverts sont aménagés par de l'ensemencement de ray-grass et des plantations d'arbres isolés (Mûrier, Chêne blancs, Tilleuls) conduits en têtard afin de créer des cavités.



Figure 8 et 9 : Béal-Rochas renaturé

1) Les aménagements effectués suite au reméandrage de la Savasse en aval du pont de la D538

Ces aménagements ont été effectués suite à la modification du lit de la Savasse. Sur cette zone, la Savasse a été déviée d'environ 300 mètres. Des aménagements ont été mis en place en 2008 afin de renaturer rapidement le milieu.

- Mise en place de digues aux abords du lit de la Savasse afin de rendre plus hétérogène l'écoulement de l'eau, de créer une diversité de milieux pour la faune aquatique et de canaliser l'écoulement dans certaines parties afin d'éviter l'érosion des berges
- Création d'une ripisylve sur l'ensemble du linéaire et plantation alternée de bosquets (cf. Tableau 3 et Tableau 4).

Tableau 3 : Description des plantations de ripisylve en aval de la route départementale 538

DESCRIPTION DES RIPISYLVES						
Plantations linéaires de ripisylve en arbres volontairement espacés de 2 m (faible densité) et sur une seule rangée - plantation aléatoire des différentes espèces pour respecter les principes d'écologie						
	Longueur (m)	Aulne glutineux (godet forestier 400cl)	Frêne commun (godet forestier 400cl)	Saule nain pourpre (godet forestier 400cl)	Saule nain argenté (godet forestier 400cl)	Total
Linéaire 1	80	15	15	5	5	40
Linéaire 2	80	15	15	5	5	40
Linéaire 3	80	15	15	5	5	40
Linéaire 4	110	30	25			55
Linéaire 5	30	15				15
Linéaire 6	50	10	15			25
Linéaire 7	80	15	15	5	5	40
Linéaire 8	50	10	15			25
Totaux	560	125	115	20	20	280

Tableau 4 : Description des plantations de bosquets en aval de la route départementale 538

DESCRIPTION DES BOSQUETS						
Plantation des bosquets alternés en rive droite et rive gauche avec faibles surfaces et plantation aléatoire des espèces pour respecter les principes d'écologie (1 plant/m ²)						
	Longueur (m)	Aulne glutineux (godet forestier 400cl)	Frêne commun (godet forestier 400cl)	Saule nain pourpre (godet forestier 400cl)	Saule nain argenté (godet forestier 400cl)	Total
Linéaire 1	80	15	15	5	5	40
Linéaire 2	80	15	15	5	5	40
Linéaire 3	80	15	15	5	5	40
Linéaire 4	110	30	25			55
Linéaire 5	30	15				15
Linéaire 6	50	10	15			25
Linéaire 7	80	15	15	5	5	40
Linéaire 8	50	10	15			25
Totaux	560	125	115	20	20	280



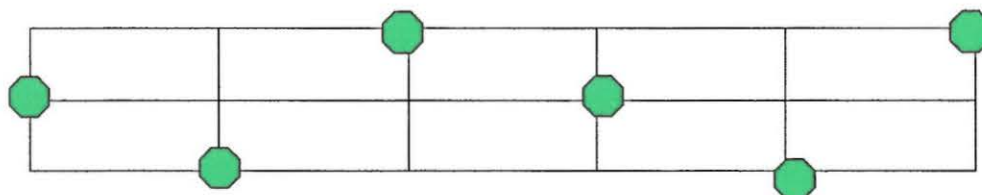
Figure 10 et 11 : Aménagements réalisés sur la partie reméandrée de la Savasse

Dans un second temps, la partie en amont du pont de la D538 sera aménagée de la même manière sur une longueur d'environ 300 mètres.

1) Les plantations le long du canal de fuite

Le long des canaux, des plantations en double ou triple haie sont prévues en sommet de rive droite et rive gauche. Les plantations seront adaptées en fonction de la nature des terrains.

SCHEMA TRIPLE HAIE (sur 5 mètres de long et 2 mètres de large)



SCHEMA DOUBLE HAIE (sur 5 m de long et 1 m de large)

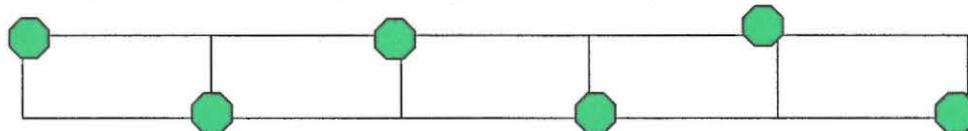


Tableau 5 : Essence prévues le long du canal de fuite

Essence d'arbres	Essences d'arbustes
<i>Quercus ilex</i>	<i>Sambucus nigra</i>
<i>Quercus pubescens</i>	<i>Viburnum lantana</i>
<i>Carpinus betulus</i>	<i>Corylus avellana</i>
<i>Acer campestre</i>	<i>Cytisus scoparius</i>
<i>Acer monspeliensis</i>	<i>Juniperus communis</i>
<i>Acer platanoïdes</i>	
<i>Rubus fruticosus</i>	
<i>Tilia cordata</i>	
<i>Tilia platyphyllos</i>	
<i>Populus nigra</i>	

(2) Routes départementales et communales

Les principaux axes de circulations qui traversent le site sont des routes départementales.

La limite amont du projet se situe au niveau du franchissement de la Savasse par la D112 qui relie Peyrins à Génissieux.

En aval de Peyrins, la Savasse est coupée par la D538 qui relie Peyrins à Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère.

On accède aux bassins écreteurs de la rive droite et de la rive gauche par la D53, qui longe la Savasse sur un linéaire de quelques kilomètres et relie Romans sur Isère à Saint Donat sur Herbasse.

La D532 ainsi que la D574 franchissent la Savasse plus en aval, au niveau de Romans. La D574 franchit également le Béal Rochas au lieu-dit "Jabelin". Enfin, en plus des routes départementales, les linéaires de la Savasse, Martinette et Béal-Rochas sont également traversés par de nombreux chemins communaux.

Au cours des travaux et en particulier lors de la création du canal de fuite de nombreux axes de circulation ont dû être modifiés. Après travaux, certains axes de communications doivent être remplacés par des passages à gué.

Les Voies Communales n°6 et 11 seront rétablies par des passages à gué. La VC 6 doit être équipée d'un système de feux tricolores compte tenu de son positionnement par rapport au seuil de surverse (fortes vitesses d'écoulements).

Pour le tronçon 2 du canal de fuite, les accès à rétablir sont directement issus du projet de contournement routier et sont les suivants :

- Le franchissement de la VC4 (déplacée par le contournement)
- Le franchissement de la Route Départemental 574
- Le franchissement du chemin Communal n°12

Le franchissement de ces trois routes sera réalisé par la création de ponts.

Pour la VC4 et la RD 574, les ouvrages (pont cadre) seront intégrés dans les remblais routiers prévus. Pour la VC12, le franchissement du canal a été intégré à l'ouvrage d'art permettant le passage par-dessus le contournement routier. L'ouvrage présentera donc deux travées dissymétriques.

Le franchissement de la RD 532 sera assuré par la création d'un pont.

Plus en aval, le canal de fuite intercepte les axes suivants :

- Le chemin rural n°19
- La Voie Communale n°10
- Le chemin rural n°8
- La Voie Communale n°9

Seule la voie communale n°10 sera rétablie par la création d'un passage à gué.

La voie communale n°9 sera condamnée, l'accès à l'habitation située de l'autre coté du canal se fera depuis l'ouest à partir d'un chemin communal actuellement désaffecté.

Pour le chemin rural n°8, l'accès depuis l'ouest en remontant jusqu'à la VC 10 est possible. Pour le Chemin Rural n°19, l'accès vers l'ouest est possible en longeant le canal et en passant par le passage à gué de la VC 10.

(3) Sentiers balisés

Le bassin versant « Joyeuse, Châlon, Savasse » est parcouru par de nombreux itinéraires balisés.

On note ainsi de nombreux circuits pédestres avec au total 16 boucles balisées. D'une manière générale, seul le nord-ouest de Romans (Peyrins et Saint-Bardoux compris) n'est quasiment pas couvert. Sur le bassin de la Savasse, on peut toutefois noter à proximité (à l'ouest du site), trois boucles de randonnées clairement identifiées. La plus connue d'entre elles est le Bois des Ussiaux, espace de loisir mis en valeur par un parcours forestier accompagné d'équipements de découverte.

Sur le bassin versant, on trouve également des circuits équestres reliant les centres équestres accueillant du public.

La Grande boucle des collines fait également partie des itinéraires de randonnées mais sa longueur, son manque de clarté ainsi que l'absence de cartographie précise la rendent difficile à appréhender (CPIE, 2002).

Enfin, dans la commune de Romans, les berges de l'Isère bénéficient également d'un balisage linéaire en amont et en aval de la ville. Toutefois, la clarté de l'itinéraire mériterait d'être améliorée.

Aujourd'hui, un circuit de randonnée traversant le site et allant de Romans jusqu'au Bois des Ussiaux est en cour de réflexion. Ce projet sera donc en prendre en compte dans le futur aménagement du site.

Pages suivantes ;

Figure 12 : Carte des routes et sentiers aux abords du site

Figure 13 : Carte des circuits de randonnées

Figure 12 : Routes et chemins aux abords du site

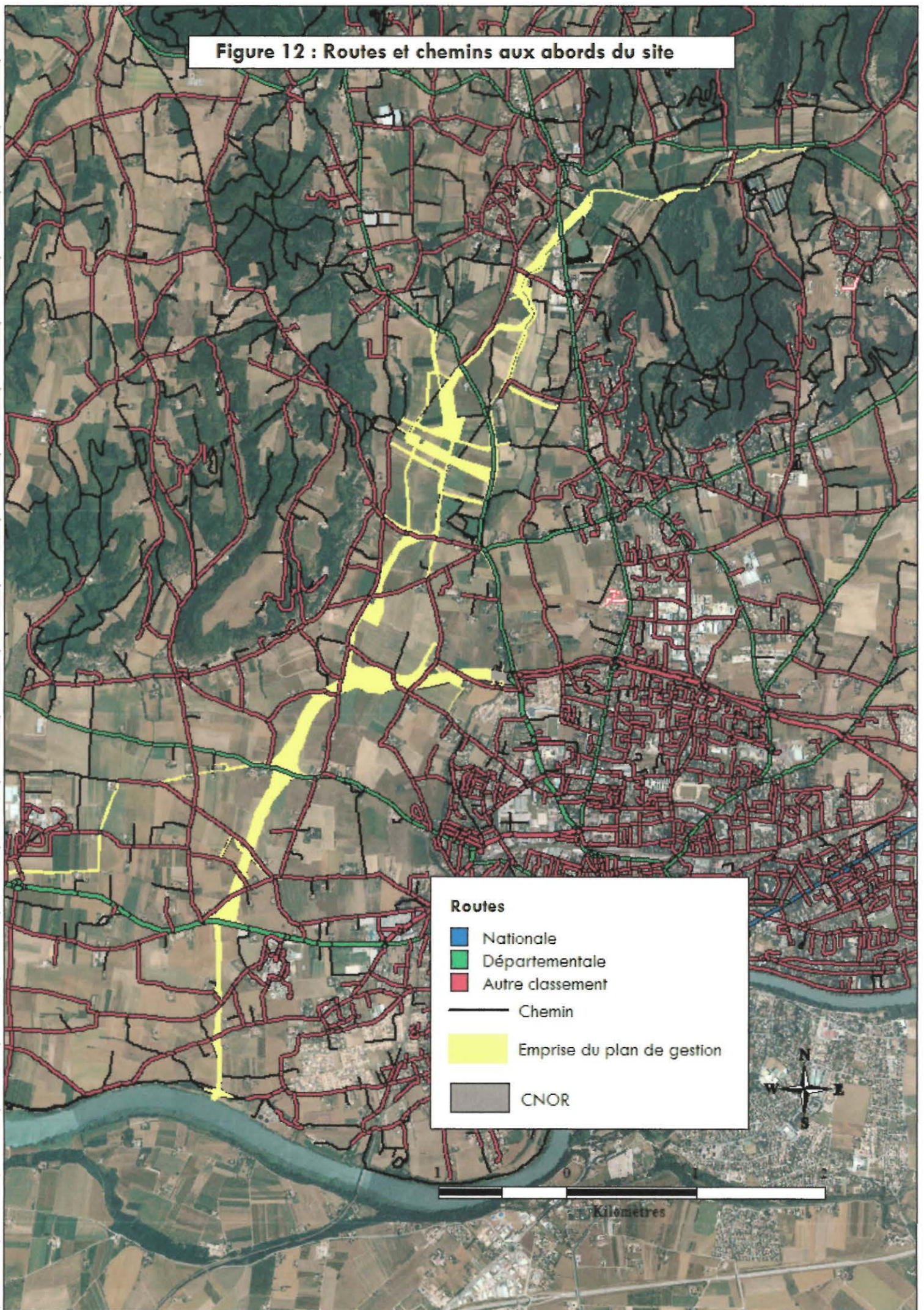
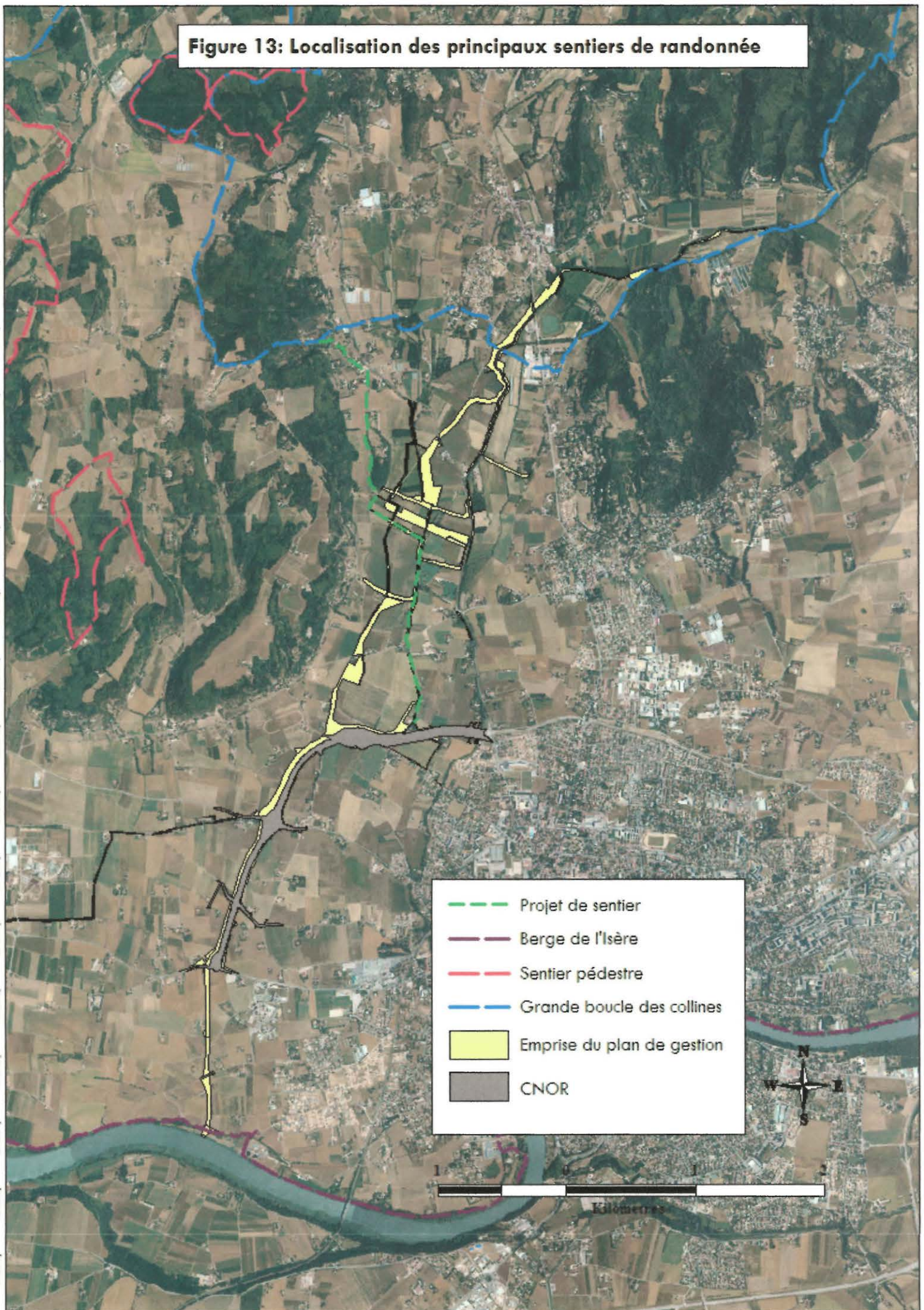


Figure 13: Localisation des principaux sentiers de randonnée



B. ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE

1. Milieu physique

a) Climat

Le site est à la limite du domaine centro-européen collinéen et du domaine méditerranéen supraméditerranéen (CBNA, 2003). Il subit donc ces deux influences. La moyenne des précipitations est de 809mm/an pour une température moyenne de 12,2°C (ADASEA, 2003). Le climat est donc tempéré avec une forte influence méditerranéenne. De plus, les saisons sont marquées par de grandes variations de températures et de précipitations. Par exemple, on a ainsi relevé pour un même mois plus de 30°C d'écart entre un maximum et un minimum de température atteint (ADASEA, 2003).

Tableau 6 : Données climatologiques sur Romans sur Isère (ADASEA, 2003)

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	Total ou moyenne annuelle
Précipitations moyennes (mm)	56	27.6	48.8	90.4	73.4	79.8	67.6	57.8	165.6	108.7	91.4	40.6	909.2
Pluie max en 24 H (mm)	38	24	55	72	62.5	59.5	55.5	60.5	169.5	65	75	30	169.5
ETP	10.2	20	59.9	80.6	117.5	134.8	147.3	123	69.1	34.9	14.3	8.8	685.6

La saison estivale est marquée par la chaleur et la sécheresse et si la température moyenne est de 21 à 22°C en juillet/août, les températures peuvent monter beaucoup plus haut. Ainsi, les maximums enregistrés à la station de Romans sont de 36°C en juillet 1998 et 37,7°C la même année en août. On peut ainsi avoir de véritables périodes de sécheresse estivale pouvant provoquer des arrêts de végétation. De plus, les phénomènes d'évaporation engendrés se répercutent sur le débit des cours d'eau. Cela s'accompagne de la diminution des précipitations dès mai jusqu'au mois d'août avec un minimum d'environ 60 mm pour ce dernier (ADASEA, 2003).

L'automne est au contraire marqué par des pluies abondantes, pouvant entraîner des crues aux graves conséquences (cf. Historique du site). Ce régime de pluie est caractéristique d'un climat semi-continentale. Cette saison a des températures douces. Les gelées sont tardives. Mais les variations sont toujours possibles (ADASEA, 2003).

La gelée hivernale est, quant à elle, fréquente. En effet, l'hiver est assez froid. De novembre à février, les températures moyennes sont inférieures à 7°C. Les mois de janvier et février sont les plus froids. Les températures peuvent atteindre des valeurs en dessous de 0°C. On a pu ainsi enregistrer -10°C en janvier 1993 et février 1991, les -9°C ont été atteints en novembre 1998. Exceptionnellement, il peut y avoir des chutes de neige. Cependant, l'hiver peut également être doux, comme en décembre 2000 où les températures ont atteint 17,5°C. Les précipitations hivernales, très faibles, sont caractéristiques du climat continental. Les mois de décembre à mars sont les moins arrosés mais cela n'a pas d'influence sur le débit des cours d'eau (ADASEA, 2003).

Au printemps, les températures remontent ainsi que les précipitations qui sont supérieures à 70 mm d'avril à juin. Dès juin, les orages peuvent être fréquents, avec des risques de grêle (ADASEA, 2003).

Les vents ont un rôle majeur sur ce territoire. Le Mistral, vent du nord, est le plus fréquent. Il active l'évaporation et provoque une impression de froid. Son influence se lit dans le paysage : structure de la végétation, orientation des habitations (ADASEA, 2003).

Mais c'est le vent du sud le plus violent. Il peut provoquer des dégâts importants tant par ses bourrasques que par les fortes précipitations qui lui succèdent.

La violence de ces vents a un effet desséchant, qui neutralise maladies et parasites. Ces vents, canalisés par le relief, sont à l'origine d'un climat tout en nuances. En effet, selon les vents, différentes influences se côtoient : méditerranéenne remontant le couloir rhodanien, continentale venue du nord, voire océanique par les dépressions venant de l'ouest (ADASEA, 2003).

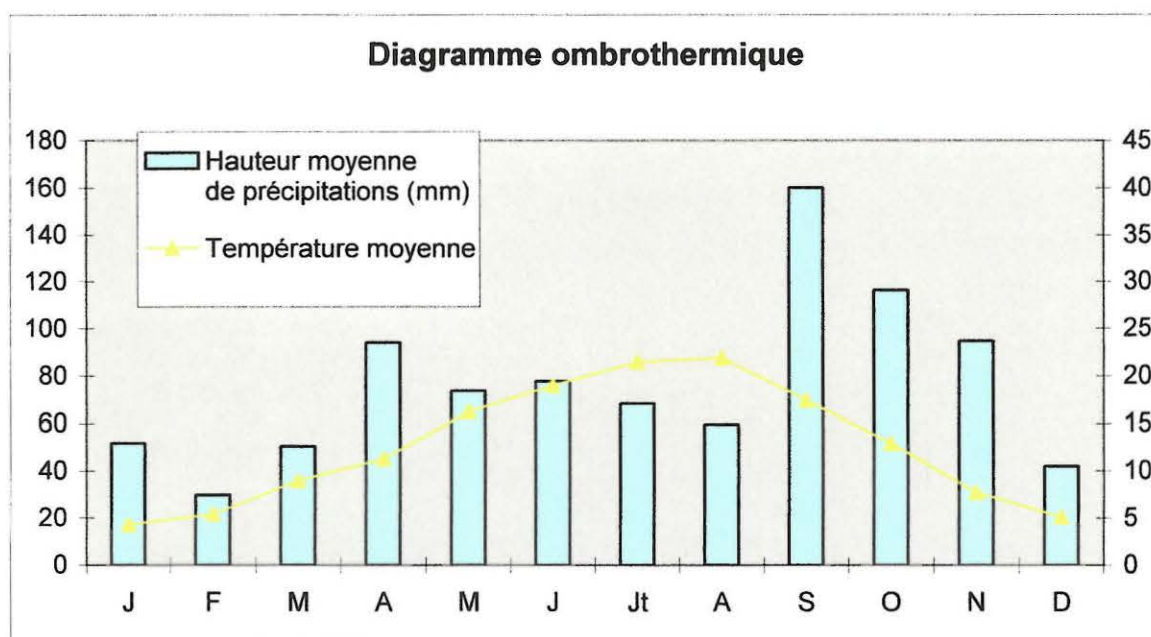


Figure 14 : Diagramme ombrothermique de Romans sur Isère (source : ADASEA, 2003)

b) Relief

Situé le long de cours d'eau, le relief de la zone d'étude a été façonné par l'érosion et les caprices des différents cours d'eau. Les 45ha sont donc assez plats avec une légère pente dans le sens de l'écoulement de l'eau. L'altitude moyenne est légèrement supérieure à 170 mètres, soit l'altitude moyenne de la plaine de l'Isère (ADASEA, 2003). Le relief le plus haut culmine à 227 mètres au niveau du pont de la D112 alors que le minimum est de 140 mètres au niveau de l'Isère.

Dans les environs immédiats, le relief reste assez doux avec une zone de plaine (vallée de l'Isère), et une zone de collines faiblement vallonnée avec un point culminant au niveau du Bois de l'Aumône (335 mètres) sur la commune de Romans sur Isère. Dans l'ensemble, il est évident que l'érosion notamment par ruissellement a contribué à façonner ce paysage (ADASEA, 2003).

c) Géologie

Les collines alentour présentent un sous-sol de sables, marnes et conglomérats molassiques en faciès sableux. En plaine de l'Isère, le sous-sol présente des alluvions fluviales dites des basses terrasses (terrasses de Saviaux et de Romans, terrasses de Beaumont-Montoux) composées de sables et de

cailloutis qui sont parfois recouvertes par des alluvions fluviales et torrentielles de plaine d'inondation, provenant de la vallée de la Savasse (ADASEA, 2003).

Une étude plus approfondie de la géologie du site est présentée dans le rapport Hydretudes. Selon ce dernier, le site est implanté sur les alluvions fluviales de la Savasse, déposées au cours du Wurm, qui se rattachent aux alluvions fluviales de la terrasse de Romans. Les alluvions de la Savasse sont principalement sableuses (démantèlement du substratum molassique environnant), mais localement la faible dénivellation a pu favoriser la création de dépôts fins argilo-limoneux, d'origine fluviale ou marécageuse.

Les alluvions de la Savasse reposent sur un substratum molassique d'âge Helvétique moyen à Tortonien (Miocène moyen et supérieur) et qui est visible en affleurement sur les bordures est et ouest de la vallée. Il s'agit d'une molasse principalement sableuse et légèrement indurée.

Au bord des digues, des campagnes de reconnaissances des sols ont été menées par la Société SIMECSOL. Elles ont permis d'aboutir aux conclusions suivantes :

- Les sols sont des sables limoneux ou argileux humides à très humides. La présence de sables limoneux verts a été observée de façon quasi systématique en fond de sondage, ce qui traduit le siège d'une nappe aquifère. Plus au sud, les sols sont des sables à tendance graveleuse et on n'observe pas de nappe.
- Les arrivées d'eau sont observées entre - 2,7 et - 1 mètres sous le terrain naturel, sauf le long du Béal-Rochas où les terrains sont secs jusqu'à environ - 4 mètres.
- Les essais d'infiltrations concluent à des vitesses relativement faibles. Les vitesses d'infiltrations en sub-surfaces sont comprises entre 0 et $2,4 \cdot 10^{-6}$ m/s. La moyenne est de $5,7 \cdot 10^{-7}$ m/s (Hydretudes, 2004).

d) Pédologie

La valeur agricole des terres est très variable pouvant aller de sols acides à PH 5 aux sols alcalins, de sols légers aux sols riches en argiles (ADASEA, 2003).

Selon la carte pédologique de la France à l'échelle du millionième, le territoire de la CCPR est découpé en 2 secteurs (ADASEA, 2003). Les sols de la vallée de l'Isère sont des sols rouges méditerranéens avec une teneur élevée en sesquioxydes. « Sols, basiques, pas systématiquement calcaires, épais et aptes à toute une gamme de culture » (ADASEA, 2003). Plus au nord, on trouve des sols bruns lessivés, limoneux, à horizons peu différenciés, développés sous des forêts de feuillus. Ces sols de bonne valeur agricole sont perméables, poreux, profonds et chimiquement assez riches (ADASEA, 2003).

e) Hydrologie

Tableau 7 : Surface des communes appartenant au bassin versant de la Savasse

Communes	Surface de la commune concernée par le bassin versant de la Savasse	
Perins	80%	2013 ha
Mours-Saint-Eusèbe	40%	2111 ha
Romans-sur-Isère	15%	496 ha

La Savasse, la Martinette et le Beal-Rochas sont les 3 cours d'eau qui traversent la zone d'étude.

La Savasse, est une rivière de 24 km de long orientée nord-est sud-ouest qui prend sa source à 550 mètres d'altitude dans une combe forestière au sein du massif du Thivolet. Le débit moyen est de 350 l/s au niveau du pont de Peyrins et arrive à 470 l/s au niveau de la confluence avec l'Isère (Hydretudes, 2004). La Savasse a un faible débit d'étiage. Sur la partie aval, de Geysans au

pont de Peyrins (RD 538), elle peut se retrouver à l'assec alors que plus en aval, jusqu'à la confluence avec l'Isère, la Savasse reste toujours en eau (GEOPLUS, 2003).

La Martinette est un ruisseau affluent de la Savasse de 5,5 km de long qui se jette dans la Savasse au niveau de Romans sur Isère. Elle est artificielle et conçue *a priori* comme un canal mais aux origines anciennes ; et de ce fait morphologiquement ce ruisseau présente un aspect relativement naturel (Hydretudes, 2004).

Le Béal-Rochas (anciennement nommé Chorache) est un petit cours d'eau qui draine les hautes terrasses de l'Isère sur 10 km (ADASEA, 2003). Il se jette dans l'Isère au niveau de Granges-les-Beaumont.

Ces trois cours d'eau font partie d'un réseau hydrographique assez dense qui couvre le bassin versant Joyeuse, Châlon, Savasse sur une superficie de 150 km² (CPIE, 2002). Le régime hydrologique est dit pluvial (Hydretudes, 2003) ou pluvio-thermal (ADASEA, 2003). En effet, les débits baissent pendant la saison estivale alors que l'automne est marqué par des crues brutales. Il y a une forte variation des débits moyens et extrêmes et la plus haute eau moyenne est au printemps (ADASEA, 2003). Les crues de la Savasse ainsi que de la Martinette et du Beal-Rochas peuvent être soudaines et dévastatrices. Cela est généralement dû aux averses orageuses d'automne qui, liées à la faible perméabilité du bassin en amont (ADASEA, 2003), entraînent bien souvent des débordements dans les parties les plus basses, notamment sur la commune de Romans sur Isère.

L'agriculture joue un rôle sur le ruissellement. Car selon l'étendue des parcelles et leur mode de gestion, celui-ci peut être amplifié ou ralenti.

Avant la réalisation des travaux, un épisode de crue été observé dès un débit supérieur à 50m³/s (débit maximum possible du secteur recouvert au niveau de Romans sur Isère). Après travaux, un écrêtage est effectué sur la partie aval du site (cf. Infrastructure du gestionnaire) dès 43m³/s soit le débit de la crue décennale. Le débit en crue centennale est quant à lui estimé à 103 m³/s (Hydretudes, 2003).

f) Qualité de l'eau

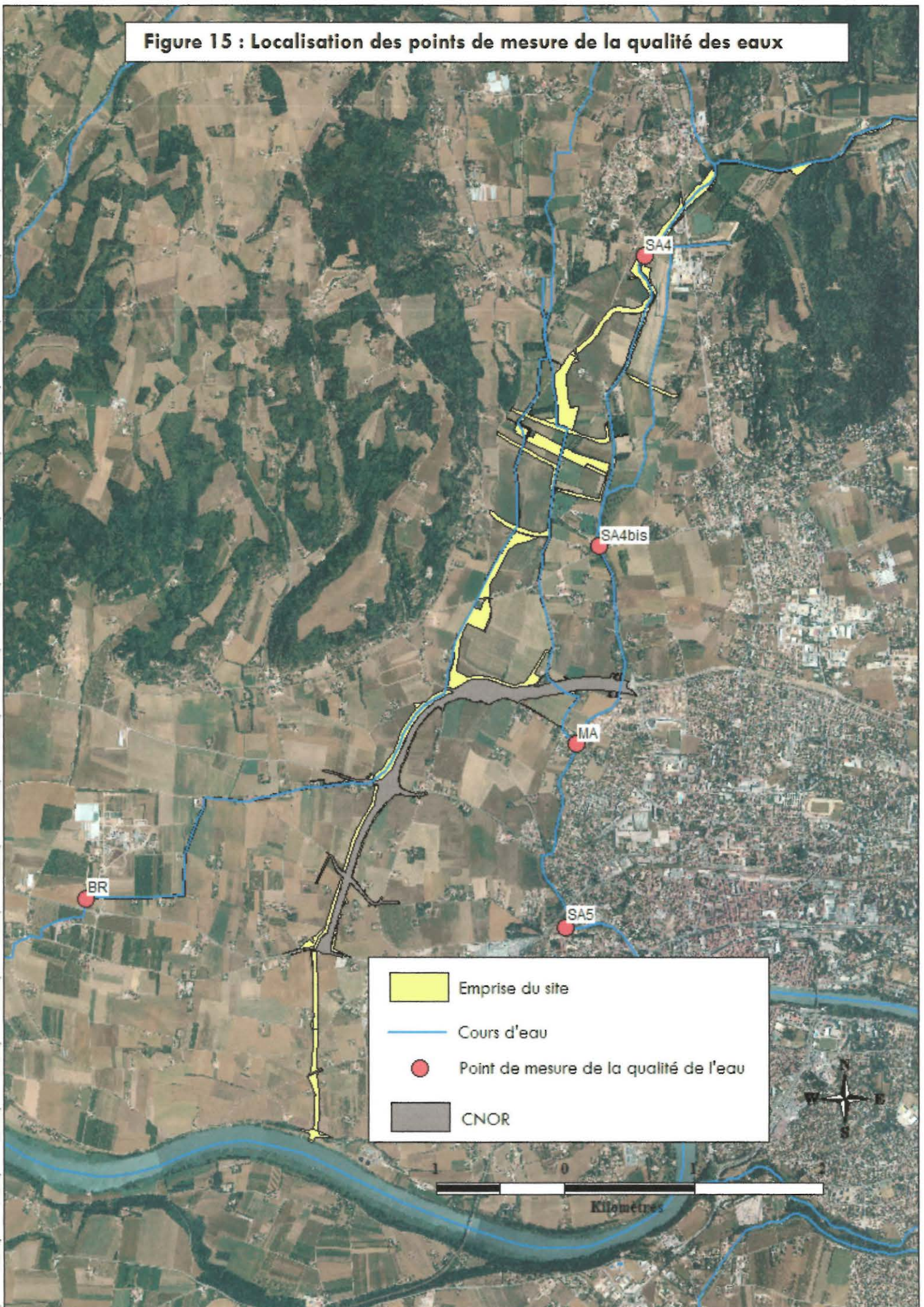
Une étude de la qualité des eaux a été réalisée sur l'ensemble du bassin « Joyeuse, Châlon, Savasse » durant les années 1998 et 2002 (GEOPLUS 2003). Plusieurs points de mesures ont été réalisés sur l'ensemble du bassin versant dont certains sur les cours d'eau Savasse, Martinette, BéalRochas. Les points SA1, SA2 et SA3 sont bien en amont de la zone d'étude mais permettent de connaître plus précisément la qualité de l'eau de la Savasse sur son linéaire. Les points SA4, SA4bis, MA et BR sont situés sur la zone d'étude. Le point SA5 est localisé sur la partie aval de la Savasse, hors de la zone d'étude.

Tableau 8 : Position des stations sur le réseau hydrographique

Année	Stations d'études	Cours d'eau	Référence station	Objectif
1998	SA1	Savasse	Lieu-dit "Serans"	Point de référence amont du bassin versant
1998	SA2	Savasse	St Michel-sur-Savasse	Point situé en aval du rejet du lagunage - prend également en compte les rejets directs à l'entrée du village
1998	SA3	Savasse	Aval Geysans	Point situé en amont des pertes de la Savasse - pas de rejet particulier pris en compte
1998	SA4	Savasse	Peyrins	Point situé en aval du déversoir d'orage - le cours d'eau se perd en amont de la commune et reprend son écoulement à ce niveau - pas de rejet particulier pris en compte
1998	SA5	Savasse	Romans-sur-Isère: lieu dit "les 20 jardins"	Point situé au niveau de l'exutoire du bassin - prend également en compte quelques rejets directs de l'agglomération romanaise
2002	MA	Martinette	Amont de la confluence avec la Savasse. Lieu-dit "La Silla"	Etablir un bilan qualitatif du cours d'eau avant son rejet dans l'Isère
2002	BR	Béal Rochas	Intersection de la RD532. Lieu-dit "St Pierre"	Etablir un bilan qualitatif du cours d'eau avant son rejet dans la Savasse
2002	SA1	Savasse	Amont de St Michel sur Savasse	Suivi de l'évolution des températures du cours d'eau lors de la période la plus défavorable
2002	SA4bis	Savasse	Amont du pont de la RD53	Suivi de l'évolution des températures du cours d'eau

Page suivante; Figure 15 : Localisation des points de mesure de la qualité des eaux

Figure 15 : Localisation des points de mesure de la qualité des eaux



(1) Qualité physico-chimique

La qualité des eaux a été évaluée avec un système de traitement des données appelé SEQ-Eau. Il permet d'analyser de manière synthétique la qualité des eaux des bassins versants en fonction des diverses campagnes d'investigation et des différentes altérations considérées. Les résultats sont présentés sous la forme d'un tableau présentant les différentes caractéristiques de chaque station réparties en cinq classes de qualité.

Tableau 9 : Qualité des eaux de la Savasse

Station	SA1	SA2	SA3	SA4	SA5
Matières organiques et oxydables (MOOX)	68	80	83	84	40
Matières azotées (AZOT)	82	80	84	86	82
Nitrates (NITR)	82	77	74	53	53
Matières phosphorées (PHOS)	91	78	82	91	79
Particules en suspension (PES)	79	81	87	82	68
Températures	99	99	99	99*	98
Minéralisation	100	100	100	100	100
Acidification	93	84	64	81	83
Micro-organismes	47	43	45	2	0
Phytoplancton	82	71	62	72	70

Légende :

Qualité	Indice	Classe
Très bonne	80 - 100	
Bonne	60 - 79	
Passable	40 - 59	
Mauvais	20 - 39	
Très mauvais	0 - 19	

*SA4bis

La qualité de la Savasse est bonne jusqu'en amont de Peyrins, soit le début du périmètre d'étude. Dès l'aval de Peyrins la qualité des eaux se dégrade et devient encore plus marquée au niveau de l'agglomération romanaise. L'augmentation en matière organique témoigne de la présence de rejets polluants. Pour la concentration en nitrate, il semble qu'elle soit due à la qualité générale de la nappe et des sources. Il s'agit donc d'un problème de pollution diffuse. L'analyse de la qualité des eaux de la Martinette et du Béal-Rochas présentée plus loin permet d'arriver à la même conclusion au niveau des nitrates.

Tableau 10 : Qualité des eaux de la Martinette

Station	MA
Matières organiques et oxydables (MOOX)	80
Matières azotées (AZOT)	74
Nitrates (NITR)	45
Matières phosphorées (PHOS)	82
Températures	99
Minéralisation	100
Acidification	66

Sur la Martinette, on ne constate aucune dégradation de la qualité de l'eau liée à des rejets d'eaux usées. Par contre, comme pour la Savasse, la pollution par les nitrates est notable.

Tableau 11 : Qualité des eaux du Béal-Rochas

Station	BR
Matières organiques et oxydables (MOOX)	67
Matières azotées (AZOT)	66
Nitrates (NITR)	48
Matières phosphorées (PHOS)	78
Températures	68
Minéralisation	100
Acidification	84

Comme pour la Martinette, on ne constate pas de dégradation de la qualité de l'eau liée à des rejets d'eaux usées, mais il y a, là aussi, une pollution par les nitrates. L'absence d'ombrage ainsi que la largeur du Béal-Rochas au niveau du point de mesure montre une température un peu excessive. La station d'étude, située dans un secteur où le compartiment morphologique est fortement altéré par des curages, ne convient pas à la caractérisation de l'ensemble du linéaire. A l'avenir, pour une meilleure représentativité, il sera nécessaire de la déplacer (GEOPLUS, 2003).

Remarque : Un rapport récapitulatif de l'ensemble des études physico-chimiques est en cours de rédaction. A ce jour, la date de rendu de ce rapport ne permet pas de l'intégrer au plan de gestion.

(2) Qualité hydrobiologique

La qualité hydrobiologique de la Savasse, Martinette et Béal-Rochas a été mesurée à l'aide d'une ou deux méthodes, l'Indice Biologique Général Normalisé (ou IBGN) et l'Indice Biologique Diatomique (ou IBD).

L'IBGN est une méthode normalisée (norme AFNOR : NFT T90-350 décembre 1992) d'évaluation de la qualité des cours d'eaux largement utilisée aujourd'hui. C'est une note de 0 à 20 attribuée au niveau d'une station de mesure après étude du peuplement d'invertébrés aquatiques des cours d'eau. Il renseigne sur la qualité biologique d'un site, permet de la suivre spatialement (amont/aval) et dans le temps, renseigne sur la perturbation du milieu. Il est considéré comme une expression synthétique de la qualité biologique générale résultant à la fois de la qualité des habitats aquatiques et de la physico-chimie de l'eau.

Tableau 12 : Classification de l'IBG

	1A	1B	2	3	HC
IBG	≥ 17	de 16 à 13	de 12 à 9	de 8 à 5	≤ 4
Groupe faunistique indicateur	9	de 8 à 7	de 6 à 5	de 4 à 3	de 2 à 1

L'IBD est un outil d'évaluation normalisé (AFNOR NFT 90-354) de la qualité des milieux aquatiques applicable sur l'ensemble des cours d'eau en France. Il repose sur la présence et l'abondance de 209 taxons de diatomées (algues microscopiques) sensibles notamment aux matières organiques oxydables, aux nutriments associés (azote, phosphore et O₂) et à la salinité. Contrairement à l'IBGN, cet outil ne dépend pas de la nature du support ce qui présente un avantage dans le cas de cours d'eau artificialisés.

Tableau 13 : Qualité IBG de la Savasse

Station d'étude	SA2	SA4	SA5
Variété Totale (Nb total de taxons)	43	38	18
G.I. max	8	8	3
Note IBGN	19	18	8
Classe de qualité	1A	1A	3

Sur la Savasse, l'IBGN nous apprend que la qualité hydrobiologique se dégrade fortement au niveau de Romans-sur-Isère. Sur la station SA4 en aval de Peyrins, contre toute attente, la qualité hydrobiologique se maintient alors qu'il s'agit d'une zone qui s'assèche, où la qualité de l'eau amorce une dégradation.

Tableau 14 : Qualité IBG de la Martinette

Station d'étude	MA
Variété Totale (Nb total de taxons)	21
G.I. max	3
Note IBGN	9
Classe de qualité	2

Station d'étude	MA
Variété Totale (Nb total de taxons)	27
Nbre de taxon retenus/IBD	8
Note IBD	13,1
Classe de qualité	1B

La Martinette est un cours d'eau qui présente par endroit un faciès fortement artificialisé (canal bétonné). La station d'étude est donc assez peu favorable à une évaluation IBGN. Ici, l'IBD présente donc plus d'intérêts car insensible au problème de support. Avec, l'IBD on peut donc en conclure que la Martinette présente une bonne qualité biologique.

Tableau 15 : Qualité IBG du Béal-Rochas

Station d'étude	BR
Variété Totale (Nb total de taxons)	21
G.I. max	3
Note IBGN	9
Classe de qualité	3

Station d'étude	BR
Variété Totale (Nb total de taxons)	27
Nbre de taxon retenus/IBD	8
Note IBD	13,1
Classe de qualité	2

L'habitat aquatique du Béal-Rochas est particulièrement dégradé. L'IBGN est donc particulièrement faible. L'IBD insensible à l'habitat exprime d'une manière plus juste le niveau de la qualité biologique du site. L'IBD sur le Béal-Rochas est donc qualifié de passable mais il semble que la station d'étude ne soit pas réellement représentative du ruisseau. Pour des analyses ultérieures, il faudra chercher une autre station d'étude (GEOPLUS, 2003).

(3) Etat de l'assainissement

Lors d'études sur la qualité de l'eau, une partie du travail a été consacrée à la recherche de points de rejets susceptibles d'entraîner la dégradation de la qualité de l'eau. Ainsi, sur l'ensemble du linéaire étudié, en 2003, cinq sources de pollution ont été constatées ou suspectées.

Tableau 16 : Description des points de rejet (GEOPLUS, 2003)

Bassin	Code	Descriptif du rejet
Savasse	S1	La pépinière « Cotte » sur la D112 entre Peyrins et Geysans. Contribution à une pollution de type azotée mais également de produits acides pour lutter contre l'obturation des canalisations (GEOPLUS, 2003)
Savasse	S2	La pépinière « Pilaud » sur la D112 entre Peyrins et Geysans (GEOPLUS, 2003). Pas de précision sur la nature de la pollution.
Savasse	S3	Rejet de l'entreprise « Romans viande ». Il existe un système de traitement des graisses et des matières en suspension avec un bac de type décanteur/flottateur. Apparemment, la problématique est liée à des rejets (sang et produits nettoyant) qui se dirigent vers le Boniveaux (GEOPLUS, 2003) puis plus en aval dans la Savasse.
Béal Rochas	B1	Vidange du réservoir des Balmes, lieu dit « ferme sylvestre » géré par la CGE. La nature du problème semble être des vidanges inopinées avec fortes concentrations de chlorures. Ancien et jamais renouvelé. (GEOPLUS, 2003)
Béal Rochas	B2	L'entreprise Mazouillet semble contribuer à une forte pollution par l'apport de matières fines en suspension. Rejets du nettoyage des poireaux par l'entreprise maraîchère. (GEOPLUS, 2003)

A ce jour, les points de rejet S1, S2, S3, B2 sont susceptibles d'affecter la zone d'étude.

g) Unités paysagères

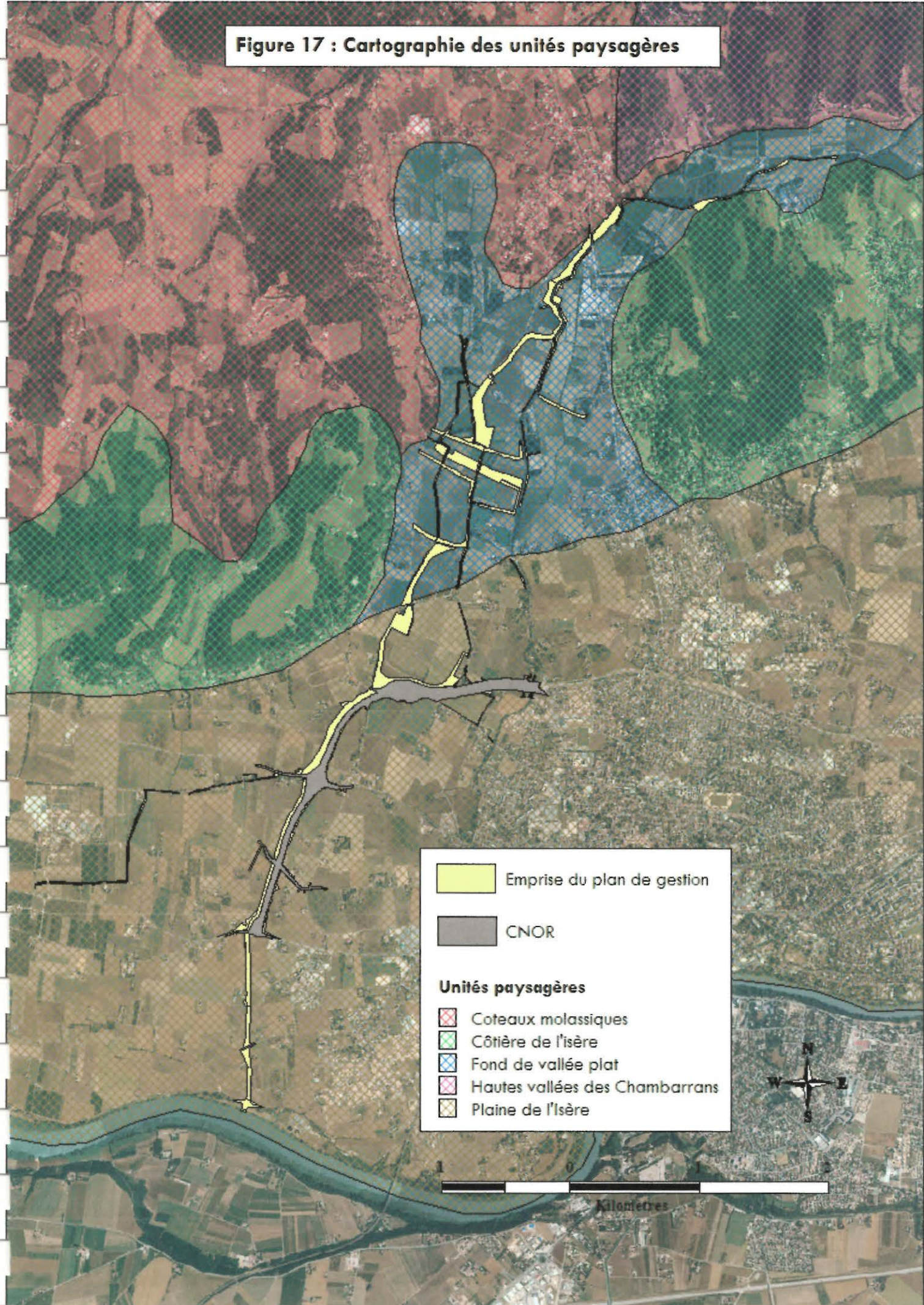
La zone amont est située sur la commune de Peyrins dans un fond de vallée plat issu de l'érosion faite par la Savasse. Ce fond de vallée est d'une largeur variable allant de 500 mètres vers Peyrins à 2 km aux abords de la plaine de l'Isère. Il est constitué de vastes terrains plats de part et d'autre de la rivière. Le fond de vallée de la Savasse borde en rive droite les Hautes vallées de Chambarans (grande partie nord-est du territoire composée de l'amont des vallées de la Joyeuse, de la Savasse, du Châlon, de l'Herbasse et partiellement de la Limone) puis les coteaux mollassiques (petites collines et terrasses de l'ouest) et en rive gauche la côtère de l'Isère (première colline en limite nord de la plaine de l'Isère). Plus en aval, sur la commune de Romans le site arrive dans la plaine de l'Isère. Ce vaste espace plat est pris entre les coteaux au nord et l'Isère au sud. Cette unité paysagère est constituée de deux principaux types d'occupation des sols : une zone agricole (grande culture, vergers) et une zone urbanisée.



Figure 16 : Coteaux mollassiques en bordure du site

Page suivante ; Figure 17 : Cartographie des unités paysagères (Source : Site internet de la CCPR)

Figure 17 : Cartographie des unités paysagères



2. Inventaires faunistiques et floristiques

Les données faunistiques et floristiques sont issues de consultations bibliographiques (CCPR 2008, CPIE 2002, CPIE 2004, CORA Drôme 2008, GEOPLUS 2003), ainsi que des bases de données du CORA Drôme, de la FDAAPPMA 26 ainsi que du groupe Sympetrum. Des données sur la partie renaturée du Béal-Rochas ont été transmises directement par Laurent Perraudin (ONEMA).

a) Les habitats naturels

Sur l'ensemble du bassin Joyeuse, Châlon, Savasse, en 2004, le CPIE a mis en évidence la présence de plus de 30 habitats naturels mais ils n'ont pas été cartographiés. Sur la zone d'étude, les habitats naturels n'ont pas fait l'objet d'un inventaire exhaustif. En effet, seuls les habitats à forte valeur patrimoniale ont été recherchés. Ainsi sur le site, quatre habitats ont été notés présents ou à rechercher car potentiellement présents. Il s'agit pour chacun d'eux d'habitats liés aux rivières.

Tableau 17 : Habitats naturels inventoriés sur le site

Intitulé	Code Corine	Code EUR 15	Présence sur le site
Forêt alluviale d'aulnes glutineux et de frênes élevés	44.3	91 E0	Potentielle
Végétation des limons et vases exondées	24.52	3270	Présent
Prairies inondables	38.2	6510	Potentielle
Grèves à souchet brun	22.32	3130	Potentielle

b) La flore

Selon la base de données du Conservatoire Botanique Gap-Charance présentée dans le rapport du CPIE (2002), un minimum de 732 espèces végétales a été observé sur le bassin Joyeuse, Châlon, Savasse après 1980. Il faut ajouter à ce nombre quelques espèces observées avant 1980 qui n'ont pas été retrouvées lors des inventaires suivants.

Sur le périmètre de la zone d'étude, les inventaires botaniques sont peu nombreux. Ils ne couvrent pas l'ensemble de la zone et la localisation précise des stations où ont été réalisés les inventaires est rarement indiquée. Quelques inventaires ont été fait le long des cours d'eau. La plupart ont été réalisés durant le mois de juillet et par conséquent, ils ne permettent pas une connaissance exhaustive de la flore (certaines espèces étant difficilement détectables à cette période).

Sur la Savasse, au niveau de la commune de Peyrins, les inventaires qui ont eu lieu ont permis d'observer 86 espèces végétales différentes. Les essences les plus caractéristiques de la strate arborescente sont *Populus alba*, *Populus nigra*, *Fraxinus excelsior*, *Alnus glutinosa*, *Salix alba*, *Robinia pseudacacia* et *Quercus petraea* alors que dans la strate arbustive les principales essences sont *Ligustrum vulgare*, *Cornus sanguinea*, *Viburnum opulus*, *Evonymus europaeus* et *Crataegus monogyna*. Sur la plus grande partie de son cours, la Savasse est endiguée. Ceci couplé à son caractère torrentiel empêche la formation d'atterrissement et donc la pousse des espèces aquatiques les plus intéressantes. Seuls quelques rares pieds de Cresson de fontaines (*Nasturtium officinale*) et le Callitriche des étangs (*Callitriche stagnalis*) ont pu être observés. La végétation caractéristique du bord des eaux est réduite à quelques touffes de Carex ou laïche (Hydretudes, 2004).

Sur la Martinette et le Béal-Rochas, au niveau de la commune de Romans-sur-Isère, 33 espèces végétales ont été notées dans les rapports du CPIE (30 sur la Martinette, 8 sur le Béal-Rochas). Il

faut ajouter à cette liste les espèces notées dans un inventaire partiel de la flore du Béal-Rochas (CCPR, 2008). Il a permis de noter 35 espèces (cf. annexe).

Enfin, sur la commune de Peyrins, la zone dite « champ de tir » a fait également l'objet d'un inventaire botanique. Cette zone se situe entre les digues 1 et 2 réalisées dans le cadre des travaux de protection contre les crues. Les cours d'eau qui la traversent sont le Beal-Rochas, la Martinette alors que la Savasse s'écoule à l'extrémité est. Elle est constituée d'anciens terrains marécageux, conquis par l'agriculture, et de nos jours intensivement cultivés, morcelés de roselières et de boisements humides. L'humidité du sol s'y manifeste par des peuplements de laïches (avec la présence de 6 espèces de carex) et par la présence de bourdaine (*Frangula alnus*) et de Saule cendré (*Salix cinerea*). Aux abords de la Martinette on trouve également de belles rives à consoude (*Symphytum x-uplandicum*). Un total de 110 espèces végétales a été inventorié sur cette zone mais une estimation indique que cela ne pourrait représenter que les trois cinquièmes des espèces potentiellement présentes sur le site. Un point noir est toutefois à noter, avec à l'extrémité ouest du site, la présence d'alignements artificiels de platanes sous lesquels est présente une petite décharge sauvage.

La liste complète des espèces végétales inventoriées sur les communes de Peyrins et Romans est présentée en annexe.

c) La faune

(1) Odonates

Sur la zone d'étude, 20 espèces ont été inventoriées. La plupart des données sont issues d'une campagne d'étude réalisée par le groupe Sympetrum en 2004 sur les communes de Peyrins et Romans, aux abords des cours d'eau de la Savasse, Martinette et du Béal-Rochas. Laurent Perraudin a également transmis des données récoltées en 2008 sur la partie renaturée du Béal-Rochas.

Le cortège de libellules présent sur le site est proche de celui du marais de Marsaz - Chavannes (sources de la Veauve), proche de l'étang du Mouchet (<http://sympetrum.free.fr/spip.php?article381>) qui présente les mêmes caractéristiques hydrogéologiques (Faton J-M com. pers). Si de nouvelles zones d'eau sont créées sur le site, une comparaison avec les études réalisées sur l'étang du Mouchet pourrait donc se révéler intéressante.

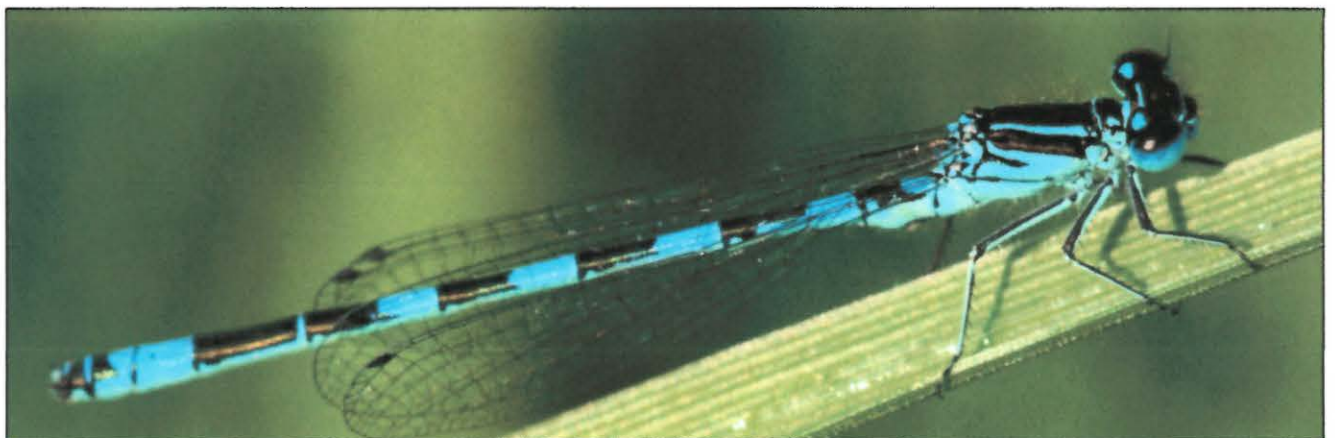


Figure 18 : Agrion de mercure (photo J-M Faton)

Tableau 18 : Liste des odonates observés dans le périmètre du plan de gestion

Nom commun	Nom latin	Peyrins			Romans sur Isère		
		Béal-Rochas	Marinette	Savasse	Béal-Rochas	Marinette	Savasse
Anax imperator	<i>Anax empereur</i>			P			
Anax partenope	<i>Anax napolitain</i>			P			
Aechne paisible	<i>Boyeria irene</i>						P
Calopteryx méditerranéen	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	P	P		P	P	
Calopteryx éclatant	<i>Calopteryx splendens</i>		P		P	P	P
Calopteryx vierge	<i>Calopteryx virgo meridionalis</i>	P	P		P	P	P
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>				P	P	
Agrion jovencelle	<i>Coenagrion puella</i>						P
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>			P	P	P	
Libellule éclatante	<i>Crocothemis erythraea</i>			P			
Naïade aux yeux bleus	<i>Erythromma lindenii</i>				P		
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>				P		
Gomphus à pince	<i>Onychogomphus forcipatus</i>				P		
Orthetrum brun	<i>Orthetrum brunneum</i>		P		P	P	
Orthetrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>			P			
Orthetrum bleissant	<i>Orthetrum coerulescens</i>				P	P	
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>		P		P	P	P
Petite nymphe au corps de feu	<i>Pyrrhosoma nymphula</i>						P
Sympétrum à nervure rouge	<i>Sympetrum fonscolombii</i>			P			
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>				P		

P : Présence confirmée

Tableau 19 : Liste des odonates non contactés sur le site mais contactés à proximité

Nom commun	Nom latin	Mours-Saint-Eusèbe	Romans-sur-Isère		
		Mare de Sabots et Rosettes	Berge de l'Isère	Étang de pêche	La Savasse en plein Romans
Caloptéryx Ouest méditerranéen	<i>Calopteryx xanthostoma</i>				P
Gomphus très commun	<i>Gomphus vulgatissimus</i>		P		
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	P	P	P	
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>		P	P	

P : Présence confirmée

(2) Coléoptères

La zone d'étude n'a pas fait l'objet d'inventaires exhaustifs des coléoptères. Néanmoins, la présence de la Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) a été notée sur la partie amont de la Savasse au niveau de Peyrins dans les bois de chênes riverains (CPIE, 2002).

(3) Reptiles

Sur le bassin versant Joyeuse, Châlon, Savasse ont été observées 9 espèces de reptiles (cf. annexe). Plus localement, les dernières prospections effectuées sur le site ont permis de contacter 4 des neuf espèces présentes sur le bassin (CORA, 2008). La couleuvre vipérine *Natrix maura* est la seule espèce du site liée au milieu humide. D'une manière générale, le site est peu propice (grande cultures, forte anthropisation, disparition des haies...) pour accueillir une forte diversité de reptiles. Dans les années 1970, l'Orvet fragile (*Anguis fragilis*) ainsi que la Vipère aspic (*Vipera aspis*) étaient bien présents sur le site (Perrier G. com pers).

Tableau 20 : Liste des reptiles présents sur le périmètre du plan de gestion

Nom commun	Nom latin
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>
Lézard vert	<i>Lacerta viridis</i>



Figure 19 : Couleuvre verte et jaune (photo Nicolas Parrain)

(4) Amphibiens

Sur l'ensemble du bassin Joyeuse, Châlon, Savasse ont été observées 11 espèces d'amphibiens (cf. annexe). Les prospections réalisées en 2007 par le CORA Drôme ont permis de noter 6 de ces espèces à proximité immédiate du site.

Tableau 21 : Liste des espèces d'amphibiens présents à proximité du périmètre du plan de gestion

Nom commun	Nom latin
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>

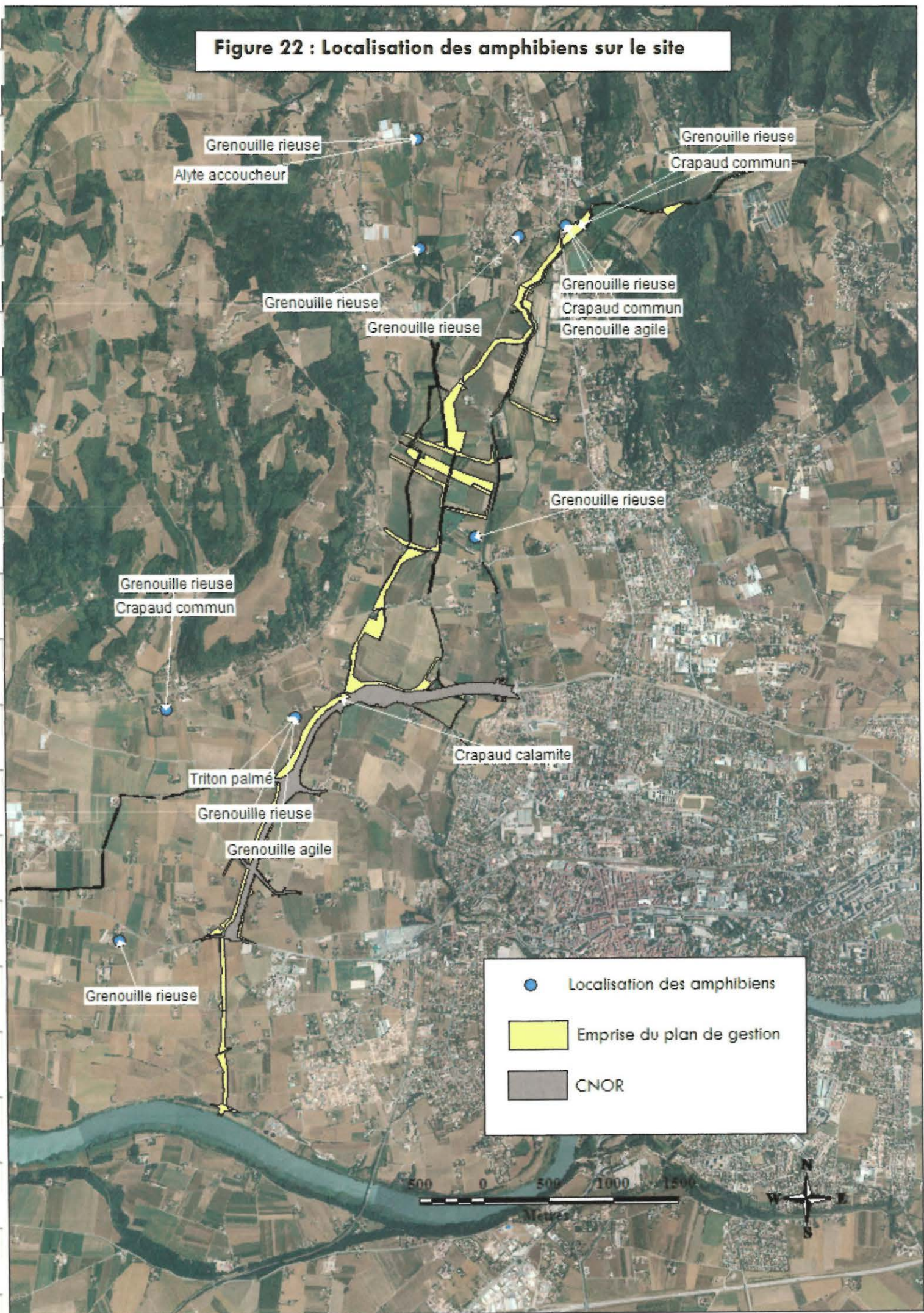
Bien que les amphibiens soient à la recherche d'une zone humide pour la reproduction, la Savasse et ses affluents présentent peu de zones qui leur soient favorables. Une augmentation du potentiel d'accueil des amphibiens sur le site (création de points d'eau) pourrait donc permettre d'accroître les populations présentes sur le site. Toutefois, le nouveau canal de fuite, affleurant parfois la nappe, semble créer de nouvelles zones humides qu'il conviendra de surveiller dans l'avenir.



Figure 20 et 21 : Crapaud commun (à gauche), Grenouille rieuse (à droite), deux espèces communes et peu exigeantes en terme d'habitat, présentes sur le site.

Page suivante ; Figure 22 : Localisation des amphibiens sur le site

Figure 22 : Localisation des amphibiens sur le site



(5) Avifaune

Les observations sur le site ont permis de noter, entre 1970 et 2002, la présence de 73 espèces d'oiseaux potentiellement nicheuses sur l'ensemble du bassin Châlon, Savasse, Joyeuse (CPIE, 2002). A proximité du périmètre du site, l'étude réalisée au printemps 2007 par le CORA a mis en évidence la présence de 74 espèces (nicheuses, migratrices et potentiellement hivernantes) aux abords du site (cf. annexe). Cette étude prenait en compte l'ensemble du périmètre de remembrement, allant du nord de Peyrins jusqu'à l'Isère. Elle a donc permis d'avoir une connaissance globale de l'avifaune dans une zone qui intègre le périmètre du plan de gestion.

Trois grands types d'habitats de l'avifaune peuvent être considérés, sur le site, ou à proximité :

- les boisements et la ripisylve constituent des zones ultimes de refuge pour certaines espèces d'oiseaux (nourrissage et nidification). Sur le site sont présents parfois, le Lorient d'Europe, le Faucon hobereau, le Pic épeiche et de nombreuses espèces de passereaux.
- les milieux cultivés et les prairies sont généralement peu favorables à l'avifaune lorsqu'ils sont utilisés de manière intensive. L'Alouette des champs est un hôte commun des milieux agricoles. L'avifaune agricole est bien présente sur la partie sud de la zone. En milieu bocager, les haies et bosquets permettent d'accueillir de nombreuses espèces de passereaux (pouillots, fauvette, rossignol...). La présence d'arbres à cavités permet l'installation sur le site de la Chevêche d'Athéna. La plantation des haies pourrait à terme rendre possible la nidification de nombreuses espèces dont la Fauvette grisette, le Bruant zizi ou bien encore le Tarier pâtre.
- les zones aquatiques abritent une avifaune spécialisée. Sur le site, le Martin-pêcheur d'Europe est un des rares oiseaux aquatiques représentés. Même la Bouscarle de Cetti, espèce généralement commune en bordure des zones aquatiques ne se rencontre qu'aux abords de l'Isère. Les espèces à affinités aquatiques sont surtout cantonnées au niveau de l'Isère et rares aux abords de la Savasse. Ceci démontre bien le faible potentiel d'accueil des cours d'eau du site concernant l'avifaune « aquatique ». Le Cincle plongeur *Cinclus cinclus* noté sur le bassin Joyeuse, Châlon, Savasse pourrait potentiellement être présent sur le site lors de l'hivernage.

Un inventaire ornithologique, plus ciblé le long de la zone d'étude permettrait de mieux cerner l'ensemble des espèces nicheuses du site.

Pages suivantes :

- Figure 23 : Diversité spécifique de l'avifaune agricole (source : CORA 2008)
- Figure 24: Diversité spécifique de l'avifaune aquatique (source : CORA 2008)
- Figure 25 : Diversité spécifique de l'avifaune forestière (source : CORA 2008)
- Figure 26 : Diversité spécifique globale de l'avifaune (source : CORA 2008)

Figure 23: Diversité spécifique de l'avifaune agricole

Emprise du plan de gestion

● Point d'écoute

Diversité spécifique de l'avifaune agricole
(nombres d'espèces contactées)

6
5
3
2
0

Périmètre de remembrement

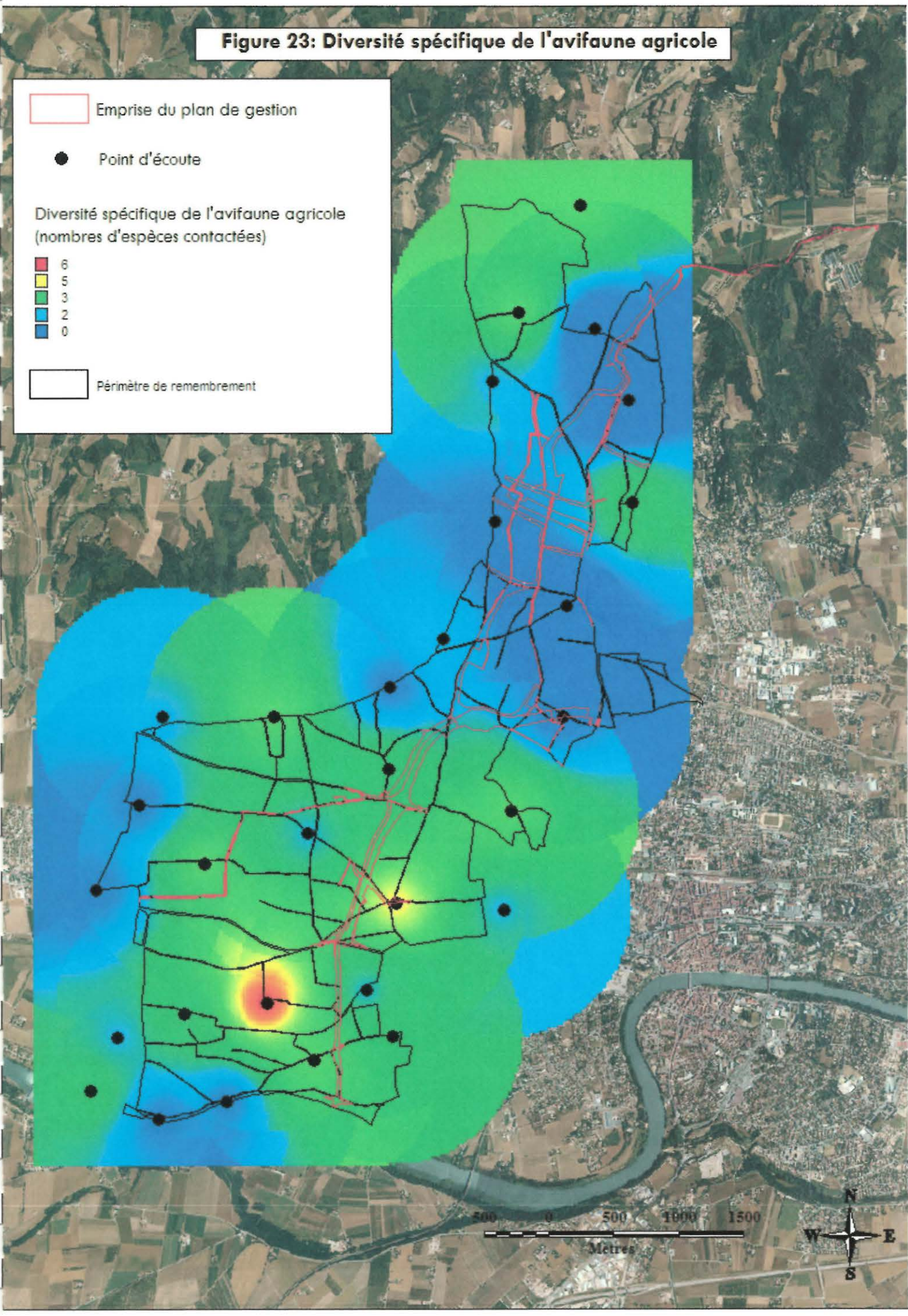


Figure 24 : Diversité spécifique de l'avifaune aquatique

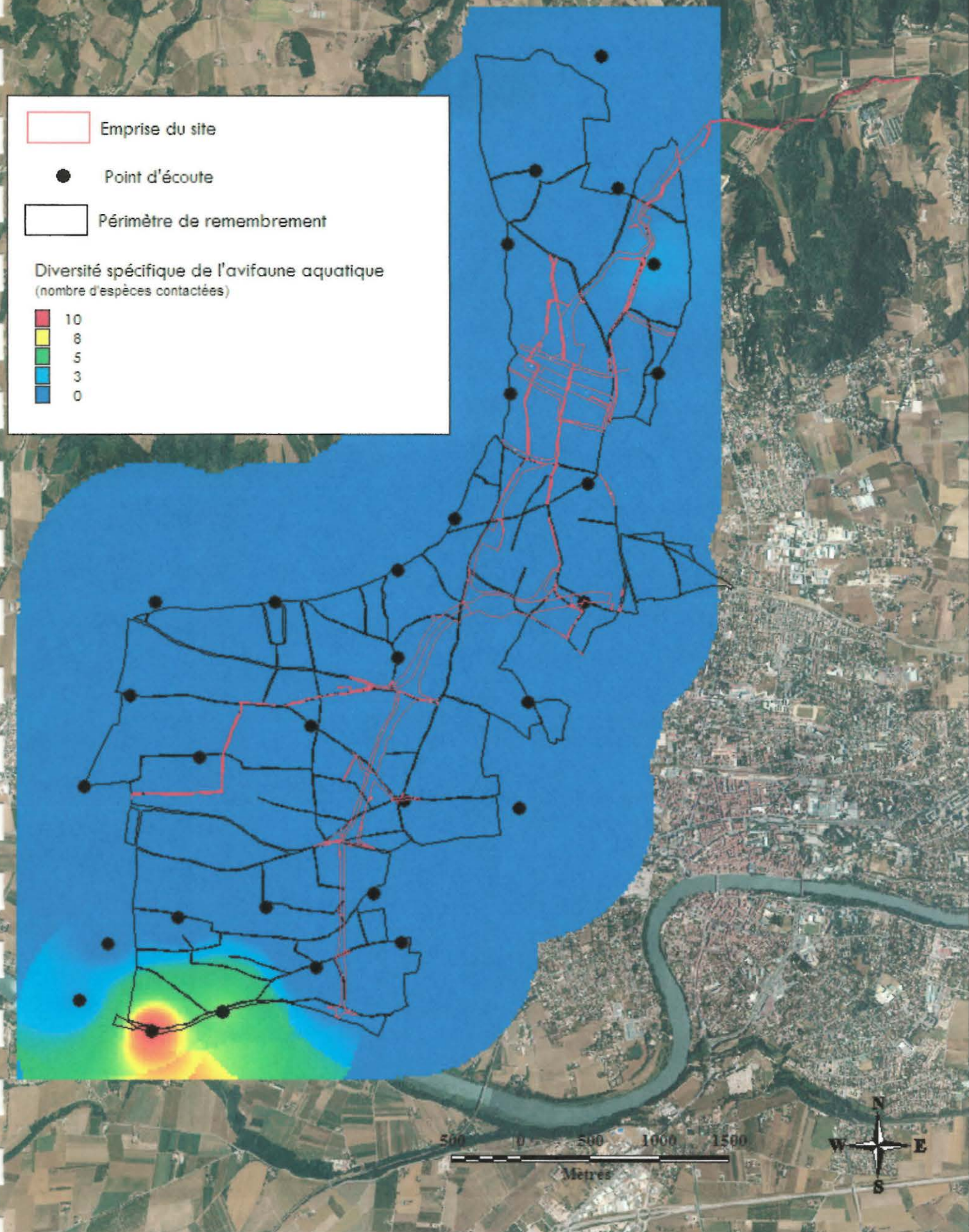


Figure 25 : Diversité spécifique de l'avifaune forestière

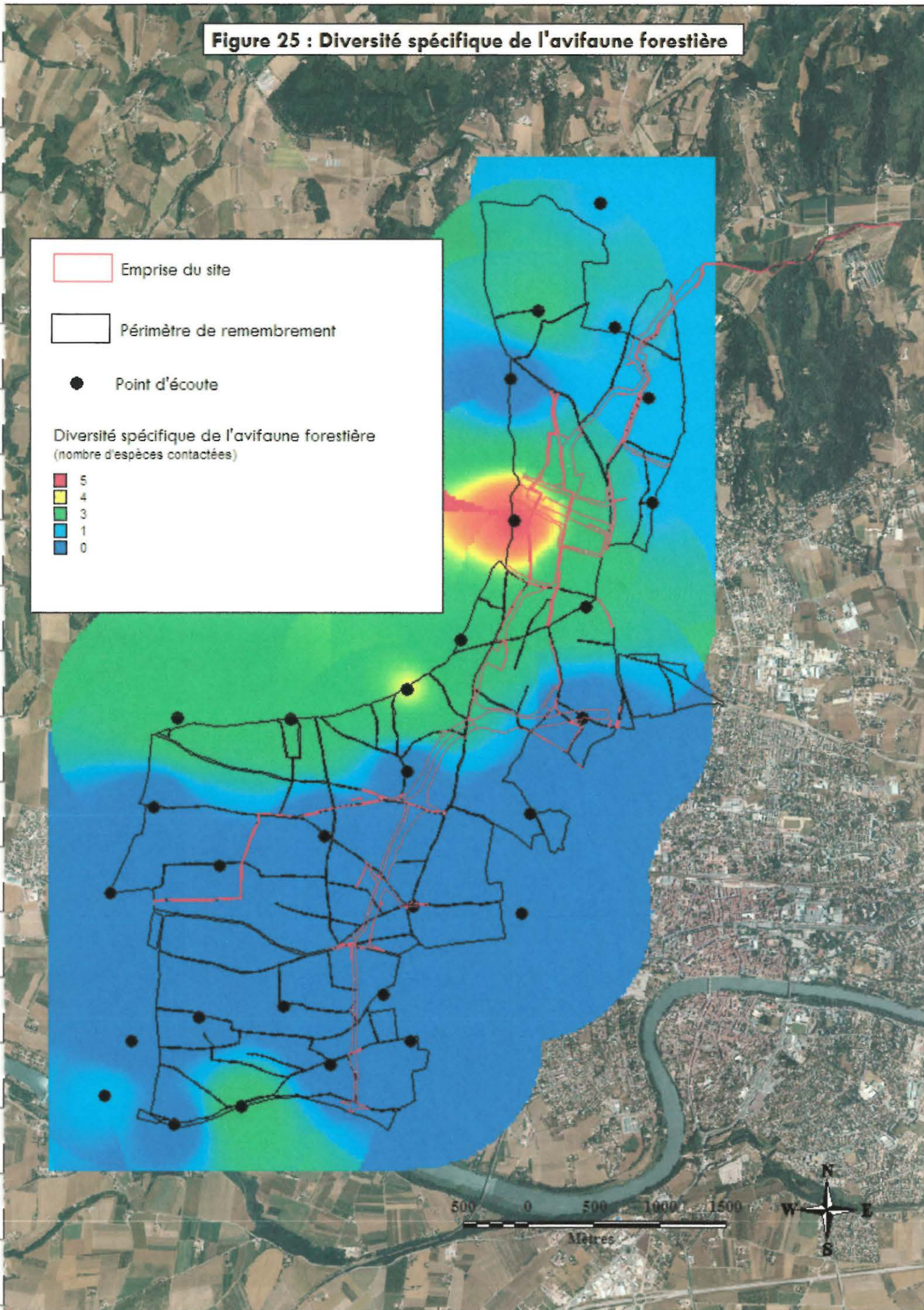
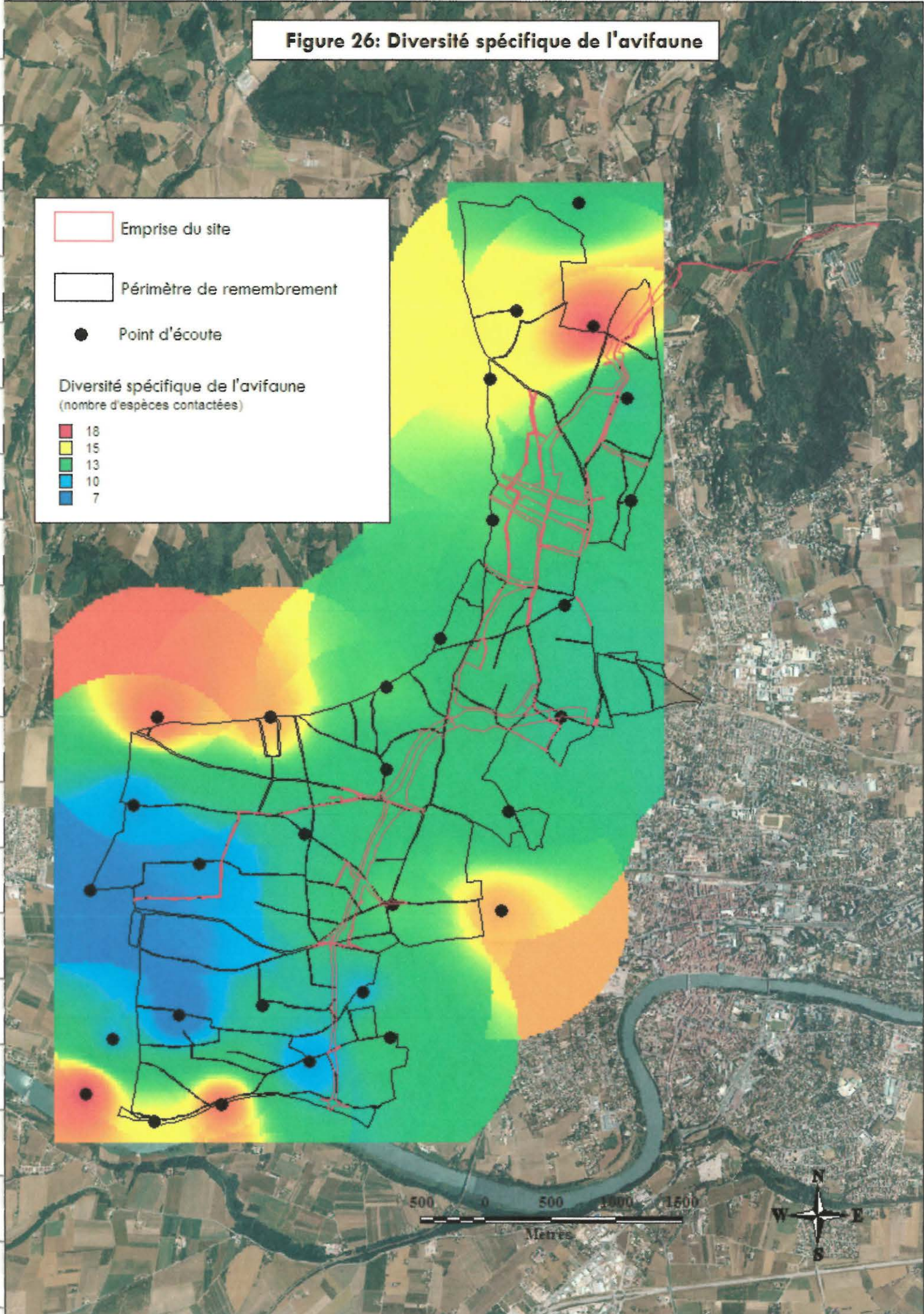
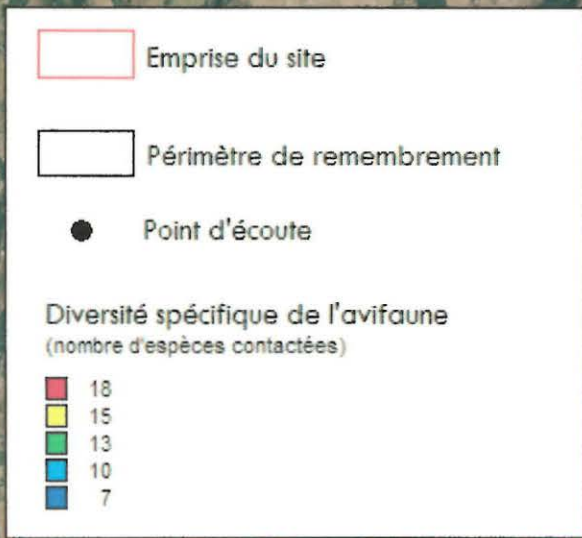


Figure 26: Diversité spécifique de l'avifaune



(6) Crustacés

L'Ecrevisse à pattes blanches *Austropotamobius pallipes*, autrefois bien représentée sur l'ensemble du bassin, n'est aujourd'hui plus présente sur la zone d'étude. Elle a été contactée pour la dernière fois en 2001 sur le Béal-Rochas. Il est possible qu'une espèce d'écrevisse américaine soit présente également sur la zone car elle a été trouvée sur les étangs de Peyrins (Drache Daniel, com pers).

(7) Mammifères

Au moins 22 espèces de mammifères ont été contactées dans les environs du site sur les communes de Peyrins, Mours et Romans.

Tableau 22 : Liste des mammifères

Nom commun	Nom latin	Localisation
Belette	<i>Mustela nivalis</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Blaireau	<i>Meles meles</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Aval de la retenue de la Vanelle
Campagnol des champs	<i>Microtus arvalis</i>	Béal-Rochas
Chevreuil	<i>Capreolus capreolus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Fouine	<i>Martes foina</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Hérisson	<i>Erinaceus europaeus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Lapin de Garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Lièvre brun	<i>Lepus europaeus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Rat musqué	<i>Ondatra zibethicus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Rat surmulot	<i>Rattus norvegicus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans

(8) *Ichtyofaune*

L'état initial passe par un récapitulatif de l'ensemble des données piscicoles existantes sur ce secteur. Les données recensées jusqu'à aujourd'hui sont les suivantes :

- Le Plan Départemental de Protection des Milieux aquatiques et de Gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la Drôme,
- Les diverses pêches électriques,
- L'étude piscicole réalisée par Géo + en 2003.

En plus de ces éléments, un point sera fait concernant l'avancement de certaines opérations du contrat de rivière, afin de déterminer l'influence qu'elles ont eu sur le secteur concerné, notamment en termes de qualité et de ressource en eau.

- Le PDPG

Le bassin de la Savasse est découpé en deux contextes piscicoles :

- Contexte salmonicole Savasse aval, allant de la confluence de l'Isère à la confluence de la Druivette,
- Contexte intermédiaire Savasse amont, allant de la confluence de la Druivette aux sources.

Celui qui nous concerne est le contexte « Savasse aval ». Cependant, il est important de connaître les populations sur l'ensemble du bassin versant de la Savasse, afin de garder une gestion cohérente, notamment lors des préconisations.

Les contextes piscicoles sont définis comme des territoires sur lesquels une population de l'espèce repère concernée (à savoir ici les cyprinidés rhéophiles) peuvent effectuer l'ensemble de son cycle biologique. Ensuite, à partir de ce territoire, une expertise des perturbations est réalisée, souvent basée sur le Réseau d'Observation des Milieux (ROM) assuré par l'ONEMA. Elle permet de déterminer les facteurs limitants et leur impact sur les différents stades de développement de l'espèce, à savoir l'éclosion, la reproduction et la croissance. Une comparaison est ensuite effectuée entre le peuplement piscicole potentiel (basé en général sur la typologie de Verneaux), et le peuplement réel, de par les connaissances acquises. Est ainsi calculé, pour les contextes intermédiaires, l'indice cyprinicole rhéophiles (ICR). Ainsi, cet indice nous permet de déterminer l'état fonctionnel du contexte. Il existe 3 types d'état fonctionnel : conforme si l'ICR > 80%, perturbé si l'ICR est compris entre 50 et 80 % et dégradé si ICR < 20 %.

Au sein de ce contexte, 2 secteurs ont été étudiés plus en détails : de la confluence à la restitution du bassin de Peyrins, et de ce même point à la confluence avec la Druivette. Concernant le 2^e secteur, nous sommes pour une partie amont, en dehors du périmètre d'étude, cependant il est important de réaliser l'état des lieux ainsi que le diagnostic à l'échelle de gestion piscicole : le contexte. Sur ces 2 tronçons, le peuplement piscicole théorique, basé sur la typologie de Verneaux, est caractérisé par la présence du vairon (VAI), du Barbeau méridional (BAM), espèce à fort intérêt patrimonial, protégée au niveau national et européen, inscrite sur la liste rouge de l'UICN, ..., du blageon (BLN), espèce également à fort intérêt patrimonial, protégée au niveau national et européen, du chevaine (CHE), et du goujon (GOU).

Une espèce est considérée comme « présente » à partir du moment où le nombre d'individus est significatif, on parle alors d'indice d'abondance, allant de 1 à 5.

Il s'avère que sur le secteur le plus en aval, les espèces suivantes ont été recensées : le VAI, le BLN, le CHE, le GOU et le GAR. Le BAM est visiblement absent de ce tronçon, cependant, son aire de répartition correspond à celui de la zone à truites et il est très exigeant en termes de qualité granulométrique, ce qui expliquerait cette absence. Le GAR est en revanche présent, mais s'explique par la présence des 2 bassins d'écêtement de crues situés sur la commune de Peyrins, en aval immédiat de la ville, plans d'eau gérés par la Gaule Romane et Péageoise avec entre autres la présence de cyprinidés d'eau calme (présence naturelle et issus de déversements).

A noter que la présence de la faune piscicole « banale » est tout aussi importante, et doit être prise en compte au même titre que les autres espèces.

Sur le deuxième secteur, situé en amont des bassins de Peyrins, la biodiversité est encore moindre : le VAI, le BLN et le CHE sont présents. En revanche, le BAM est absent, ainsi que le GOU. Il est à noter cependant, que les potentialités sont moindres sur ce tronçon, en raison non seulement de perturbations humaines, mais aussi en raison d'un important assec, régulier chaque année en période estivale. Le secteur touché par cet assec va des étangs de Peyrins, jusqu'à Geysans.

L'ICR sur chacun de ces tronçons est de 50 % soit un ICR global sur le contexte « Savasse aval » de 50 %, ce qui signifie que l'état fonctionnel de ce contexte est perturbé. Cependant, cet indice ne donne qu'une indication sur l'état fonctionnel réel de ce contexte, car l'analyse de la seule diversité spécifique est ici insuffisante pour rendre compte des perturbations humaines sur le milieu. En effet, les fonctionnalités du milieu paraissent dégradées.

Il est donc intéressant de rassembler l'ensemble des informations existantes sur ce secteur afin de pouvoir dresser un diagnostic réaliste et précis.

La Savasse, cours d'eau sensible aux crues et aux étiages présente un lit divagant, une pente moyenne et un important transport solide.

Le contexte « Savasse aval » englobent évidemment la Martinette, affluent rive droite de la Savasse, et il englobe également une partie du Béal Rochas, correspondant grosso modo au territoire de l'étude.

Ces deux cours d'eau sont classés en 1^{ère} catégorie piscicole, mais ce sont des cours d'eau plutôt à vocation intermédiaire. En revanche, leur potentiel est différent de celui de la Savasse, à savoir qu'en l'absence de perturbation, ils pourraient certainement receler des belles populations de truites. Les perturbations sont telles que seules des opérations de très grande ampleur et réalisées sur plusieurs années permettraient de redonner une fonctionnalité « conforme » à ces cours d'eau. La TRF est cependant bien présente sur ces 2 cours d'eau, en particulier sur l'amont de la Martinette.

- Les pêches électriques

Il existe plusieurs types de pêches électriques, qui dépendent de l'objectif de la réalisation des dites pêches (celles-ci sont présentées en annexe X).

Un récapitulatif de l'ensemble des pêches existantes a été réalisé sous forme de tableau, et repris sur une carte (Figure 28), afin d'avoir une vision synthétique des populations présentes et de leur évolution.

Tableau 23 : Pêches réalisées sur la Savasse

CODE	DATE	COMMUNE	LIEU DIT	LONGUEUR STATION (m)	LARGEUR MOYENNE (m)	OBJET DE LA PECHE	REMARQUES	RESULTATS			
								Espèce	Abondance	Densité/100m2	Densité/100ml
S1	30/03/1995	ROMANS-PEYRINS	Chalaire, gué de Peyrins	2000	2,5	Sauvetage	Pêche avant travaux de désengrèvement du lit. Station située en aval immédiat des rejets de la zone urbaine de Peyrins.	TRFj	30	0,6	1,5
								TRFad	68	1,36	3,4
								VAI	++	++	++
								LOF	+	+	+
								CHE	++	++	++
								BLN	++	++	++
								TAN	+	+	+
S2	15/06/1999	MOURS-ST-EUSEBE	Les Perrières	120	1	Sauvetage	Pêche sur le Boniveau, affluent de la Savasse. Ruisseau chenalisé, avec une granulométrie argilo-limoneuse.	TRFal	1	0,83	0,83
								PER	1	0,83	0,83
								VAI	+	+	+
								LOF	+	+	+
								CHE	+	+	+
								BLN	+	+	+
								S3	2002 ?	MOURS-ST-EUSEBE	?
S4	14/12/2007	PEYRINS	Amont passage à gué	102	5	Inventaire et sauvetage	Pêche avant travaux hydrauliques en lit mineur. Voir annexe .. pour plus de détails sur les structures spécifiques, les conditions de pêche, la description de la station, etc ..	TRFad	1	0,20	0,98
								VAI	113	22,16	110,78
								LOF	79	15,49	77,45
								CHE	71	13,92	69,61
								TAN	1	0,20	0,98
								BLN	292	57,25	286,27
S5	10/11/1993	PEYRINS	Le canal	500	1	Transfert	Canal de la scierie, affluent	TRFal	120	24	24
S6	24/01/1984	PEYRINS	Le village	900	0,8	Transfert	Ruisseau du Moulin, affluent de la Savasse	TRFj	110	15,28	12,22
								TRFad	38	5,28	4,22
								LOF	+	+	+

Légende : TRF (*Truite fario Salmo trutta fario*, ad : adulte, j : juvénile, al : alevin), VAI (*Vairon Phoxinus phoxinus*), LOF (*Loche franche Barbatula barbatula*), CHE (*Chevesne Leuciscus cephalus*), BLN (*Blageon Leuciscus souffia*), TAN (*Tanche Tinca tinca*), PER (*Perche Perca fluviatilis*)

Pour chaque pêche, un code a été fixé de façon aléatoire afin de repérer les différentes stations et opération sur la carte.

Assez peu de pêches ont été réalisées sur la Savasse aval, cependant la couverture est assez homogène, et des données précises sont disponibles notamment grâce aux pêches d'inventaires de 2002, réalisée par Géo+ dans le cadre de leur étude piscicole, et celle réalisée en 2007 par la FDAAPPMA26. Cette dernière a été choisie stratégiquement, car c'est un secteur qui a été entièrement renaturé (modification complète du lit mineur), et cette pêche constitue un état initial avant les travaux hydrauliques de protection contre les crues. Dans le cadre du suivi, la même station sera à nouveau inventoriée régulièrement afin de voir l'évolution du site et la capacité de recolonisation de la faune et la flore en général, et en particulier la faune piscicole. Le lit a été modifié sur environ 300 m, entre le passage à gué de Peyrins et le pont Un sauvetage a ainsi été réalisé sur l'ensemble de ce secteur, en revanche, la pêche d'inventaire a été réalisée sur environ 100 ml, sur une portion représentative du site, d'après le protocole de l'ONEMA (l'inventaire est représentatif lorsqu'il représente au moins 10 fois la largeur du cours d'eau).

Concernant les populations de truite fario (TRF), on s'aperçoit que leur présence est anecdotique, sauf sur la station la plus en amont, où elle est un peu plus abondante. On se trouve en effet en limite aval de la 2^e catégorie piscicole, les populations de truites même en l'absence de perturbations ne seraient donc semblables à ce qui est observé sur ce secteur. Cette limite n'est jamais brutale, mais correspond plutôt à une interzone, or on peut ici considérer que l'assec récurrent qui se produit entre Peyrins, en amont de la confluence avec la Gèle et Geysans, constitue un cloisonnement entre le contexte intermédiaire « Savasse aval » et le contexte salmonicole « Savasse amont ».

On s'aperçoit en revanche que l'on a des populations de cyprinidés rhéophiles plutôt abondantes, mais peu diversifiées. Le chevaine (CHE) est parfaitement bien représenté, et ce sur l'ensemble des

quatre stations. La présence d'espèces d'eau calme, certes anecdotique, est liée à la présence des plans d'eau de Peyrins et de Chaleyre.

Tableau 24 : Pêches réalisées sur la Martinette

CODE	DATE	COMMUNE	LIEU DIT	LONGUEUR STATION (m)	LARGEUR MOYENNE (m)	OBJET DE LA PECHE	REMARQUES	RESULTATS			
								Espèce	Abondance	Densité/100m ²	Densité/100ml
M1	02/04/1985	ROMANS	La Sylla	700	1	Transfert	Substrat constitué de sables et de limons	TRFJ	19	2,71	2,71
								VAI	+	+	+
								LOF	+	+	+
M2	16/02/1988	PEYRINS	La Tour d'Epis	600	1	Transfert	La petite Chorache, affluent de la Martinette. Substrat surtout composé de sable.	TRFJ	144	24	24
								TRFad	1	0,17	0,17
								VAI	+	+	+
								LOF	++	++	++
M3	11/09/1991	ROMANS	Chalaire, à l'amont des plans d'eau	600	0,8	Transfert	Substrat constitué de sable	TRFad	12	2,5	2
M4	2002	ROMANS	Les prés de plan aval	80	1,5	Inventaire	Pêche réalisée par Géo+	TRFJ	2	1,67	2,5
								TRFad	1	0,83	1,25
M5	2002	ROMANS	Les prés de plan amont	107	1,5	Inventaire	Pêche réalisée par Géo+	TRFJ	8	4,98	7,48

Certaines pêches, réalisées notamment sur la Martinette et le Béal Rochas sont des pêches de ruisseaux pépinières. Des alevins sont introduits sur une portion de cours d'eau, favorable à leur croissance jusqu'au stade truitelle. Les poissons sont alors pêchés en début d'été, ou plus tard dans l'année si les conditions le permettent, et servent à aleviner une partie du territoire de l'AAPPMA concernée, ici la GRP (en se confortant aux préconisations du PDPG). Cette méthode permet une meilleure acclimatation des poissons au milieu naturel, optimisant les chances de survie des poissons. Ces pêches nécessitent une analyse un peu différente car elles sont réalisées sur des populations « introduites, en revanche, elles donnent des indications sur les autres espèces présentes et sur la capacité des truites introduites à vivre dans ce type de milieu (notamment par observation du taux de mortalité). De plus, leur suivi dans le temps nus donne des indications sur l'évolution de la qualité du milieu.

Les deux autres principales espèces sont le vairon (VAI) et la loche franche (LOF), cette dernière étant très abondante. Cette importante densité est liée au substrat composé quasi uniquement de sable, milieu très favorable à cette espèce.

Tableau 25 : Pêches réalisées sur le Béal Rochas

CODE	DATE	COMMUNE	LIEU DIT	LONGUEUR STATION (m)	LARGEUR MOYENNE (m)	OBJET DE LA PECHE	REMARQUES	RESULTATS			
								Espèce	Abondance	Densité/100m2	Densité/100ml
BR1	06/08/1984	ROMANS	Les Balmes	2000	0,6	Transfert		TRFal	1240	103,33	62
								LOF	+++	+++	+++
								GOU	+	+	+
								PES	+	+	+
BR2	18/02/1986	ROMANS	Les Balmes	2000	1	Transfert		TRFj	269	13,45	13,45
								LOF	+	+	+
								PES	+	+	+
								TAN	+	+	+
BR3	23/07/1987	ROMANS	Les Balmes	1300	0,8	Transfert		TRFal	375	36,06	28,85
								LOF	++	++	++
BR4	27/04/1988	ROMANS	Les Balmes	500	1	Transfert		TRFj	120	24	24
								TRFad	5	1	1
								LOF	+	+	+
								TRFj	1069	66,81	53,45
BR5	12/07/1988	ROMANS	Les Balmes	2000	0,8	Transfert		TRFad	8	0,50	0,4
								VAI	+	+	+
								LOF	++	++	++
								TRFal+j	907	41,23	41,23
BR6	13/07/1993	ROMANS	Les Balmes	2200	1	Transfert		TRFad	18	0,82	0,82
								LOF	++	++	++
								PES	7	0,32	0,32
								TRFj	107	6,86	8,23
BR7	14/11/2000	ROMANS	Les Balmes	1300	1,2	Transfert	Suite à ce résultat décevant, ce tronçon ne sera plus exploité en zone pépinière	TRFad	7	0,45	0,54
								CHE	++	++	++
								VAI	+	+	+
								LOF	+	+	+
BR8	11/07/1985	ROMANS	La Sylla	2000	1	Transfert		TRFal	3504	175,2	175,2
								LOF	++	++	++
BR9	01/07/1986	ROMANS	La Sylla ?	2000	1	Transfert		TRFal	5130	256,5	256,5
								LOF	+++	+++	+++
BR10	10/07/1987	ROMANS	La Sylla ?	2000	1	Transfert		TRFal	3761	188,05	188,05
								LOF	+++	+++	+++
BR11	28/11/1988	ROMANS	Champ de tir	1500	1,5	Transfert		TRFj	115	5,11	7,67
								LOF	+	+	+
BR12	19/05/1988	PEYRINS-ROMANS	Champ de tir	800	1,5	Transfert		TRFad	8	0,67	1
								LOF	++	++	++
BR13	11/07/1994	ROMANS	?	2500	1	Transfert	Comatage linono-sableaux très important, absence d'habitat. Cette zone de grossissement est remise en cause.	TRFal	123	4,92	4,92
								TRFad	22	0,88	0,88
								LOF	+	+	+
								PES	2	0,08	0,08
BR14	11/10/1999	PEYRINS-ROMANS	?	1100	1	Transfert		TRFal	350	31,82	31,82
								TRFj	555	50,45	50,45
								TRFad	2	0,18	0,18
								VAI	++	++	++
								LOF	++	++	++
								CHE	++	++	++
								GAR	+	+	+
BR15	11/07/2007	ROMANS	Ferme Petit	150	0,6	Sauvetage et inventaire	Les travaux d'hydrauliques prévoient le court-circuitage de ce secteur, sur ... ml.	CHE	33	36,67	22
								VAI	28	31,11	18,67
								LOF	289	321,11	192,67

Légende : TRF (Truite fario *Salmo trutta fario*, ad : adulte, j : juvénile, al : alevin), VAI (Vairon *Phoxinus phoxinus*), LOF (Loche franche *Barbatula barbatula*), CHE (Chevesne *Leuciscus cephalus*), BLN (Blageon *Leuciscus souffia*), TAN (Tanche *Tinca tinca*), PES (Perche soleil *Lepomis gibbosus*), GOU (Goujon *Gobio gobio*),

Sur les pages suivantes, sont présentées les cartes :

- Contexte piscicole et modes de gestion, Figure 27
- Répartition piscicole, Figure 28
- Evaluation qualité de l'habitat (tiré de l'étude Géo +), Figure 29

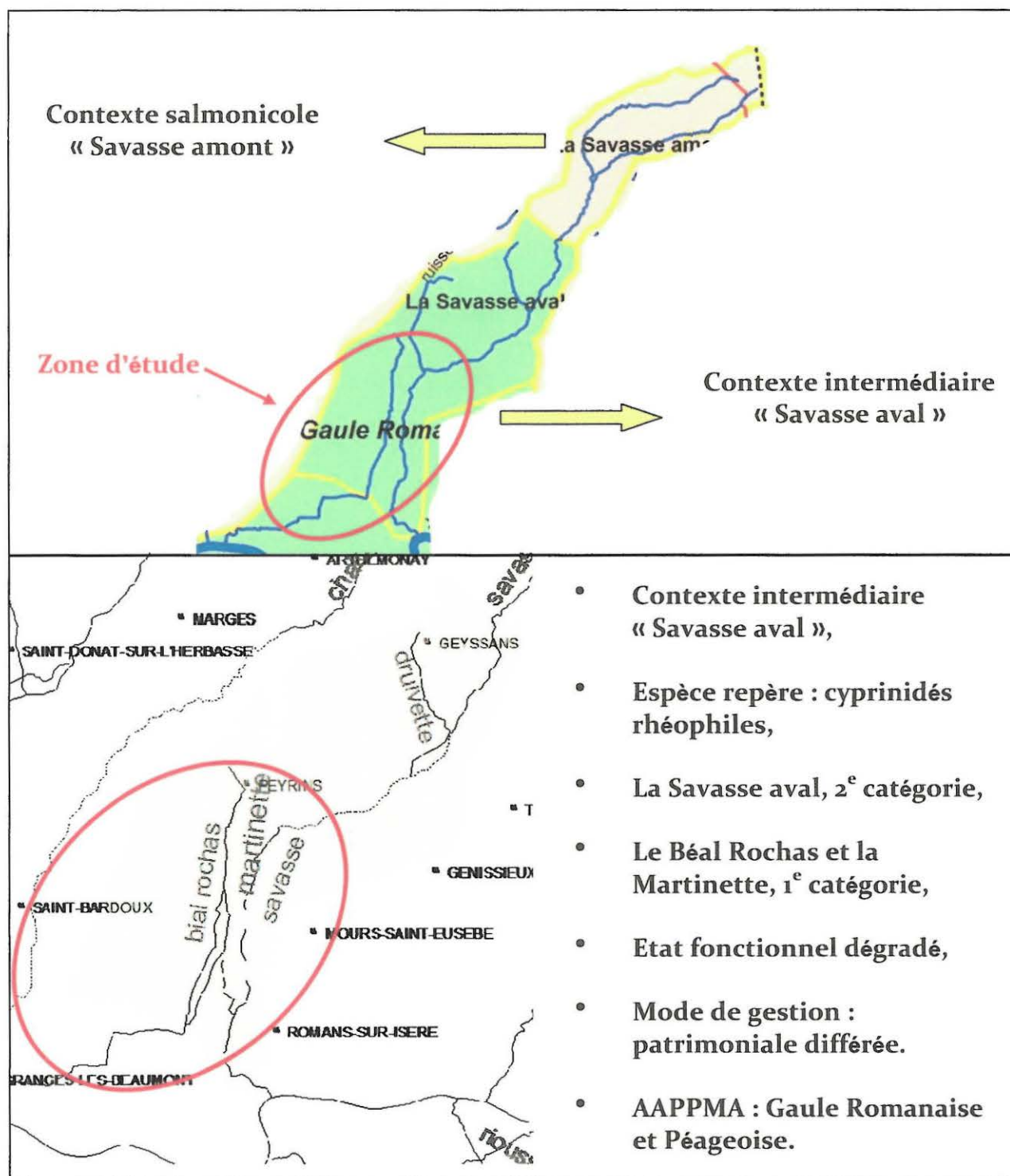


Figure 27 : Contextes piscicoles et modalités de gestion (PDPG)

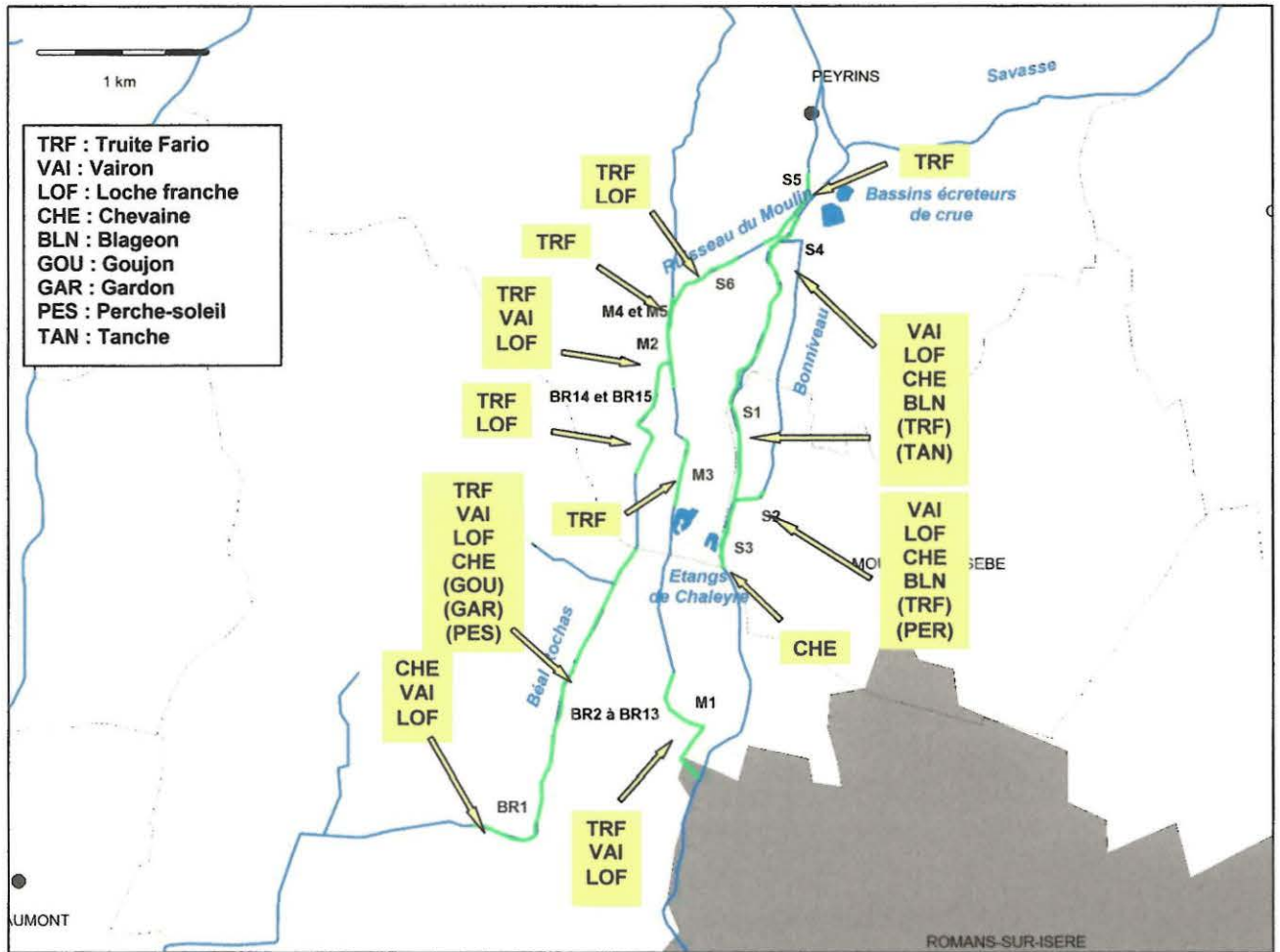


Figure 28 : Répartition piscicole

3. Évolution historique des milieux

Avant travaux, une grande partie de l'emprise du site était constituée de terrains agricoles variés. Dans ce cas, l'évolution des milieux est donc étroitement liée aux modifications des pratiques agricoles. Le diagnostic du territoire réalisé par l'ADASEA permet de noter certaines modifications des pratiques agricoles sur les communes du bassin versant et notamment Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère. Ces données ne se résument pas à l'emprise du site mais concernent l'ensemble du territoire des trois communes.

Ainsi, sur les communes de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère, en 20 ans, une tendance évolutive montre qu'il y a :

- augmentation de la taille des exploitations, développement des grandes cultures
- très forte diminution du nombre d'exploitants,
- forte régression de l'élevage, de la vigne, du maraîchage, de la culture du tabac, de l'arboriculture et de l'élevage notamment caprin
- très forte régression de l'espace agricole suite au développement de l'urbanisation,
- disparition des petites unités de maraîchage et concentration de ces productions donc augmentation de la surface totale exploitée par chaque maraîcher.
- disparition des petits élevages familiaux,
- disparition des petits producteurs de légumes,
- une forte demande d'espace pour l'urbanisation et cela entraîne une pression foncière importante,
- des achats rapides de terrains agricoles dans l'espoir financier qu'ils deviennent constructibles,
- dans la plaine, en périphérie urbaine, des parcelles constructibles en attente du début des travaux qui restent parfois plusieurs années non exploitées.



Figure 30 : Romans-sur-Isère et sa périphérie (1932), petit parcellaire remplacé aujourd'hui par de grandes monocultures. (Source : Archive Romans)

4. Environnement socio-économique

a) Démographie

La zone d'étude n'est pas habitée mais de nombreuses habitations existent à proximité. La population de l'ensemble des communes du bassin Joyeuse, Châlon, Savasse atteint en moyenne 210 hab/km² (ADASEA 2002). Le tableau suivant présente la répartition de la population en fonction des communes.

Tableau 26 : Evolution de la population sur les communes du bassin Joyeuse, Châlon, Savasse (source : INSEE)

Communes concernées par les bassins versants Joyeuse Châlon Savasse	Dernière population connue	Population 1999 (ou 1990)	Variation (en %)
Arthémonay	513 (année 2007)	369	4,2
Le Châlon	162 (année 2004)	157	0,6
Châtillon St Jean	1156 (année 2004)	888	4,5
Génissieux	2028 (année 2007)	1828	1,3
Geysans	549 (année 2007)	469	2
Granges les Beaumont	963 (année 2004)	949	0,3
Margès	846 (année 2005)	729	2,5
Montagne (38)	230 (année 1999)	223 (1990)	3,0
Montmiral	589 (année 2006)	441	4,2
Mours St Eusèbe	2245 (année 1999)	2027 (1990)	9,7
Parnans	480 (année 1999)	458 (1990)	4,6
Peyrins	2447 (année 2004)	2308	1,2
Romans sur Isère	33665 (année 1999)	32734 (1990)	2,8
St Bardoux	615 (année 2005)	541	2,2
St Bonnet de Valclérieux	212 (année 2006)	202	0,7
St Laurent d'Onay	108 (année 1999)	111 (1990)	-2,8
St Michel sur Savasse	470 (année 2006)	406	2,5
St Paul les Romans	1626 (année 2006)	1502	1,1
Triors	475 (année 2004)	479	-0,2

En gras, communes concernées par le plan de gestion

b) Occupation des sols

Tableau 27 : Occupation des sols des bassins versant de la Savasse et du Béal-Rochas

Bassin versant	Zones boisées		Zones urbanisées		Zones agricoles		Cours d'eau		Autres		Superficie totale en ha
	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)	%	Surf. (ha)
Savasse	1278	25.6	351	7.0	3118	62.4	220	4.4	33	0.7	5000
Beal Rochas	198	13.2	27	1.8	1212	80.8	50	3.3	13	0.9	1800

Les bassins versants sont fortement voués à l'agriculture. En seconde position viennent les zones boisées. La part de zones urbanisées sur le bassin de la Savasse s'élève à 7% à cause notamment de la ville de Romans sur Isère.

Pages suivante ; Figure 31 : Cartographie de l'occupation du sol de la zone selon la nomenclature Corine land cover 2006 (source : IFEN)

c) L'agriculture

L'agriculture est très présente tout autour de la zone d'emprise sans véritable zone de transition. Les parcelles voisines peuvent être cultivées (souvent de manière intensive), en jachère ou, plus rarement, laissées en pâture ou prairie.

d) Les activités du site

La pêche est gérée par l'association de la Gaule péageoise. Elle est assez peu pratiquée sur l'ensemble de la zone car l'attractivité halieutique reste faible. Les principales activités sont concentrées hors du site, plutôt sur les sites des étangs de Chaleyre et de Chorache.

La chasse est gérée par les ACCA de Peyrins, Mours-Saint-Eusèbe et Romans-sur-Isère. Elle peut être pratiquée sur l'ensemble du secteur.

Enfin, sur la zone de champ de tir, il faut noter la présence de tir à l'arc dans un enclos bien localisé.

e) Le tourisme

De nombreux circuits balisés sont présents aux abords du secteur (cf. Sentiers balisés). Des sites en périphérie sont déjà propices pour l'accueil du public :

- des espaces de loisir bien identifiés : le Bois des Ussiaux (parcours forestier, équipement de découverte), les étangs de Chaleyre (lieu dit de balade et de pêche, voir
- Figure 32).

- des points de vue : ils sont innombrables sur le bassin Joyeuse-Châlon-Savasse. Aux abords du site on trouve plusieurs points de vue notamment à l'est sur les communes de Peyrins et Mours-Saint-Eusèbe.

- Des espaces de loisir diffus périurbains : les Balmes de Romans jusqu'à Peyrins, les coteaux entre Peyrins, Mours et Geysans, connaissent une importante fréquentation (piétons, motos...). Le périmètre du site, de par sa forme (linéaire), son emplacement périurbain en bordure de cours d'eau, semble déjà fréquenté dès lors que les aménagements le permettent (route, chemin). La mise en place d'un cheminement précis sur une partie du linéaire peut certainement drainer de nombreux promeneurs (projet en cours d'étude par la CCPR).



Figure 32 : Etangs de Chaleyre

Aussi le patrimoine historique peut éventuellement favoriser le flux touristique sur la zone (cf. Patrimoine historique). Une présentation des différents éléments historiques est définie dans le paragraphe suivant.

5. Patrimoine historique

L'état des lieux du patrimoine historique est assez bien documenté sur l'ensemble du site. En effet, le patrimoine culturel des bassins versants de la Joyeuse, Châlon et Savasse a été recensé dans une étude du CPIE Drôme des collines réalisée en 2002. Le rapport Hydretudes (2004) permet également d'avoir une meilleure connaissance du patrimoine archéologique et historique à l'échelle des communes de Peyrins, Mours et Romans.

Il est donc intéressant de relever la présence de plusieurs éléments historiques, et ce d'autant plus qu'un aménagement touristique de la zone pourrait mettre en valeur le patrimoine historique.

Selon le rapport du CPIE Drôme des collines, le patrimoine historique se distingue en deux types d'éléments. Ceux liés à l'eau et aux aménagements hydrauliques, et ceux qui représentent l'identité du bassin versant (bâti, historique) et peuvent être associé aux potentialités de découverte.

▪ Le patrimoine hydraulique

Les canaux :

Ils sont nombreux sur le bassin versant ; par leur ancien rôle économique, ils détiennent aujourd'hui une valeur ethnographique et surtout une présence paysagère et une fonction d'agrément non négligeable pour les routes et les habitations qui les bordent.

Le canal de la Martinette, cours d'eau sous l'emprise du plan de gestion fait partie de ces anciens canaux. Il fut construit dès le 11^{ème} siècle par les Moines de St Barnard pour canaliser les eaux de la Savasse et de la Chorache de Peyrins à Romans. Dès le début s'installe le long de ce canal : tanneries, mégisseries, teintureries, fabriques à travailler la laine, le fer, moulins, foulons, ourdisseurs de soies, dinandiers, et autres artisans puis en 1456, s'installe un martinet à papier qui donne le nom actuel du canal (Hydretudes, 2004).

Les mères d'eau :

Ce sont des chenaux en terre qui ont pour fonction d'évacuer les eaux de ruissellement dans la plaine ou le fond des vallées. Les mères d'eau constituent des voies de communications à fort potentiel de découverte (valeur ethnographique, couloirs végétaux, systèmes hydrauliques semi-naturels spécifiques à une pratique locale).

Aux abords du site on note plusieurs mères d'eau notamment à l'ouest du Béal-Rochas. Le chemin creux de Chatiou (quartier ouest Romans), sans être véritablement une mère d'eau, résulterait de l'ancien lit divaguant de la Savasse avant sa canalisation vers 1830. Goudronné, il peut encore servir à l'écoulement de l'eau en cas d'inondation (CPIE, 2002).

Les moulins :

Autrefois très nombreux, les moulins ont peu subsisté avec l'évolution des paysages (Hydretudes, 2004).

Le petit patrimoine :

Sur l'ensemble du bassin versant Joyeuse, Châlon, Savasse on note la présence de lavoirs, fontaines, bassins, gabots (réservoirs creusés à même le sol glaiseux), passages à gué ou puits.

A proximité du site, on note la présence de deux passages à gué présents sur la Savasse au niveau de Peyrins et dont la valeur patrimoniale équivaut à celle des ponts (CPIE, 2002).

▪ Le patrimoine identitaire

Le bâti remarquable :

Sur le bassin Joyeuse, Châlon, Savasse, il s'agit des bâtisses représentatives de l'architecture et des matériaux du territoire (molasse, galets, pisé), les plus remarquables concernent des maisons fortes, des corps de ferme ou bien encore les châteaux et édifices religieux. Sur le périmètre d'étude, sur la commune de Romans, on note au niveau du Béal-Rochas la présence d'une chapelle au lieu dit « Saint Pierre » (cf. Figure 33).



Figure 33 : Chapelle près de Béal-Rochas

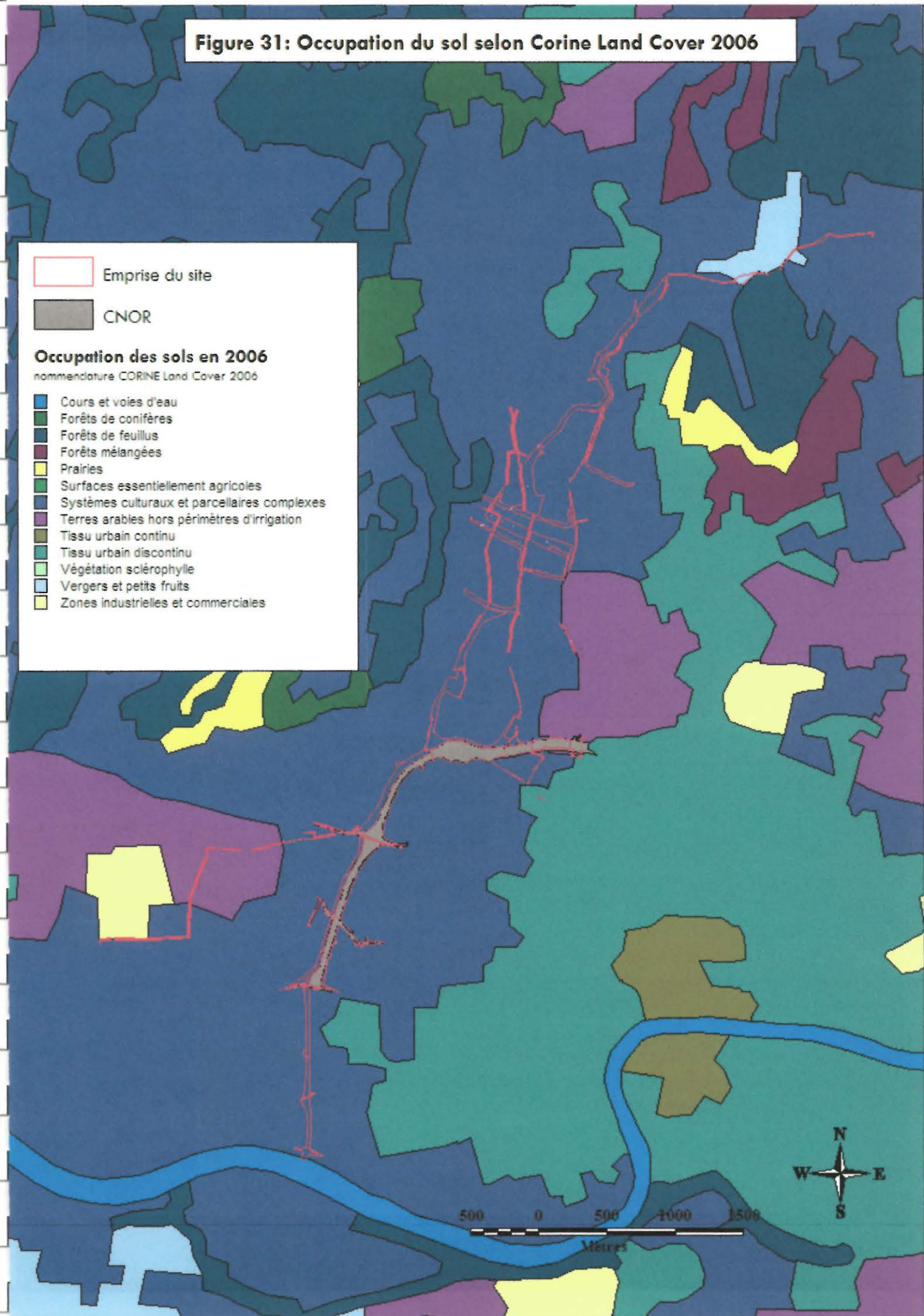
Les mottes castrales :

Ces ouvrages de défense médiévaux ont une forte valeur historique et sont aujourd'hui des marqueurs du paysage de par leur situation de promontoire. Leur forte densité en Drôme des collines en fait une spécificité locale. A proximité du site, on notera la motte castrale de Peyrins située sur une colline de grès.

Les baumes :

Ces cavités artificielles sont des éléments insolites et révélateurs du substrat molassique. Leur grande diversité, leur valeur ethnographique et paysagère en font un patrimoine identitaire important. Plusieurs baumes ont été notées à proximité du site, notamment sur les coteaux molassiques à l'ouest du Béal-Rochas (CPIE, 2002).

Figure 31: Occupation du sol selon Corine Land Cover 2006



II. EVALUATION DE LA VALEUR PATRIMONIALE ET DEFINITION DES OBJECTIFS

A. EVALUATION DES HABITATS, DES ESPECES ET DU PATRIMOINE ECOLOGIQUE

1. Les habitats remarquables

Les seuls habitats inventoriés sur la zone sont tous des habitats d'intérêt communautaire.

Tableau 28 : Liste des habitats remarquables présents ou *potentiellement* présents sur le site

Intitulé	Code Corinne	Code EUR 15	Directive habitat
<i>Forêt alluviale d'aulnes glutineux et de frênes élevés</i>	44.3	91 E0	Annexe I
Végétation des limons et vases exondées	24.52	3270	Annexe I
<i>Prairies inondables</i>	38.2	6510	Annexe I
<i>Grèves à souchet brun</i>	22.32	3130	Annexe I

- La forêt alluviale d'aulnes et de frênes

Sur la zone amont du site la ripisylve est bien implantée mais la présence de peupliers hybrides ainsi que de robiniers entraîne une forte banalisation du milieu. Des aulnes et des frênes sont encore présents mais de manière très ponctuelle. Cet habitat serait donc à rechercher afin de cartographier éventuellement les dernières zones présentes. La forêt alluviale d'aulnes et de frênes joue un rôle essentiel dans la stabilisation des berges ainsi que pour la faune, à la fois zone refuge et source de nourriture.



Figure 34 : Aulne glutineux, aux abords de la Savasse



Figure 35 : Ripisylve de la Savasse en amont de Peyrins. Savasse partiellement gelée (janvier 2009)

- La végétation des limons et vases exondées

Cet habitat se développe généralement en été dans le lit des cours d'eau asséchés, sur les plages de graviers ou de vase humide. Ce type d'habitat est donc fortement tributaire des conditions météorologiques et les crues estivales ne lui sont pas favorables. Il a été noté présent en limite aval de la zone sur le Béal-Rochas mais aucune cartographie précise n'est disponible. Il serait intéressant de réaliser de nouveaux inventaires des terrains afin de mieux localiser les stations.



Figure 36 : La Savasse en aval du site, zone de présence de l'habitat végétation des limons et vases exondées (stations à préciser)

- Les grèves à souchet brun

Cet habitat se développe sur les rives vaseuses des étangs et des cours d'eau en voie d'assèchement. Il est plutôt instable et n'est visible que quelques semaines à la fin de l'été, et début de l'automne. Cet habitat reste potentiellement présent sur la zone.

- Les prairies inondables

« Si l'on se réfère à la carte d'inondabilité, on peut raisonnablement penser que cet habitat était autrefois présent aux abords de la Savasse entre les communes de Peyrins et Romans » (CPIE, 2002). Généralement, ce milieu est riche d'une grande diversité biologique dû en partie aux limons déposés lors des phases d'inondation. Il se présente sous la forme d'un tapis herbacé, issu de défrichements ancestraux et maintenu annuellement par des fauches, et parfois ensuite, par du pâturage. Cet habitat reste éventuellement à localiser aux abords des cours d'eau du secteur.



Figure 37 : zone humide en amont du champ de tir

2. Espèces végétales remarquables

Dans la liste des espèces végétales connues sur le site, aucune ne figure sur la liste des espèces protégées au niveau national, régional ou départemental. Toutefois, même si elles ne sont pas rares, deux espèces figurent sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en Rhône-Alpes.

Tableau 29 : Statut de la flore la plus remarquable du site

Nom latin	Nom commun	Protection Régionale	Protection départementale	Déterminante ZNIEFF
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag	Ache nodiflore	non	non	oui
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.	Listère à feuilles ovales	non	non	oui

La Listère à feuilles ovales est une orchidée discrète mais bien répandue, qui pousse sur des sols plutôt humides. Elle a été notée sur la zone de champs de tir.

L'Ache nodiflore est une plante commune des étangs, fossés et marais. Si elle n'est pas rare, cette plante peut offrir par sa tige tendre et creuse un abri pour les œufs d'Agrion de mercure en cas d'assèchement temporaire. Elle témoigne généralement de la bonne qualité des eaux. Cette espèce a été notée aux abords de la Savasse, du Béal-Rochas et de la Martinette.

Par ailleurs, parmi l'ensemble des espèces inventoriées, plusieurs espèces sont des espèces exotiques envahissantes.

Tableau 30 : Liste des espèces envahissantes ou potentiellement envahissantes contactées sur le site

Nom latin	Nom commun
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	Ailante
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	Ambroisie
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	Armoise de frères Verlot
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	Vergerette du Canada
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers	Erigéron annuel
<i>Melilotus albus</i> Medik.	Mélilot blanc
<i>Panicum capillare</i> L.	Panic capillaire
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch	Vigne vierge
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	Robinier
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers	Sorgho d'Alep

L'enjeu botanique du site semble donc assez faible. Malgré tout, il ne faut pas oublier que les inventaires n'ont été réalisés que partiellement et durant des périodes assez peu favorables. Un complément d'inventaire pourrait donc être à envisager.

Concernant les espèces exotiques, des mesures afin de contrôler leur expansion peuvent être utiles si l'on veut favoriser la biodiversité sur le site. Dans un premier temps, il est donc important de se focaliser sur des espèces prioritaires, les plus potentiellement dangereuses pour la biodiversité du site et pour l'homme (ambroisie hautement allergène, robinier qui banalise les ripisylves).

3. Espèces animales remarquables

a) Odonates

Tableau 31 : Statut des odonates remarquables présents sur le site

Nom commun	Nom latin	Liste rouge Europe	Liste rouge France	Rhône-Alpes	Autres
Aechne paisible	<i>Boyeria irene</i>	Vulnérable	Non classé	LR : Déclassé LO : Indicateur	Déterminant ZNIEFF
Calopteryx méditerranéen	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>	Rare	Non classé	LR : Déclassé (Menaces faibles)	Déterminant ZNIEFF en domaine continental
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>	En danger	LR : En danger	LR : Déclassé LO : Indicateur	Déterminant ZNIEFF Dir Habitat : Annexe II et IV
Cordulégastre annelé	<i>Cordulegaster boltonii</i>	Non classé	LR : Menace faible	LR : Déclassé LO : Indicateur	Déterminant ZNIEFF
Agrion nain	<i>Ischnura pumilio</i>	Non classé	LR : Rare	LR : Déclassé (Menaces faibles)	
Gomphe à pinces	<i>Onychogomphus forcipatus</i>	Vulnérable	Non classé	LR : Déclassé (Menaces faibles)	Déterminant ZNIEFF en domaine continental et alpin

L'**Aechne paisible** est classée vulnérable sur la liste rouge européenne et déterminante ZNIEFF en Rhône-Alpes. Elle est présente sur la Savasse où elle affectionne les bancs de galets.



Le **Calopteryx méditerranéen** est un endémique d'un secteur du continent ce qui le classe rare au niveau européen. Elle se trouve ici dans la limite d'aire de répartition. Ceci le rend particulièrement vulnérable et en fait un bio-indicateur sensible aux changements environnementaux (qualité de l'eau notamment). Une amélioration de la qualité des cours d'eau doit permettre d'être serein pour le maintien de cette espèce (Blachon, Y. & Deliry, C. in Deliry, 2008). Il est présent sur le Béal-Rochas et la Martinette.

L'**Agrion de mercure** est sans aucun doute l'espèce la plus remarquable du site. Elle est protégée en France, inscrite à l'annexe II de la directive Habitats. C'est un excellent indicateur de la qualité des eaux de surface. Pour se maintenir, cette espèce a besoin de berges végétalisées dans un milieu ouvert et bien ensoleillé. La présence d'hydrophytes et d'hélophytes à tiges tendres et creuses (Ache faux-cresson et Cresson de fontaine) est très favorable à cette espèce (Faton, J.M. in Deliry, 2008). L'agrion a été contacté sur la Martinette (à la sortie de la ville de Romans-sur-Isère) et le Béal-Rochas.



Le **Cordulégastre annelé** est déterminant ZNIEFF en région Rhône-Alpes. C'est une espèce caractéristique des petits cours d'eau limpides, bon indicateur de leur qualité. « Cette espèce nous rappelle que la préservation de la qualité des eaux est un point clé de la politique de la protection des corridors écologiques » (Schleicher, J. in Deliry, 2008). Il est présent sur la Savasse, Martinette et Béal-Rochas.

L'**Agrion nain** est classé Rare sur la liste rouge française. C'est une espèce caractéristique des milieux aquatiques pionniers à petits joncs que l'on trouve parfois au bord des cours d'eau dynamiques (Faton, J.M. in Deliry, 2008). Il a été contacté sur le Béal-Rochas.



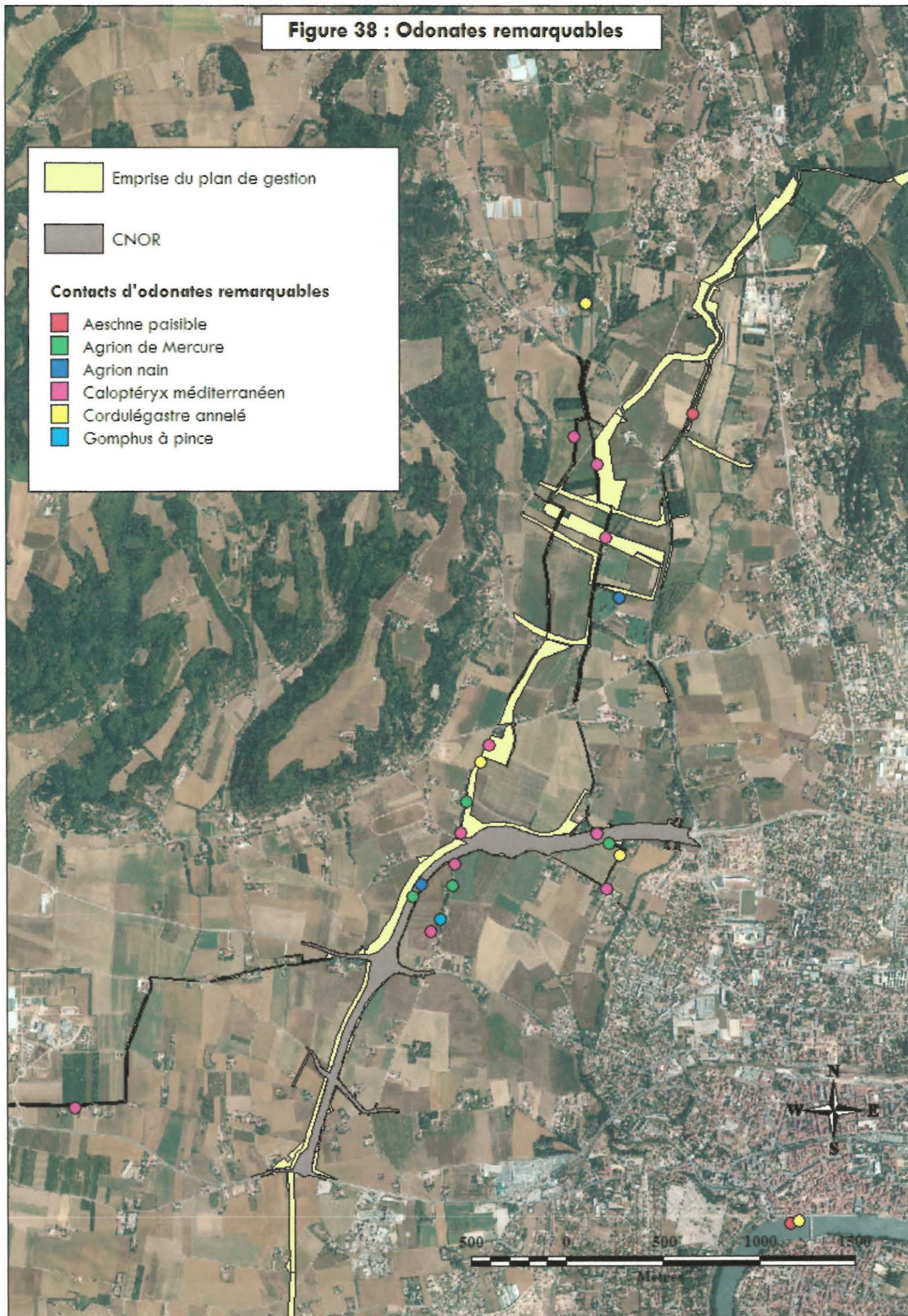
Le **Gomphe à pinces** est peu menacé mais reste déterminant ZNIEFF en région Rhône-Alpes. Il est noté sur le Béal-Rochas.

Ces six espèces tendent à montrer que malgré les apparences (forte urbanisation, cultures intensives), l'intérêt odonatologique du site n'est pas des moindres. En effet, ces espèces (pour la plupart fortement polluo-sensibles) jouent un rôle bio-indicateur important qui informe année après année sur de l'état de santé de l'hydrosystème Savasse, Martinette, Béal-Rochas. Des mesures de gestion appropriées aux odonates (favoriser les herbiers, contrôle des rejets de pollution, fauche automnale...) en plusieurs points du site ainsi qu'un suivi des populations semble donc être un des objectifs à mettre en place dans les prochaines années.

Source photos odonates : J-M Faton (<http://www.galerie-insecte.org/galerie/wiki.php?faton>)

Page suivante ; Figure 38 : Localisation des odonates remarquables

Figure 38 : Odonates remarquables



b) Coléoptères

Le Lucane cerf-volant est classé en annexe II de la directive habitat. Il est noté présent en amont du site sur la commune de Peyrins. Le biotope de ce coléoptère menacé est constitué de vieux arbres ainsi que d'arbres morts (généralement du chêne). En effet, les larves de cet insecte ont besoin de consommer du bois mort pour accomplir leur croissance. Ainsi, une gestion forestière éliminant le vieux bois et le bois mort supprime à la fois l'habitat et la nourriture de cette espèce.

Tableau 32 : Statut de la Lucane cerf-volant

Nom commun	Nom latin	Statut en France	Convention de Berne	Directive habitat
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	Espèce protégée	Annexe III	Annexe II

c) Reptiles

Les reptiles présents sur la zone sont tous protégés mais ne présentent pas d'intérêt majeur. Ils sont tous communs dans la Drôme. Il est toutefois intéressant de relever la présence de la couleuvre vipérine de part son affinité avec les milieux humides. La non présence d'espèces plus sensibles comme la Vipère aspic *Vipera aspis* marque la forte anthropisation du milieu et l'absence de zones agricoles extensives.

Tableau 33 : Statut des reptiles présents sur la zone d'étude

Nom commun	Nom latin	Dir habitat	Conv de Berne	Protection nationale	Liste R France	Liste Rouge Rhône-Alpes	Déterminant ZNIEFF
Couleuvre verte et jaune	<i>Coluber viridiflavus</i>	Annexe IV	Annexe II	Protégé	A surveiller	Non classé	oui
Couleuvre vipérine	<i>Natrix maura</i>		Annexe III	Protégé	A surveiller	Non classé	oui
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	Annexe IV	Annexe II	Protégé	A surveiller	Non classé	
Lézard vert	<i>Lacerta bilineata</i>	Annexe IV	Annexe II	Protégé	A surveiller	Non classé	oui



Figure 39 : Lézard vert

d) Amphibiens

Parmi les espèces présentes, 3 espèces d'amphibiens ont un intérêt patrimonial sur le site.

Tableau 34 : Statut des amphibiens remarquables du site

Nom commun	Nom latin	Directive habitat	Convention de Berne	Protection nationale	Liste Rouge France	Liste Rouge Rhône-Alpes	Déterminant ZNIEFF
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	IV	II	P	Insuffisamment documenté	Quasi menacé	oui
Crapaud calamite	<i>Bufo calamita</i>	IV	II	P	A Surveiller	Vulnérable	oui
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	IV	II	P	A Surveiller	Quasi menacé	oui

- L'Alyte accoucheur

Il n'est pas présent directement sur la zone mais il a été contacté dans la zone au nord de Peyrins. C'est une espèce pionnière qui occupe de préférence les terrains bien exposés à l'ensoleillement sur des sols légers et colonise rapidement de nouveaux habitats aquatiques dans un rayon de plusieurs centaines de mètres. Avec des mesures adaptées, il pourrait donc coloniser progressivement une partie de la zone en évitant toutefois les terrains inondables qu'il semble désertier (ACEMAV coll. et al, 2003). Il affectionne les formations végétales ouvertes (affleurement rocheux, éboulis, carrières, vieux murs, plages de graviers...) mais peut également être présent en milieu forestier, par exemple près d'habitations abandonnées. Il est connu pour sa bonne cohabitation avec l'homme (parc, jardin, trou de mur, tas de pierres...).



- Le Crapaud calamite



La présence du Crapaud calamite a été confirmée sur la zone lors des prospections de terrains en 2007. Une seule station a été trouvée, située sur le Béal-Rochas. D'une manière générale, cette espèce affectionne la végétation ouverte et assez rase ainsi que la présence d'abris superficiels et de sols meubles. Il semble s'accommoder assez facilement des milieux créés par l'homme (carrières, parcs, friches...). L'habitat aquatique qui convient bien à cette espèce doit être composé d'un point d'eau peu profond, se réchauffant rapidement (absence d'ombrage),

et les prédateurs (insectes aquatiques, poissons) doivent être absents ou peu abondants.

- La Grenouille agile

En France, mises à part quelques exceptions, la Grenouille agile est pratiquement absente de la région méditerranéenne. La présence ici de cette espèce à la limite des influences méditerranéennes est donc intéressante et mérite d'être notée. Sa présence est généralement associée aux boisements et fourrés. En milieu alluvial, les populations semblent particulièrement fragile à cause de la



dégradation des milieux (ACEMAV coll. et al, 2003). Les déplacements de cet amphibien peuvent atteindre 1 kilomètre de distance entre le domaine vital et la zone de reproduction. Sur les zones de reproduction, c'est une espèce très ubiquiste mais qui évite tout de même les sites riches en poissons (ACEMAV coll. et al, 2003). Sur la zone d'étude l'espèce est présente dans la partie nord de la Savasse ainsi que sur le Béal-Rochas.

e) Mammifères

Tableau 35 : Liste des mammifères remarquables

Nom commun	Nom latin	Localisation	Statut de protection en France	Directive Habitat	Convention de Berne	Liste rouge France	Liste rouge Rhône-Alpes
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>	Aval de la retenue de la Vanelle	Protégé	Annexe II et IV	Annexe III		
Minioptère de Schreibers	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe II et IV		Vulnérable	En danger
Molosse de Cestoni	<i>Tadarida teniotis</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		Rare	
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		A surveiller	
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		Vulnérable	
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		A surveiller	
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		A surveiller	
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>	Commune Peyrins, Mours, Romans	Protégé	Annexe IV		A surveiller	

Dans le tableau précédent, les enjeux sont particulièrement importants pour les chiroptères mais les données disponibles sont rares et anecdotiques. Elles ont été notées sans étude ou protocole précis. Des prospections complémentaires mériteraient d'être effectuées sur le site afin de localiser les zones de chasse et éventuellement des gîtes.

Intéressant à noter également, la présence du Castor d'Europe en aval de la retenue de la Vanelle même si il semble très peu probable qu'il puisse prochainement coloniser la Savasse et donc la zone d'étude. En effet, la retenue de la Vanelle, obstacle majeur, empêche la recolonisation de la partie aval de l'Isère. De plus, dans l'hypothèse où le castor s'installe plus en amont sur l'Isère, la confluence de la Savasse, totalement artificialisée (canal souterrain), ne peut permettre au Castor de s'installer sur le site. Enfin, sur sa partie aval, la Savasse est bien trop dégradée (absence de ripisylve notamment), ce qui n'est pas propice à l'installation du Castor.

f) Oiseaux

Bien que le site soit fortement anthropisé, la zone et ses alentours hébergent plusieurs espèces d'oiseaux remarquables.

Tableau 36 : Statut de protection des oiseaux les plus remarquables

Nom commun	Nom scientifique	Statut de protection en France	Directive Oiseaux	Convention de Berne	Convention de Bonn	Liste Rouge France	Liste Rouge Rhône-Alpes
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	Protégé		Annexe II		Faible risque	Vulnérable
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>	Protégé		Annexe II	Annexe II	Faible risque	Vulnérable
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>	Protégé	Annexe I	Annexe II		Faible risque	
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	Protégé	Annexe I	Annexe II		Faible risque	Vulnérable

La Chevêche d'Athéna :

Petite chouette des milieux agricoles, la chevêche est certainement l'oiseau dont l'enjeu est le plus fort sur le site. Il s'agit en effet d'une espèce fortement menacée et dont les populations, bien connues, sont assez dense aux abords du site (partie aval notamment). C'est un oiseau sédentaire qui s'écarte rarement de plusieurs kilomètres de son lieu de naissance. Elle se nourrit d'invertébrés, de vers de terre, ou bien encore de micromammifères, d'amphibiens ou d'oiseaux.



Autour du site, les dernières études menés au printemps 2008 ont permis

de localiser 24 individus répondant à la repasse (cf. Page suivante; Figure 40). Ces individus peuvent donc être notés comme des nicheurs probables voir certains.

Pour être présente, cette espèce a besoin d'un milieu bocager dans lequel elle recherche des cavités (arbres têtard, vieilles fermes) pour pouvoir nicher. La pose de nichoirs adaptés peut également convenir à une installation durable de cette espèce. Si l'on regarde les zones de présence de la chevêche (sud de la zone), l'aménagement des abords du canal d'évacuation ainsi que du Béal-Rochas (pose de nichoirs notamment) peut permettre de renforcer la population présente.

Le Guêpier d'Europe :

Bien qu'il n'ait plus été noté nicheur ces dernières années, le guêpier a déjà niché en bordure du site. Sa zone de nidification potentielle se trouve à l'ouest de la zone dite « champ de tir », dans les affleurements à proximité du mur de pierre. Cette espèce migratrice reste malgré tout régulièrement contactée sur le site en migration ou lorsqu'elle vient s'alimenter en insectes variés (libellules, guêpes...).

L'Engoulevent d'Europe :

Dans la bibliographie, cette espèce migratrice est notée présente sur la partie aval du site, en rive droite de la Martinette et du Béal-Rochas. En dehors de ses manifestations nocturnes, l'engoulevent est très discret. Il fréquente généralement les friches et les bois clairsemés. Les seules données disponibles sont issues de l'étude d'impact environnemental BURGEAP 2008. Si sa présence est avérée, il est alors très probable qu'il vienne également chasser les insectes nocturnes au niveau de la Martinette et du Béal-Rochas.



Le Martin-pêcheur d'Europe :

Le Martin-pêcheur a déjà été contacté sur la Savasse. Cette espèce remarquable utilise les zones d'érosion aux abords des cours d'eau pour creuser son nid. Sur la zone d'étude les affleurements de terre seraient à rechercher afin de localiser de possibles zones de nidification (notamment sur la zone amont). Toutes les mesures favorisant la qualité de l'eau sont utiles au martin-pêcheur. Le maintien de perchoirs en bordure des cours d'eau et l'absence de consolidation des berges d'érosion

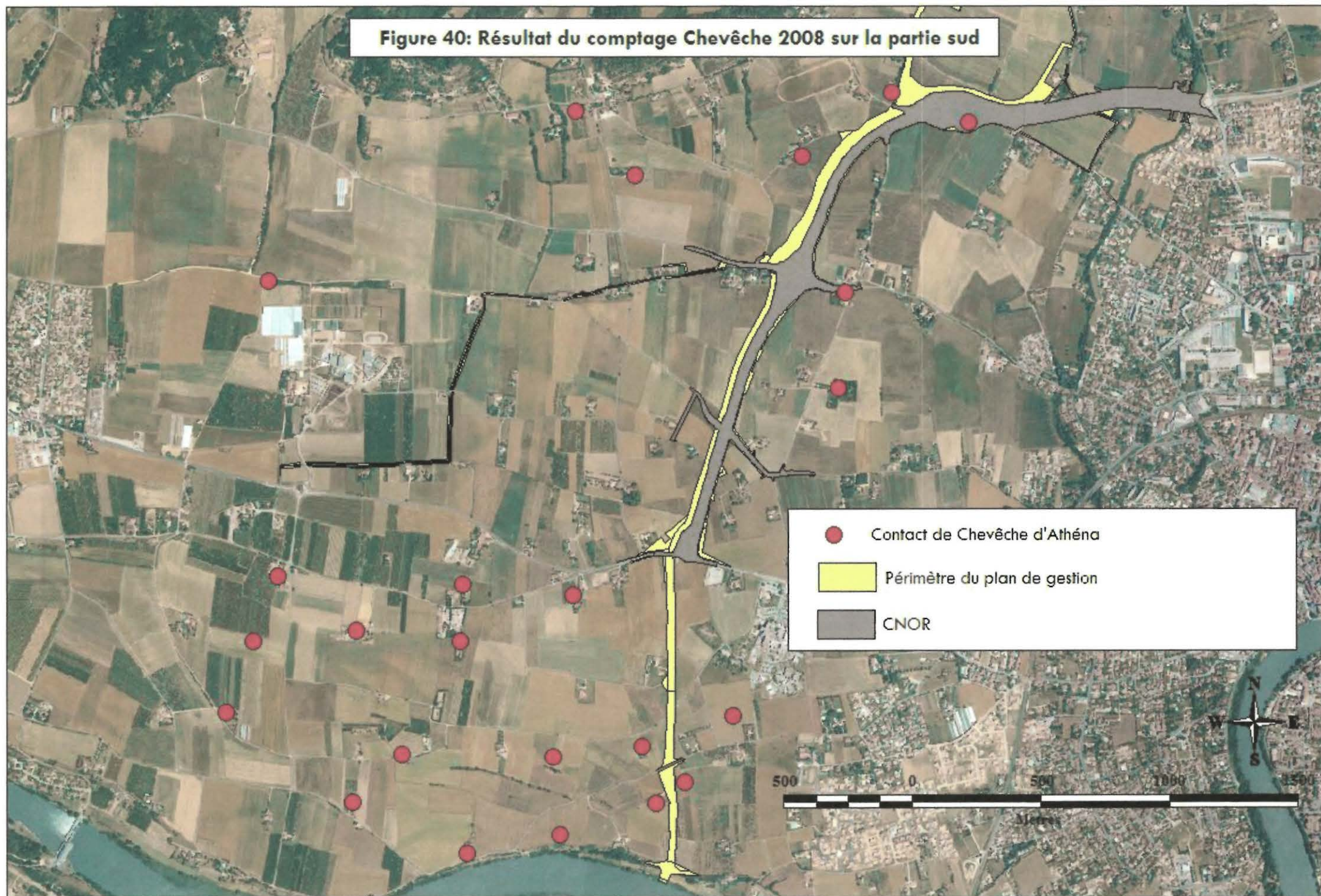
permettent à l'espèce de nicher. Une gestion raisonnée des activités humaines sur le territoire de l'espèce lui est aussi favorable.

Les espèces aquatiques :

Au cours des divers inventaires et prospections réalisés aux abords du site, plusieurs espèces aquatiques remarquables ont été contactées (rousserolles effarvate et turdoïde, râle d'eau, anatidés, etc.). La plupart des contacts ont été réalisés à la confluence du canal de fuite et de l'Isère. La création de lisère humide (roselière notamment) pourrait permettre à certaines de ces espèces de venir s'installer sur le site.

Page suivante; Figure 40 : Localisation des Chevêches d'Athéna sur le site (comptage CORA/IRO Mondy 2008)

Figure 40: Résultat du comptage Chevêche 2008 sur la partie sud



g) Crustacés

L'Ecrevisse à pattes blanches est une espèce devenue rare, classée en annexe II et V de la directive habitat et en annexe III de la convention de Berne. Anciennement présente sur le site, son retour semble bien compromis tant par l'altération du milieu que par l'apparition d'une espèce d'écrevisse américaine, très envahissante, et qui supplante généralement l'Ecrevisse à pattes blanches.

h) Poissons

En premier bilan de l'ensemble des données existantes, nous pouvons d'ores et déjà avancer que l'état des lieux est suffisant afin d'avoir une vision claire du fonctionnement du secteur et des interactions existantes entre les espèces piscicoles présentes et l'état du milieu aquatique. Ces informations sont de plus suffisantes afin de dresser un diagnostic précis de la zone d'étude.

La Savasse aval est bien un tronçon de cours d'eau caractérisé par la présence de cyprinidés rhéophiles. Aux vues des diverses constatations, il y a un écart conséquent entre le peuplement en place et le peuplement théorique potentiel. Ce constat se retrouve aussi bien en termes de biodiversité, que de biomasse, avec des valeurs globalement faibles. Les espèces les plus touchées par ce déséquilibre sont les plus sensibles à diverses perturbations, notamment le Barbeau méridional. On retrouve ainsi des espèces courantes, polluo-tolérantes. Néanmoins, cette faune plus « classique » est à protéger au même titre que les autres espèces. De plus, leur faible biomasse intraspécifique montre qu'il existe également un déséquilibre en terme de diversité du milieu, et notamment concernant la capacité d'accueil sur ce secteur qui devrait être plus importante.

La présence de la Truite fario est à signaler, sur le Béal Rochas et la Martinette car elle est elle aussi une espèce à fort intérêt patrimonial. Cependant, sa présence reste anecdotique, alors que ces deux cours d'eau sont à vocation salmonicole. On s'aperçoit par exemple que sur les zones utilisées comme pépinières, on s'aperçoit que les quantités repêchées diminuent avec le temps. Il faudrait bien évidemment approfondir les causes possibles de ce déclin, cependant on peut d'ores et déjà dire que la qualité du milieu s'est dégradée depuis les années 1990.

Sur la Savasse aval, la quasi absence de la Truite fario est liée principalement à la température de l'eau, trop élevée, et à l'absence de caches. Cependant, le facteur limitant pour cette espèce est la température, or ce paramètre est issu d'une contrainte naturelle, même si elle est amplifiée par des phénomènes anthropiques. En d'autres termes, la Truite fario ne sera jamais dominante sur ce contexte, car même en l'absence de perturbation, elle ne trouvera pas un milieu favorable à son développement. Néanmoins, cette espèce étant semi-migratrice, la notion de continuité écologique devra être prise en compte.

En revanche, cette espèce devrait se rencontrer de façon plus abondante sur le Béal Rochas et la Martinette en l'absence de perturbation, car les niveaux typologiques correspondent à une zone favorable à cette espèce.

Concernant les autres espèces, les biomasses sont globalement très faibles vis-à-vis des potentialités des milieux.

4. La place du site dans un ensemble d'espaces naturels

De par sa position, sa forme et sa nature, le site peut jouer un rôle de corridor biologique entre les habitats et les populations d'espèces environnantes. De plus, la création du canal de fuite, nouveau linéaire « humide », donne une opportunité de recréer une voie naturelle ouverte, véritable corridor vert et humide entre la ripisylve de l'Isère et la partie haute de la Savasse.

a) Un corridor végétal

Sur sa partie amont, la Savasse est bordée d'une ripisylve continue. Sur la partie aval, plus dégradée, la ripisylve n'est plus présente, de plus sur le dernier kilomètre aval, la Savasse se jette dans l'Isère en pleine zone urbaine et son cours est totalement artificialisé. La création du canal d'évacuation et la plantation de linéaires arborés ainsi que de bosquets peut donc permettre de recréer un lien entre la ripisylve de l'Isère et la haute Savasse, mais aussi avec les bois du sud-est de Peyrins ainsi qu'avec les Balmes de l'Isère.

b) Un corridor des zones humides

Les populations de poissons et d'odonates présents nécessitent que l'on prenne en compte l'ensemble des linéaires de cours d'eau. En effet, c'est en garantissant un cours d'eau de qualité sur son ensemble que l'on permet aux espèces de coloniser le milieu et d'utiliser les cours d'eau comme de véritables corridors biologiques.

L'étude des populations d'amphibiens a montré qu'ils étaient peu présents aux abords du site. En effet l'artificialisation des abords des cours d'eau limite la formation de milieux humides favorables aux amphibiens et à leur dispersion. La création de nouvelles zones humides (mares, points d'eau) peut donc permettre de recréer une dynamique de colonisation des amphibiens.

5. Conclusion

L'évaluation du patrimoine naturel fait ressortir la forte influence de l'homme sur le milieu. Toutefois, certaines espèces et milieux remarquables sont encore présents sur, et aux abords du site. La présence de la Chouette chevêche sur toute la partie sud du site mérite d'être soulignée. De même plusieurs libellules remarquables témoignent de la bonne qualité de la Martinette et du Béal-Rochas et leur population mériterait un suivi régulier. Les amphibiens dont le cycle de vie est étroitement lié aux zones humides doivent également être surveillés. D'une manière générale, il convient donc de mettre en œuvre des actions afin de permettre le maintien, la circulation et le suivi des espèces remarquables du site.

Enfin, il faut également noter certaines lacunes concernant la connaissance du patrimoine naturel (habitats, flore et chiroptères notamment).

B. EVALUATION DES CRITERES D'APTITUDE DU SITE A ACCUEILLIR UNE FREQUENTATION

1. Les facteurs de sensibilité écologique

a) La faune

Les espèces présentes sur le site sont d'une manière générale peu sensibles à la fréquentation humaine du moment que celle-ci n'est pas trop intensive.

b) La flore

Les habitats et la flore présents sur le site ne sont pas particulièrement fragiles. Toutefois, s'il est prévu d'aménager le site afin d'accueillir du public, il faudra veiller à canaliser les visiteurs sur des sentiers et chemins balisés afin d'éviter qu'ils ne dégradent involontairement le milieu par piétinement.

2. Les atouts et contraintes techniques

a) Atouts

Il existe aux abords du site plusieurs routes, sentiers, chemins qui peuvent être reliés les uns aux autres et créer ainsi un itinéraire de randonnée. Cet itinéraire pourrait alors être complété par l'aménagement de sentiers sur la zone d'emprise.

b) Contraintes

Les aménagements de protections contre les crues doivent être maintenus en état de fonctionnement. La création d'un circuit pédestre doit donc tenir compte de cette contrainte. Les personnes désirant fréquenter le site doivent également pouvoir se garer, il faudra donc réfléchir à des aménagements adaptés en fonction du circuit de randonnée.

C. RECENSEMENT DES MENACES

1. Les espèces envahissantes

La présence de nombreuses espèces envahissantes est à prendre en compte dans la gestion du site afin d'éviter toute action qui pourrait leur être favorable et entraîner en conséquence une banalisation des milieux et un appauvrissement de la biodiversité.

2. L'impact des activités humaines

Plusieurs perturbations liées aux activités humaines ont été notées sur la zone d'étude, ces perturbations affectant souvent directement les populations piscicoles :

- Cours d'eau fortement ensablés (Martinette et Béal Rochas), lié notamment à l'évolution de l'occupation du sol (cultures),
- Ripisylve très peu diversifiée, très peu dense, voire absente par endroits,
- Faciès benthiques homogènes (très longs radiers avec une granulométrie homogène),
- Cours d'eau rectifiés, recalibrés, endigués,
- Très faible capacité d'accueil (peu voire pas de caches),
- Lambe d'eau faible,
- Assecs réguliers (Savasse),
- Température excessive en période d'étiage,
- Qualité physicochimique dégradée : nombreux rejets agricoles, domestiques,
- Dégradation quantitative : pompages pour l'agriculture,

L'ensemble de ces facteurs conduisent à un appauvrissement général des cours d'eau et par conséquent de la faune et de la flore présente, ce qui explique la faible diversité spécifique et les très faibles biomasses piscicoles observées.

Concernant les ruisseaux pépinières, depuis l'accentuation des perturbations notamment sur le Beal Rochas et la Martinette, la GRP a cessé d'utiliser des portions de ces cours d'eau pour du grossissement. D'ailleurs, le déclin des populations s'est accentué, jusqu'au point d'arrêter cette activité qui n'était plus intéressante. Il semblerait que les rejets domestiques soient la principale cause de déclin de ces populations.

Enfin, dans la zone dite « champ de tir », espace souligné par sa diversité végétale (CPIE 2004), des décharges sauvages ont été notées. Un ramassage des déchets doit être réalisé prochainement mais la mise en place de barrière afin d'assurer un contrôle des accès aux véhicules à moteurs pourrait permettre d'éviter ce genre de problème.

D. DEFINITION DES OBJECTIFS

Les tableaux suivants ont été réalisés en fonction de l'état initial. Ils permettent de déterminer les principaux enjeux du site ainsi que les objectifs à atteindre.

Tableau 1 : Bilan des enjeux du site

Milieux	Intérêt, habitats	Faune remarquable	Flore remarquable	Menaces effectives
Ripisylve et cours d'eau	Corridor écologique Habitat d'intérêt communautaire	- Poissons - Odonates (5 espèces) - Martin-pêcheur (nidification) - Engoulevent et Guêpier (nourrissage) - Lucane cerf-volant - Chiroptères (?) - Truite fario	- Ache nodiflore - Listère à Feuille ovale	- Espèces invasives - Pompages, assecs, température élevée - Pollution - Ensablement des cours d'eau, homogénéisation des habitats
Mares et micro-zones humides	Corridor écologique	- Herpétofaune - Odonates (?)	?	Disparition d'habitat pour l'herpétofaune
Milieux prairial et bocager	Corridor écologique Habitat remarquable(?)	- Chevêche d'Athéna - Herpétofaune	- Espèces hygrophiles (?)	- Disparition d'habitat pour l'herpétofaune - Disparition de l'habitat à Chevêche - Peupleraie (?) - Gestion inadaptée

I. MISE EN PLACE DE CORRIDORS BIOLOGIQUES (VOIES VERTES ET BLEUES)

A. Rappel de la valeur patrimoniale :

Les corridors écologiques sont des éléments du paysage jouant un rôle de connectivité et de régulation entre deux fragments d'habitat. Ils prennent généralement la forme de continuités végétales, aquatiques ou humides. La création ou la restauration de milieu ne peut suffire à elle-même sans la présence de corridors biologiques.

B. Problématique :

Sur le site, l'absence partielle de ripisylve, de haies et de zones humides correspond à une forte dégradation des corridors biologiques engendrée par l'urbanisation. L'absence de corridors biologique entraîne une isolation des populations d'espèces et peut engendrer à long terme leur disparition.

C. Actions proposées

Restauration :

- Plantation de ripisylve
- Plantation de haies
- Création de mares et micro-zones humides

Entretien :

- Taille et entretien des plantations de haies et ripisylves

D. Suivis proposés

- Suivi de l'herpétofaune
- Suivi de l'avifaune
- Suivi des chiroptères
- Suivi des odonates

II. AMELIORER LA QUALITE ET PRESERVER LES HABITATS NATURELS DU SITE (ripisylve & cours d'eau, milieu bocager)

A. Rappel de la valeur patrimoniale

1. Ripisylve et cours d'eau

Les ripisylves jouent un rôle important de zone refuge pour de nombreuses espèces (nourrissage, reproduction, dortoir...). Les ripisylves interagissent de façon positive avec les cours d'eau (maintient d'un ombrage en été, maintien des berges, apport de nutriments). Les trois cours d'eau présents sur le site sont de véritables écosystèmes qui traversent le site d'amont en aval. Ils accueillent plusieurs espèces patrimoniales étroitement liées à ce milieu (Truite fario, Martin-pêcheur d'Europe, Agrion de Mercure...).

2. Milieu bocager

Les haies et prairies présentes aux abords du site sont l'habitat essentiel des animaux du bocage. Sur le site, elles représentent à petite échelle, de véritables corridors écologiques, traits d'union entre les écosystèmes (d'un bois à l'autre, d'une mare à un bois). De plus, la présence de haies crée des effets lisières qui augmentent la richesse biologique des milieux et favorisent. Les arbres têtards ont également un rôle important car ils permettent l'installation d'espèces patrimoniales (Chevêche d'Athéna).

B. Problématique

1. Ripisylve et cours d'eau

- Les ripisylves sont par endroits fortement dégradées (présence de robinier) et perdent une partie de leur intérêt biologique. Certaines zones totalement anthropisées sont constituées de plantations homogènes présentant peu d'intérêt biologique.
- Pollution diffuse de l'eau par les nitrates
- Présence importante de déchets dans la zone de champ de tir

2. Milieu bocager

- Dégradation du milieu bocager
- Absence de gestion bien définie

C. Actions préconisées

1. Ripisylve et cours d'eau

Restauration

- Restauration test de la ripisylve en zone amont (écorçage robinier, coupe et plantation)
- Elimination des peupleraies
- Elimination des platanes (zone de champ de tir)
- Mise en place de dispositifs de dissuasion contre le dépôt de déchets
- Diversifier et améliorer les habitats aquatiques

2. Milieu bocager

Restauration

- Mise en place de nichoirs à chevêche accompagnés d'arbres têtards
- Création de zone refuge pour l'herpetofaune

Entretien

- Entretien des haies et des arbres têtards
- Conservation des vieux arbres morts
- Fauche tardive des prairies et bandes enherbées avec exportation

D. Suivis proposés

- Suivi de l'avifaune
- Suivi de l'herpétofaune
- Suivi des odonates
- Suivi de l'ichtyofaune

III. AMELIORER LES CONNAISSANCES ECOLOGIQUES DU SITE

A. Rappel de la valeur patrimoniale

Malgré le manque de cartographie, un habitat remarquable a été identifié sur le site et trois autres habitats remarquables sont potentiellement présents. Plusieurs données ponctuelles de chiroptères concernent des espèces menacées.

B. Problématique

- Aucune cartographie de l'ensemble des habitats du site n'a été réalisée. Les habitats remarquables ne sont donc pas clairement identifiés. Les mesures de gestion ne peuvent donc pas clairement en tenir compte.
- La localisation des espèces de flore remarquable reste mal connue ce qui peut poser problème lors de l'entretien du site.
- Les données chiroptères résultent de données ponctuelles et non d'un inventaire scientifique. Il serait également intéressant de connaître les zones potentielles de gîte.

C. Actions proposées

- Réalisation d'une cartographie complète des habitats et de la flore remarquable de l'ensemble du site
- Réalisation d'un inventaire des chiroptères du site

IV. DEVELOPPER L'INTERET DU PUBLIC POUR LE SITE

A. Problématique

Pour permettre la réalisation des objectifs précédents, la sensibilisation du public à la faune et à la flore ainsi que la maîtrise de la fréquentation du site doit être réalisé.

B. Action proposée

- Mise en place d'un circuit pédestre le long du site, et mise en place de signalétique.
- Création d'outils pédagogiques

Tableau 2 : Définition des objectifs

Enjeux identifiés - Thématique	Objectifs principaux	Objectifs secondaires	Actions
Corridors écologiques	Mettre en place des corridors biologiques sur le site (voies vertes et bleues)	<ul style="list-style-type: none"> - Développer, renforcer les secteurs de ripisylve - Développer le maillage de haies - Développer la présence de mares et micro-zones humides 	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un réseau de mares et micro-zones humides - Plantation de ripisylve - Plantation de haies - Suivi de l'herpétofaune - Suivi de l'avifaune - Suivi des chiroptères - Suivi des odonates
Ripisylve et cours d'eau	Améliorer la qualité et préserver les habitats naturels du site	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la qualité biologique des cours d'eau - Assurer la propreté du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaménager des tronçons de ripisylve dégradés (élimination des invasives) - Améliorer la qualité des habitats aquatiques - Elimination des peupleraies - Elimination des platanes là où ils appauvrissent le milieu - Contrôle de l'accès au site - Suivi de l'herpétofaune - Suivi des odonates - Suivi des chiroptères - Suivi des populations piscicoles
Milieu bocager		<ul style="list-style-type: none"> - Définir un entretien de la végétation prairiale - Assurer la propreté du site 	<ul style="list-style-type: none"> - Fauche des milieux prairiaux - Entretien des haies et arbres têtards - Maintien des vieux arbres et arbres morts - Création de zones de refuge pour l'herpétofaune - Mise en place de nichoirs à Chevêche - Suivi herpétologique - Suivi de l'avifaune
Connaissance	Améliorer les connaissances écologiques du site	<ul style="list-style-type: none"> - Cartographier les habitats du site - Cartographier les espèces végétales patrimoniales du site - Inventorier les chiroptères présents 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'inventaires floristiques sur le site - Réalisation de la cartographie des habitats du site - Réalisation d'un inventaire des chiroptères
Pédagogie	Développer l'intérêt du public pour le site		<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place et développement de sentiers - Création d'outils pédagogiques

III. PLAN DE TRAVAIL ET FICHES ACTION

SYNTHESE DES ACTIONS	N° objectif				Périodicité annuelle	2009	2010	2011	2012	2013	2014
	1	2	3	4							
Plan de gestion 2010-2014											

Plan de gestion	Rédaction du Plan de gestion						(fin)					
	Révision du plan de gestion					5						Prévu
	Approbation par le comité de pilotage						Prévu					

GH : Gestion des habitats et des espèces	GH1 : Plantation de ripisylve	X					Prévu	Prévu				
	GH2 : Plantation de haies et arbres têtards	X					Prévu	Prévu	Prévu			
	GH3 : Création de mares et micro-zones humides	X						Prévu				
	GH4 : Restauration d'une ripisylve		X					Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	
	GH5 : Elimination des peupleraies		X				Prévu	Prévu	Prévu			
	GH6 : Elimination des platanes (champ de tir)		X				Prévu					
	GH7 : Mise en place de dispositifs de dissuasion		X				Prévu					
	GH8 : Mise en place de nichoirs à chevêche		X				Prévu					
	GH9 : Création de zones refuge pour l'herpétofaune		X					Prévu				
	GH10 : Diversification du lit mineur		X				Prévu	Prévu	Prévu			
	GH11 : Création d'habitats piscicoles		X				Prévu	Prévu	Prévu			

IO : Infrastructures et outils	IO1 : Entretien des arbres de haut-jet et arbustes	X						Prévu	Prévu	Prévu		Prévu
	IO1 : Taille des futurs têtards	X	X			7						
	IO2 : Fauche tardive des prairies et bandes enherbées		X			1	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu

SE : Suivi écologique	SE1 : Cartographie des habitats/de la flore			X				Prévu				
	SE2 : Inventaire et suivi des chiroptères		X	X		5		Prévu				Prévu
	SE3 : Suivi de l'herpétofaune	X	X			1		Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	SE4 : Suivi de l'avifaune	X	X			1		Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	SE5 : Suivi des odonates	X	X					Prévu				Prévu
	SE6 : Suivi piscicole		X				Prévu	Prévu	Prévu			
	SE7 : Sondage piscicole		X	X			Prévu	Prévu	Prévu			

FA : Fréquentation et accueil	FA1 : Mise en place d'un circuit pédestre le long du site				X			Prévu	Prévu	Prévu	Prévu	Prévu
	FA2 : Création d'outils pédagogiques				X				Prévu			

ACTION GH1 : PLANTATION DE RIPISYLVE

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIF DE L'ACTION

Le renforcement de la ripisylve permet un meilleur ombrage et diminue la température de l'eau. La ripisylve doit agir de façon positive sur la qualité de l'eau ainsi que sur la biodiversité (oiseaux, poissons...).

Actions liées : GH4, GH5, IO1, SE2, SE3, SE4, SE5

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 41, 42 et 43

DESCRIPTION DE L'ACTION

Plantation d'arbres (4413 unités) sur une ligne avec préparation du sol et couverture par feutre biodégradable (1400g/m²). Les plantations seront constituées d'essences locales poussant en ripisylve avec des arbres de haut jet (1/3) et des arbustes (2/3). Une distance de 3 mètres minimum sera respectée entre deux plantations de haut jet. Entre ces plantations seront plantés deux arbustes tous les mètres (voir schéma ci-dessous, en vue de profil). Les essences seront plantées de manière aléatoire.

Sur la plantation, rives droite et gauche illustrées sur la figure 41, seuls des arbustes seront plantés. En effet la présence d'un arroseur rotatif à proximité n'est pas compatible avec la présence d'arbres de haut-jet ce qui pourrait entraîner un conflit avec le propriétaire.

Sur la partie reméandree du Béal Rochas, 2x150ml de plantations sont prévus.

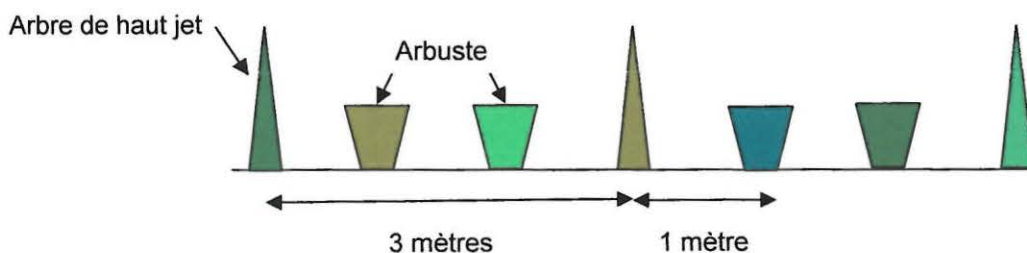


Figure ci dessus : exemple de plantation (vue de profil)

Les listes suivantes sont proposées à titre d'exemple et pourront éventuellement être modifiées.

Haut jet : Aulne glutineux *Alnus glutinosa* (173 plants), Charme commun *Carpinus betulus* (193 plants), Erable champêtre *Acer campestre* (182 plants), Frêne élevé *Fraxinus excelsior* (354 plants), Orme champêtre *Ulmus minor* (183 plants)

Arbustes : Saule Amandier *Salix triandra* (494 plants), Osier blanc *Salix viminalis* (494 plants), Osier rouge *Salix purpurea* (494 plants), Saule cendré *Salix cinerea* (494 plants), Saule marsault *Salix capraea* (494 plants), Sureau noir *Sambucus nigra* (236 plants), Noisetier *Corylus avellana* (236 plants), Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* (236 plants)

PHASAGE

Hiver 2009/2010	Plantation sur la partie nord (voir cartographie) de 1774 unités
Hiver 2010/2011	Plantation sur la partie sud (voir cartographie) de 2489 unités

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Plant en racine nue (ripisylve)	3963	PM*	PM*
Préparation du sol et pose d'un feutre biodégradable	3963	PM*	PM*
Mise en œuvre et paillage	3963	PM*	PM*
TOTAL			PM*

*Pour Mémoire : le SIABCS fera réaliser les plantations dans le cadre des subventions FEADER et Agence de l'eau obtenues dans le cadre de l'appel à projet régional (juillet 2008).

INTERVENANT

Prestataires extérieurs ou régie.

REMARQUES

La partie la plus en aval sur le Béal-Rochas n'est pas bordée par une ripisylve. Elle sera laissée ainsi pendant les premières années du plan de gestion. En effet, un habitat remarquable ayant peut être été identifié, une réflexion sur la reconstitution ou non d'une ripisylve sera engagée après élaboration d'une cartographie de la végétation.

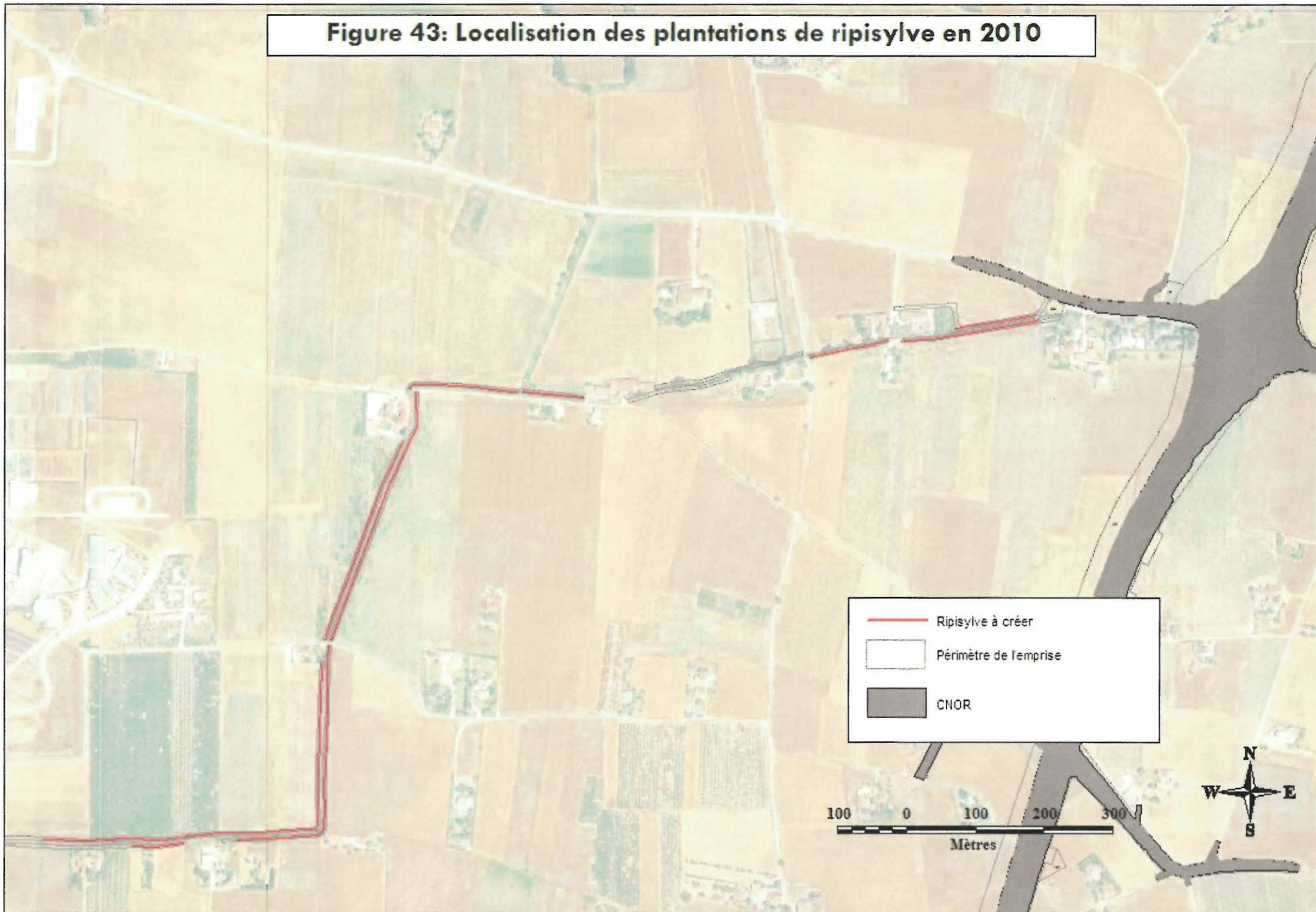
Figure 41: Localisation des plantations de ripisylve en 2009 (partie 1)



Figure 42: Localisation des plantations de ripisylve en 2009 (partie 2)



Figure 43: Localisation des plantations de ripisylve en 2010



ACTION GH2 : PLANTATION DE HAIES

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS DE L'ACTION

Création de zones refuges et de zones de nourrissage pour la faune avec augmentation des populations d'espèces liées à ce milieu (oiseaux, reptiles, amphibiens, chiroptères...).

Actions liées : IO1, IO2, SE2, SE3, SE4, SE5

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 44, 45 et 46

DESCRIPTION DE L'ACTION

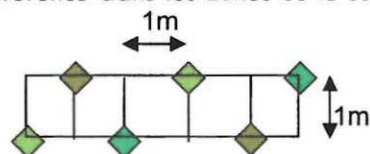
Plantation de double haies (6401 plants) avec préparation du sol et couverture par feutre biodégradable (1400g/m²). Les essences seront plantées de manière aléatoire et espacées de un mètre environ avec alternance de 2 arbustes pour un arbre. L'ensemble des haies plantées seront amenées à être de grands brise-vent car c'est ce type de haies qui possède le plus fort potentiel biologique.

Les listes suivantes sont proposées à titre d'exemple et pourront éventuellement être modifiées.

Arbres : Chêne pubescent *Quercus humilis* (385 plants), Charme commun *Carpinus betulus* (384 plants), Erable champêtre *Acer campestre* (380 plants), Mûrier blanc *Morus alba* (100 plants), Tilleul à petites feuilles *Tilia cordata* (258 plants), Tilleul à grandes feuilles *Tilia platyphyllos* (258 plants), Peuplier noir *Populus nigra* (90 plants), Alisier torminal *Sorbus torminalis* (280 plants)

Arbustes : Sureau noir *Sambucus nigra* (748 plants), Viorne lantane *Viburnum lantana* (548 plants), Viorne obier *Viburnum opulus* (200), Cornouiller sanguin *Cornus sanguinea* (548), Cornouiller mâle *Cornus mas* (200 plants), Fusain d'Europe *Evonymus europaeus* (300 plants), Noisetier *Corylus avellana* (850 plants), Genêt à balais *Cytisus scoparius* (250 plants), Genêt poilu *Genista pilosa* (250 plants), Genévrier commun *Juniperus communis* (372 plants). Les genets et genévriers seront plantés de préférence dans les zones où le sol est le plus sec.

Figure ci-contre : Schéma de plantation de haie double



PHASAGE

AUTOMNE 2009	Plantation sur la partie nord (1921 plants)
AUTOMNE 2010	Plantation le long du tronçon 2 du canal de fuite (2251 plants)
AUTOMNE 2011	Plantation le long du tronçon 3 du canal de fuite (2229 plants)

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Plant en racine nue	6516	PM*	PM*
Préparation du sol et pose d'un feutre biodégradable	6516	PM*	PM*
Mise en œuvre et paillage	6516	PM*	PM*
TOTAL			PM*

*Pour Mémoire : le SIABCS fera réaliser les plantations dans le cadre des subventions FEADER et Agence de l'eau obtenues dans le cadre de l'appel à projet régional (juillet 2008).

INTERVENANT

Prestataires extérieurs ou en régie.

REMARQUES

Un choix plus restreint a du être fait dans le choix des essences (arbres à baies notamment) en raison de la réglementation sur le feu bactérien.

Lorsqu'un retour spontané d'essences locales sera relevé (*prunus* par exemple), elles seront maintenues.

Figure 44: Localisation des plantations de haies pour 2009

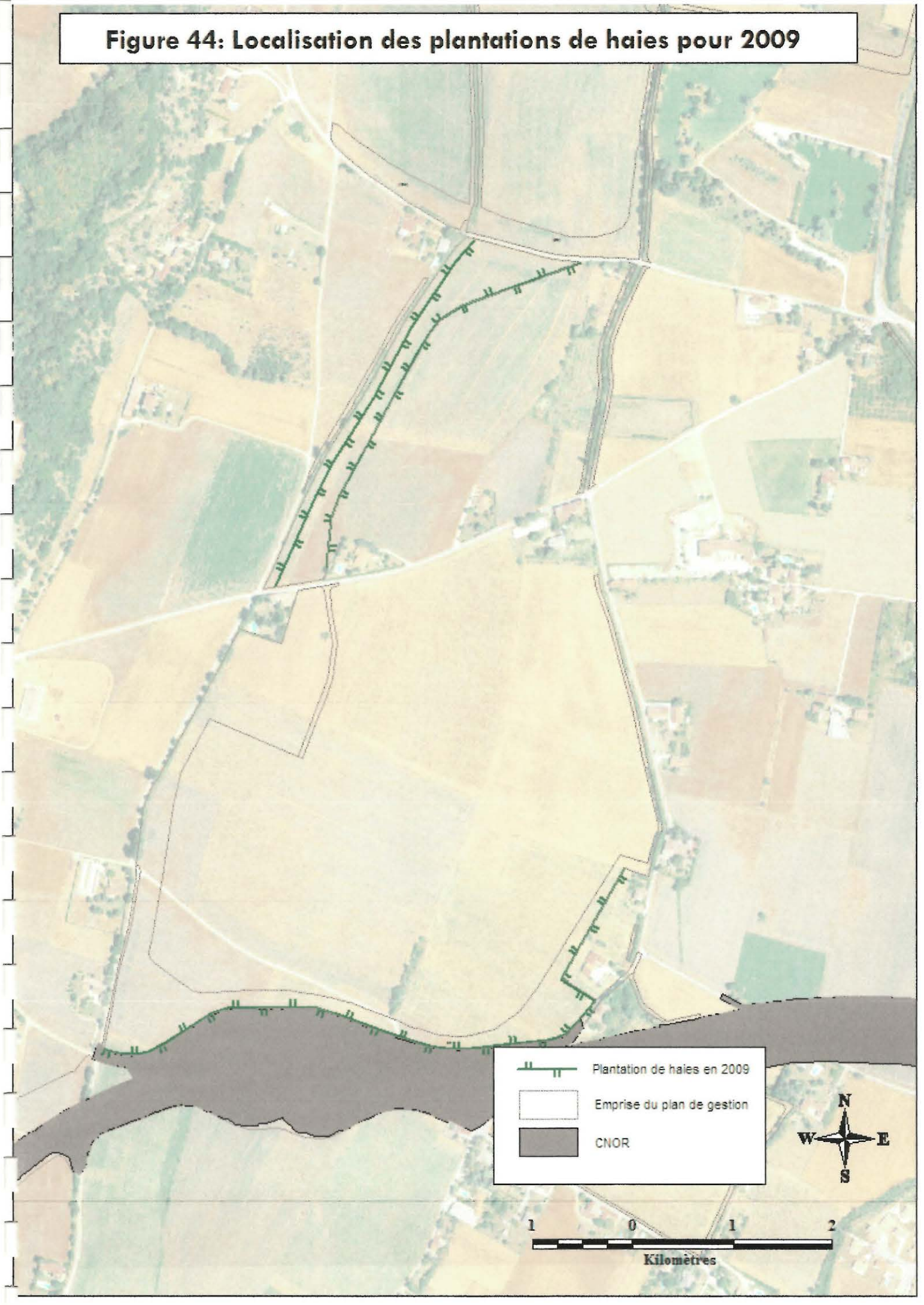
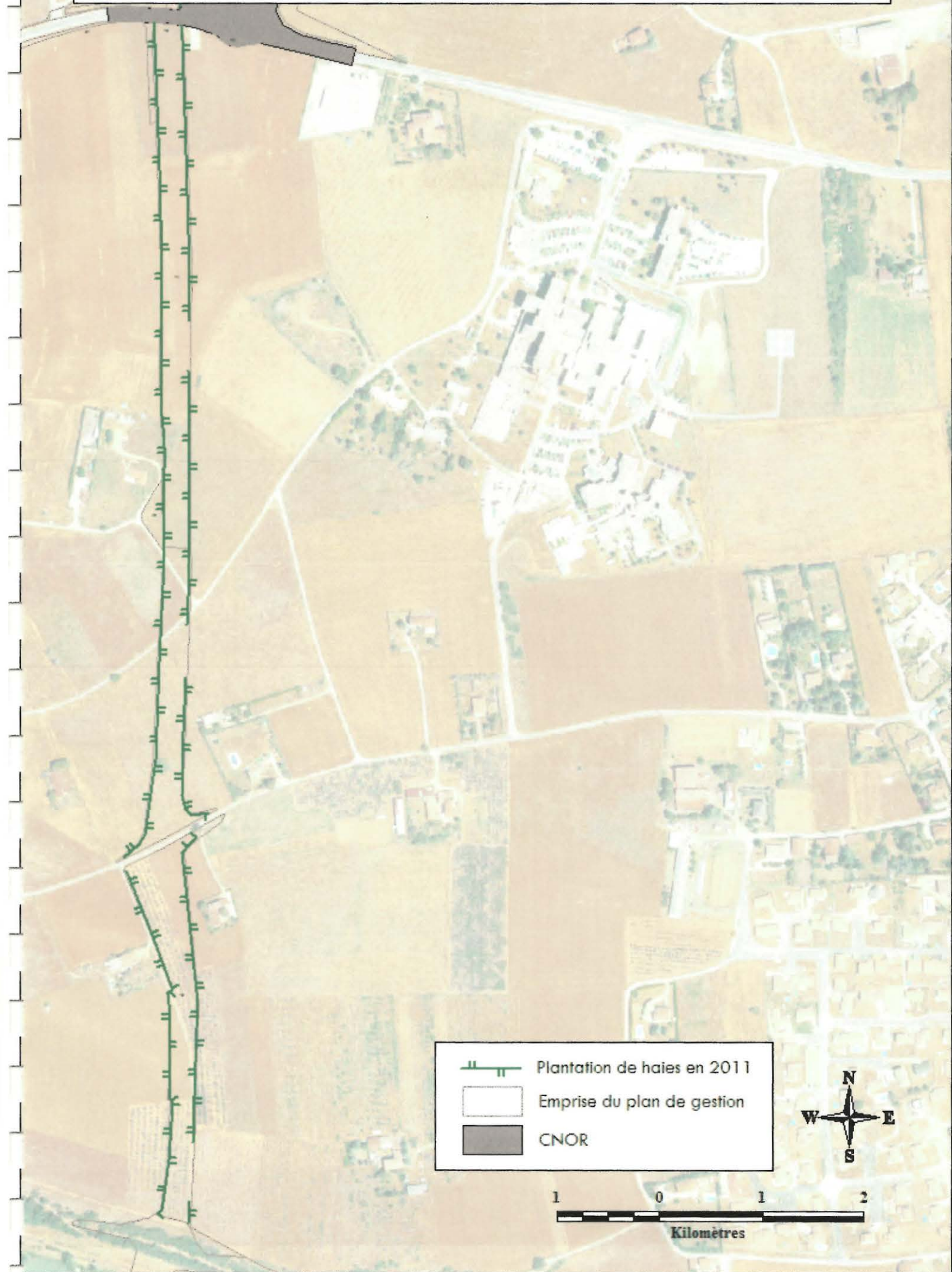


Figure 45: Localisation des plantations de haies pour 2010



Figure 46: Localisation des plantations de haies pour 2011



ACTION GH3 : CREATION D'UN RESEAU DE MARES ET ZONES HUMIDES

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR*

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action doit favoriser la présence et les populations d'espèces liées aux zones humides stagnantes. On peut notamment s'attendre à une augmentation des populations de certaines espèces d'amphibiens.

Actions liées : SE2, SE3, SE4, SE5

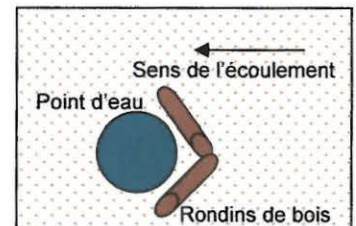
PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 47, 48, 49

DESCRIPTION DE L'ACTION

Création de deux zones humides permanentes ou mares de 30 m² environ. Ces mares seront creusées le long du canal de fuite dans des zones où la nappe est affleurante, ce qui garantira la présence d'eau. La profondeur maximale sera de 2 mètres (1 mètre sera largement suffisant) de profondeur. Les bords seront en pente douce (5 à 10% dans l'idéal).

Création de 20 zones humides permanentes ou temporaires. La taille de ces zones pourra varier de 1 à 10 m² selon les possibilités du site. Lorsque le trou ne se situe pas à proximité de la nappe, une couche d'argile sera déposée sur le fond sur une épaisseur de 10 à 20 cm. L'un des bords au moins sera en pente douce afin de faciliter l'accès des amphibiens en période de reproduction. Dans le canal de fuite, afin d'éviter le comblement des trous lors des épisodes de crue, de gros rondins de bois et/ou des rochers pourront être placés en amont (voir figure ci-contre).



Création d'ornières (50 cm de profondeur / 1 à 5 mètres de long / 0,3 à 1 mètre de large) dans des zones ouvertes afin de favoriser la présence du Crapaud calamite. (Figure ci-contre : illustration du type d'ornières à créer)



Pour l'ensemble des opérations, la terre extraite pourra être régalée sur le pourtour de la zone sans créer de merlon et en prenant garde à la présence éventuelle de végétaux invasifs à proximité. Un panneau informatif sera disposé à l'entrée des mares afin de prévenir tout accident.

*Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de terrains, la CCPR mettra en œuvre cette action puisqu'elle est compétente en matière de valorisation écologique des milieux naturels.

PHASAGE	
Eté 2010	Création des points d'eau à la fin de l'été (les terrains doivent être secs)
ESTIMATION DU COUT	
Creusement de mares, régalage, pose d'argile (si nécessaire) : forfait de 6000 euros pour trois journées.	
INTERVENANT	
Prestataire extérieur	
REMARQUE	
Aucune espèce animale ou végétale ne devra être introduite dans les mares. Il est également important que les points d'eau soient stagnants (non reliés directement à un ruisseau ou fossé).	

Figure 47: Création des points d'eau sur la partie nord



Figure 48: Points d'eau et abris sur la partie centrale

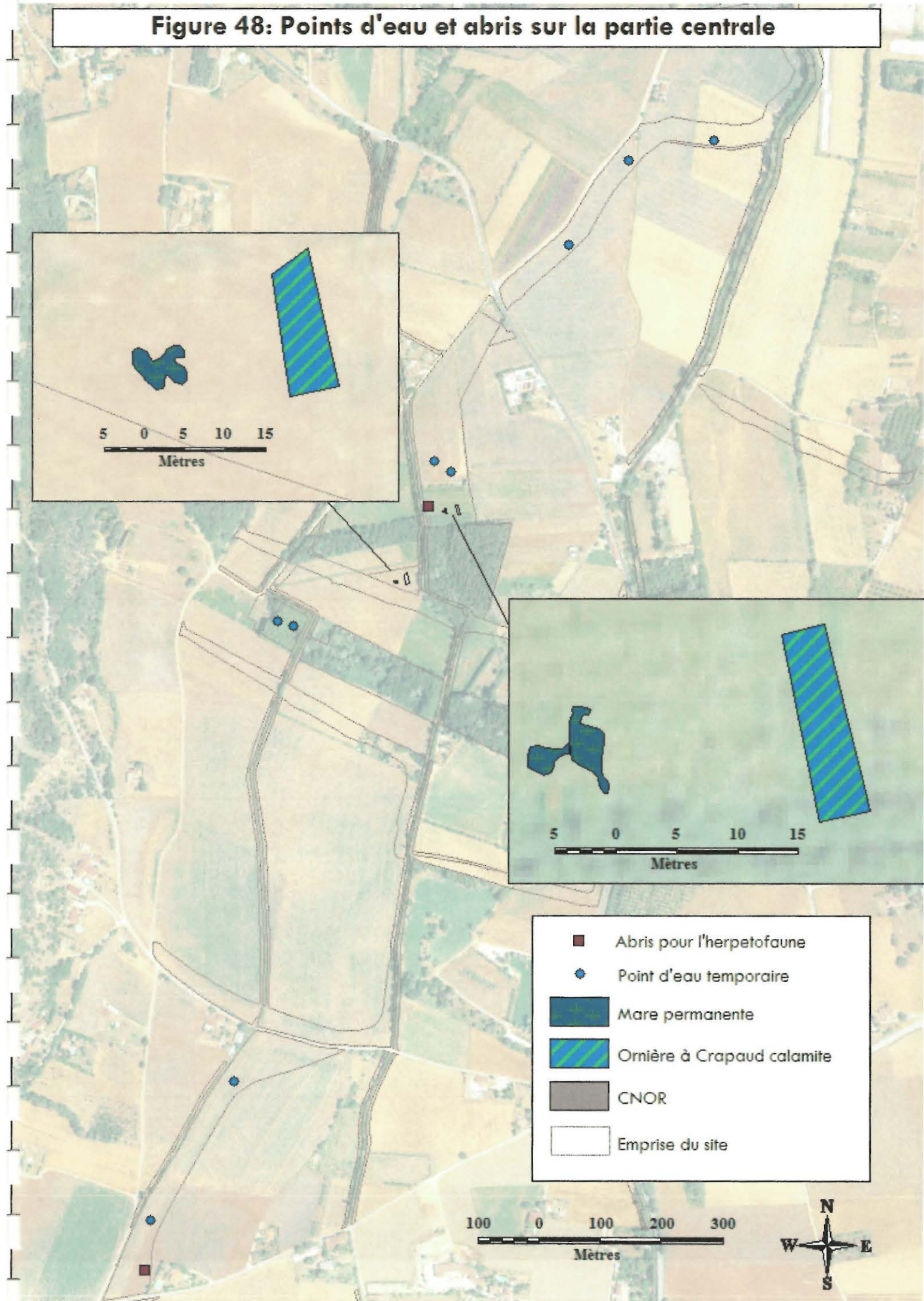


Figure 49: Points d'eau et abris sur la partie sud



ACTION GH4 : RESTAURATION D'UNE RIPISYLVE

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS DE L'ACTION

Cette action doit permettre de réimplanter les essences locales de la ripisylve et d'éliminer le Robinier faux-acacia.

Actions liées : GH1, IO1, SE2, SE3, SE4

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 50

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'action doit permettre d'éliminer les robiniers sur une parcelle de 0,7ha.

Elimination des robiniers par écorçage des troncs à 1 mètre de haut sur une bande de 40 cm durant le printemps (avril à juin). Dans la bande de 40 cm, le bois est éliminé jusqu'à atteindre le cambium (5 à 6 cm pour un arbre adulte). Cette opération est renouvelée chaque année jusqu'à épuisement du pied et mort de l'arbre (soit environ 3 ans). Après écorçage, les rejets s'effectueront à la base de la zone écorcée. Il sera alors nécessaire de couper ces rejets chaque année en renouvelant l'écorçage.

Abattage : Après épuisement, l'arbre sera abattu entre les mois de novembre et février suivants, puis évacué.

Evolution du milieu : Des plantations d'arbres seront ensuite effectuées (environ 0,25ha) afin de créer une zone forestière. La densité des plantations sera d'environ 1 arbre tout les 2 mètres carré. Les essences plantées seront prises sur le modèle de la fiche action GH1.

Un alternative plus simple consistant en une coupe à blanc suivie de plantations peut aussi être mise en place, toutefois dans ce cas le nombre de rejets risque d'être beaucoup plus important.

PHASAGE

2010	Ecorçage (avril-juin).
2011	Ecorçage et coupe des rejets
2012	Ecorçage et coupe des rejets
2013	Ecorçage et coupe des rejets puis coupe des arbres morts si pied épuisé (sinon repoussé à n+1) Plantation des arbres (automne 2013)
2014	Surveillance du site et coupe des rejets si nécessaire

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Ecorçage des robiniers	50	PM*	PM*
Coupe des arbres morts	50	PM*	PM*
Ecorçage et coupe des rejets (sur 3 ans)	50 (x 3)	PM*	PM*
Plant en racine nue	1250	PM*	PM*
Préparation du sol et pose d'une bâche biodégradable	1250	PM*	PM*
Mise en œuvre et paillage	1250	PM*	PM*
TOTAL			PM*

*Pour Mémoire : le SIABCS fera réaliser les plantations dans le cadre des subventions FEADER et agence de l'eau obtenues dans le cadre de l'appel à projet régional (juillet 2008).

INTERVENANT

Prestataire extérieur ou régie

REMARQUES

En fonction des résultats obtenus, d'autres portions de ripisylve pourront être restaurées par la suite.

Figure 50: Parcelle ayant des robiniers à supprimer



ACTION GH5 : ELIMINATION DES PEUPLERAIES ET RESTAURATION DE RIPISYLVE

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS DE L'ACTION

Elimination des peupliers de culture et en ripisylve afin d'améliorer la qualité des zones humides et de favoriser l'augmentation de la biodiversité.

Actions liées : GH1, IO1, SE2, SE3, SE4, GH9

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 52 et 53

DESCRIPTION DE L'ACTION

Deux zones de peupleraies sont actuellement présentes sur le site.

La première est linéaire et se situe en rive gauche de la Savasse sur la partie amont. Sur ce secteur, la replantation de ripisylve se fera dans le cadre de l'aménagement global du secteur envisagé par le SIABCS (lutte contre les crues de la Gèle et reconquête des champs d'expansion de crues sur la Savasse).

La seconde est une peupleraie de culture laissée à l'abandon où sont présentes d'autres essences de ripisylve (frêne, saule...). Les peupliers présents ne sont pas des essences faisant naturellement partie de la ripisylve. Ils homogénéisent le milieu et appauvrissent la biodiversité. Il est donc envisagé de les éliminer et de les remplacer naturellement (pousse naturelle sans plantation) par des essences plus adaptées déjà présentes. Cette élimination se fait en plusieurs étapes :

Abattage : Un essai de coupe à blanc par parquet sera réalisé puis étendu à toute la peupleraie. La coupe des souches devra être effectuée le plus bas possible afin d'éviter le problème des rejets. Le rognage des souches devra si possible être réalisé (80 cm de profondeur) car cela est très efficace contre les rejets et déstructure peu le sol.

Débardage : L'absence de cartographie de la végétation est le principal problème pour l'élaboration de la technique de débardage. Dans le meilleur des cas, un débardage à cheval peut être envisagé pour la peupleraie du champ de tir. Néanmoins les terrains environnants étant d'anciennes parcelles agricoles, la présence d'un débusqueur mécanique ne semble pas être une contrainte importante pour le milieu dès lors que l'ensemble des travaux est effectué en une année.

Rémanents d'exploitation : Après débardage, la solution la plus simple consiste à laisser une partie des branches sur le sol de manière éparpillée. Afin d'augmenter le pourrissement, il sera demandé aux bûcherons de démonter les houppiers en morceaux d'un mètre afin qu'ils reposent bien sur le sol. Toutefois d'autres solutions peuvent être envisagées comme le dépôt en bordure de chemin afin de mettre le bois à disposition des riverains. Enfin, une partie du bois pourra être utilisée pour les créations de zones refuge pour l'herpétofaune (voir la fiche action qui leur est consacrée : GH9).

Rejets de souche : Pour éliminer les peupliers, on laissera s'écouler une saison de végétation, puis les rejets seront alors coupés après la fin août (fin de la période de croissance). Un suivi léger pourra alors être mis en place par la suite (coupe d'un rejet qui gênerait la croissance d'un jeune saule par exemple).

Evolution des milieux : Pour la zone de champ de tir, une évolution vers une zone boisée naturelle sera recherchée (sauf sur la partie est, RD53, pour éviter le dépôt d'ordures). Toutefois, si une cartographie de la végétation fait ressortir après travaux un intérêt floristique particulier, la perspective d'une reconversion en forêt naturelle pourra être revue (maintien d'une prairie par exemple). Pour la peupleraie linéaire en bord de Savasse, des plantations seront effectuées (350 pieds) sur le modèle des plantations de ripisylve.

PHASAGE

Septembre à décembre 2009	Abatage et débardage durant les périodes les plus sèches.
2010	Coupe des rejets (août) et plantation (automne)
Août 2011	Surveillance et coupe éventuelle des rejets

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Peupleraie linéaire	83 arbres	300 €	24 900 €
Abatage, débardage (peupleraie)	1,5ha	10 000 €	15 000 €
Coupe des rejets	1,5ha (+1ha à n+1)	450 €	1 125 €
Plant en racine nue	350	PM*	PM*
Préparation du sol et pose d'une bâche biodégradable	350	PM*	PM*
Mise en œuvre et paillage	350	PM*	PM*
TOTAL			41 025€

*Pour Mémoire : le SIABCS fera réaliser les plantations dans le cadre des subventions FEADER et Agence de l'eau obtenues dans le cadre de l'appel à projet régional (juillet 2008).

INTERVENANT

Prestataire extérieur ou régie

REMARQUE

Pour l'ensemble des surfaces boisées, il serait intéressant de réaliser un plan de gestion forestier global.

Figure 52: Localisation de la peupleraie à couper

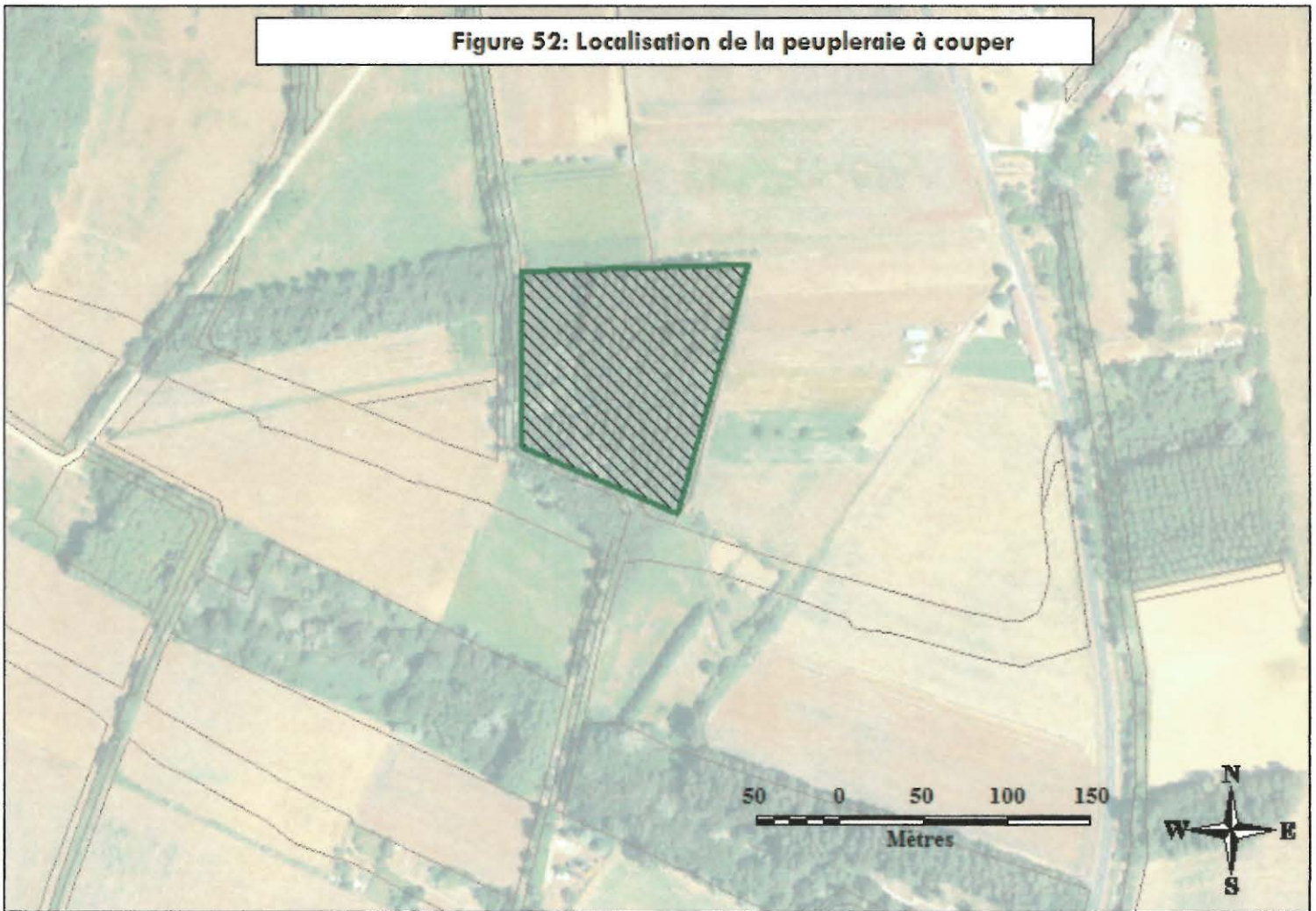
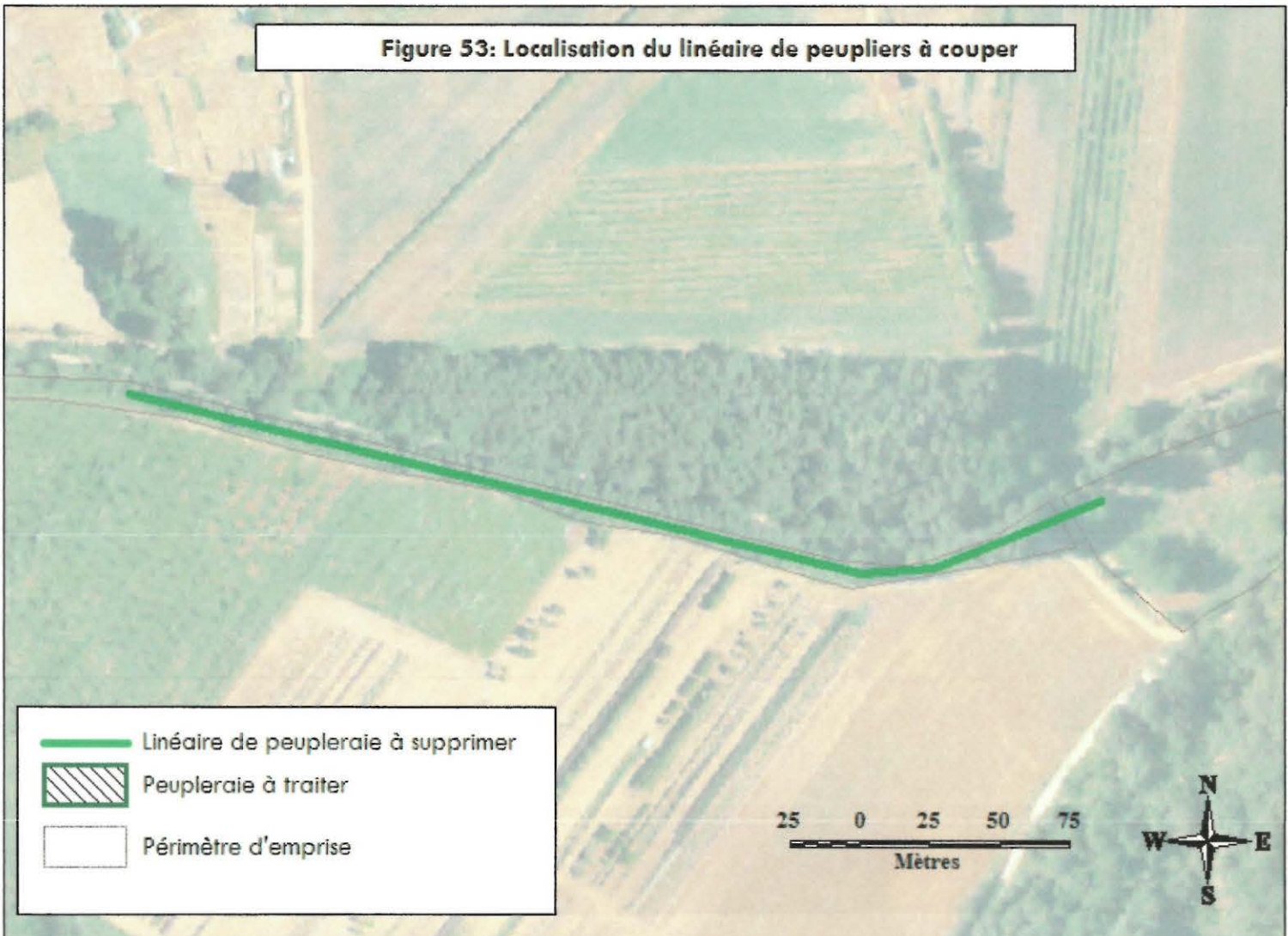


Figure 53: Localisation du linéaire de peupliers à couper



ACTION GH6 : ELIMINATION DES PLATANES

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS DE L'ACTION

Eliminer certains platanes présents dans la zone de champ de tir pour permettre une augmentation de la surface des boisements alluviaux, plus riches en biodiversité.

Actions liées : SE2, SE4

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 54

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les platanes présents sur le site sont des essences inadaptées et dont le couvert important empêche le développement des essences plus adaptées aux milieux humides. Il est donc préconisé de les couper en grande partie. Le bois des platanes présents pouvant néanmoins héberger certaines espèces cavernicoles (pics, chiroptères), quelques pieds seront maintenus (1 sur 6), répartis de manière homogène (les pieds présentant des cavités seront privilégiés). Les arbres non coupés seront étêtés afin de permettre à la lumière d'arriver au sol. Les arbres seront coupés au plus près du sol et débardés, excepté 15 troncs (sans branches) qui seront laissés au sol pour les insectes saproxylophages.

Une attention particulière sera portée sur l'arrivée de plantes invasives telles que le robinier. Si cela était avéré, des mesures seraient prises pour éviter son développement.

PHASAGE

Automne 2009

Coupe des platanes, soit 53 unités.

Etêtage de 9 unités.

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Abattage	53	300 €	7 500 €
Etêtage	9	100 €	2 500 €
Total			10 000 €

INTERVENANT

Prestataire extérieur


REMARQUES

Il serait intéressant de valoriser le bois car sa revente peut assurer une bonne partie du prix de la coupe.

Figure 54: Localisation des platanes à couper



 Zone de plantane à couper

 Emprise du plan de gestion

25 0 25 50 75
Mètres



ACTION GH7 : MISE EN PLACE DE BARRIERES

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mise en place de barrières afin de limiter l'accès à des véhicules pouvant déposer des déchets.

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 55

DESCRIPTION DE L'ACTION

La zone du champ de tir a été identifiée comme un site de décharge sauvage. La limitation de l'accès aux véhicules afin de déposer des déchets est donc envisagée.

L'action consiste à mettre en place deux barrières fermées à clé aux points d'entrée de la zone de champ de tir afin de contrôler la circulation des véhicules.

PHASAGE

2009

Mise en place des barrières

ESTIMATION DU COUT

Action déjà financée

INTERVENANT

Prestataire extérieur

REMARQUES

Le site en question contient actuellement de nombreux déchets. Un nettoyage étant prévu lors de l'acquisition du site, aucune fiche action n'a été rédigée à ce sujet.

Figure 55: Localisation des barrières de contrôle d'accès



ACTION GH8 : MISE EN PLACE DE NICHOURS A CHOUETTE CHEVECHE ACCOMPAGNES DE MURIERS

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR*

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mise en place de nichours à chevêche et plantation de mûriers conduits en têtard afin de garantir un maintien à long terme des populations de Chouette chevêche.

Action liée : IO2, SO4

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 56

DESCRIPTION DE L'ACTION

- Pose de nichours à Chouette chevêche
- Plantation de mûriers blancs (*Morus alba*). Les arbres seront conduits en têtard afin de garantir à long terme un site de nidification à la chouette (voir fiche entretien des plantations). Les modèles de nichours seront les mêmes que ceux utilisés le long du Béal-Rochas.

*Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de terrains, la CCPR mettra en œuvre cette action puisqu'elle est compétente en matière de valorisation écologique des milieux naturels.

PHASAGE ET ESTIMATION

2009

Pose des nichours et plantations des mûriers

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Elaboration et pose des nichours	3	170 €	510 €
Plant de mûriers	3	1,2€	3,6 €
Mise en œuvre et paillage	3	5€	15 €
TOTAL			529 €

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION GH9 : CREATION DE ZONES REFUGES POUR L'HERPETOFAUNE

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR*

OBJECTIFS DE L'ACTION

Création de zones refuges favorables à la présence de reptiles et d'amphibiens.

Action liée : SE3

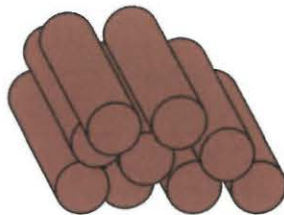
PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 48 et 49

DESCRIPTION DE L'ACTION

Disposition ponctuelle d'amas de branches et/ou de pierres ou de compost. Ces amas pourront mesurer un à plusieurs mètres de long et de haut. Les branches, souches et rondins pourront être récupérés lors des travaux de coupe (peuplier, robinier...).

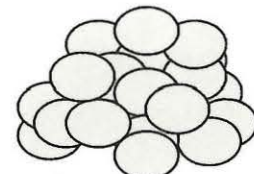
Les schémas ci-dessous illustrent des exemples simples d'aménagements.



Amas de rondins de bois



Vieux tronc d'arbre creux



Amas de pierres

*Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de terrains, la CCPR mettra en œuvre cette action puisqu'elle est compétente en matière de valorisation écologique des milieux naturels.

PHASAGE

Fin 2009 - Début 2010

Création des zones refuge

ESTIMATION DU COUT

Le coût sera pris directement en charge par la CCPR

INTERVENANT

CCPR

REMARQUES

Les aménagements similaires réalisés le long du Béal-Rochas renaturé pourront être pris comme exemple.

ACTION GH10 : DIVERSIFICATION DU LIT MINEUR

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS

Diversification morphologique du lit mineur avec la mise en place de déflecteurs et la pose alternée de blocs. On peut ainsi s'attendre à :

- un méandrage du cours d'eau,
- une diversification granulométrique,
- une réduction ponctuelle de la largeur du lit,
- une diversification des écoulements,
- une amélioration de l'habitat (diversité du faciès benthique, des faciès d'écoulement, création de caches de sous-berge).

Action liée : SE6

PERIMETRE DE MISE EN ŒUVRE

Voir figure 57

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place de blocs et de déflecteurs afin de favoriser la diversité des écoulements, des profondeurs, et faciliter la libre circulation piscicole sur un secteur très homogène (voir annexe XI).

Leur nombre et leur positionnement devra faire l'objet d'une réflexion sur le terrain.

PHASAGE ET ESTIMATION

2009	Zone test sur un secteur de 200 m
2010	Etendre le linéaire en favorisant les interventions les plus fonctionnelles
2011	Etendre le linéaire si non achevé en 2010

ESTIMATION DU COUT

Le coût est estimé à 10 000 €

INTERVENANT

SIABCS

REMARQUES

Ce secteur est le plus judicieux pour réaliser ces aménagements : en effet, le secteur situé au-dessus de Peyrins, en amont de la confluence avec la Gèle, connaît des assecs très fréquents ; de plus, ce secteur est le plus diversifié en termes de morphologie et de ripisylve.

Plus en aval, le lit mineur a été entièrement renaturé sur 300 mètres et fera l'objet d'un suivi. Plus en aval, des assecs occasionnels ont pu être observés, mais uniquement en amont de la confluence avec le Bonniveau, celui-ci apportant une ressource en eau pérenne sur toute la partie aval de la Savasse.

Créer une nouvelle dynamique sur ce secteur est d'autant plus important que les aménagements hydrauliques de la Savasse devraient empêcher celle-ci de subir des crues importantes, morphogènes et nécessaires au fonctionnement naturel du cours d'eau.

ACTION GH11 : CREATION D'HABITATS PISCICOLES

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS

Diversification du milieu par la création d'habitats piscicoles et notamment la mise en place de petits blocs et la création de caches (notamment pour l'espèce truite fario). On peut s'attendre à un désensablement du lit, une diversification des écoulements et une amélioration de l'habitat.

Action liée : SE6

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figure 57

DESCRIPTION DE L'ACTION

Mise en place de blocs et de déflecteurs afin de lutter contre l'ensablement (voir annexe XI)

Mise en place d'abris de sous-berge (voir annexe XI)

Leur nombre et leur positionnement devra faire l'objet d'une réflexion sur le terrain (voir annexe XI)

PHASAGE ET ESTIMATION

2009	Zone test sur un secteur de 200 m
2010	Etendre le linéaire
2011	Etendre le linéaire si non achevé en 2010

ESTIMATION DU COUT

Aménagement du Béal-rochas estimé à 7500 €

Aménagement de la Martinette estimé à 7500 €

INTERVENANT

SIABCS

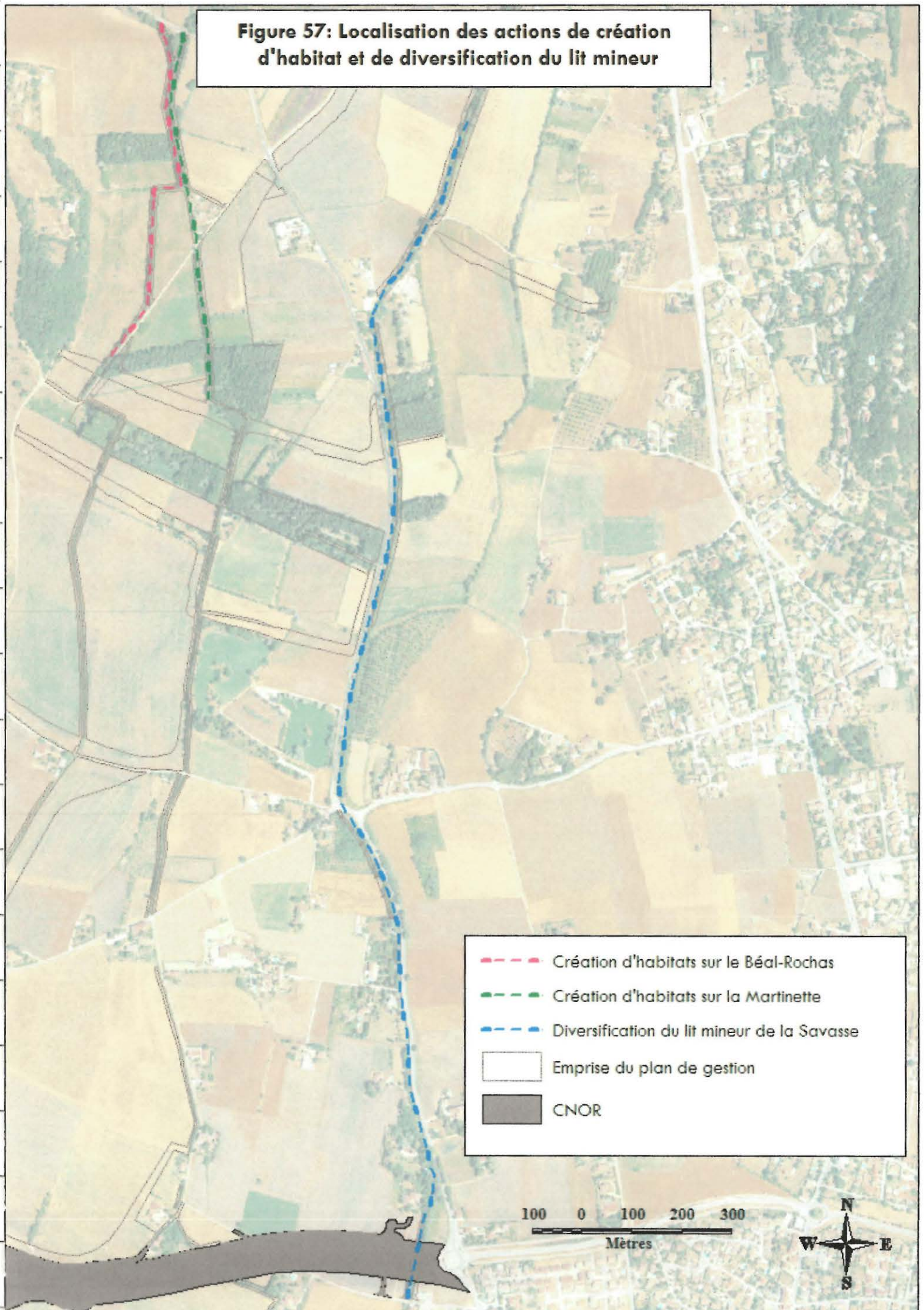
REMARQUES

Béal-Rochas : Cette zone semble être la plus propice à la réalisation de tels aménagements. L'aval du Béal Rochas a très peu d'intérêt piscicole, subissant notamment de forts étiages. Au niveau du lieu-dit « Maison Blanche », celui-ci a été court-circuité. En amont de la zone court-circuitée, des actions sur l'entretien et la gestion de la ripisylve sont à privilégier.

Martinette : L'aval de la Martinette est très artificialisée, avec une rectification importante. De plus, les travaux hydrauliques ont encore accentué cet impact. Au niveau du plan d'eau de Chaleyre, le milieu est encore assez naturel malgré un ensablement notable. En amont, au niveau du lieu-dit « Les Medrus », un aménagement du lit mineur (déflecteurs + génie végétal) a été réalisé, en aval de la digue où un sondage pourra être réalisé). Plus en amont (zone concernée par ces aménagements), le lit est très homogène et très ensablé, constituant donc une priorité d'intervention.

Les zones tests réalisées par le SIABCS (pièges à sable, diversification du lit, habitats piscicoles en aval du champ de tir) seront prises en compte.

Figure 57: Localisation des actions de création d'habitat et de diversification du lit mineur



ACTION IO1 : ENTRETIEN DES PLANTATIONS

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS

Entretien des plantations de haies, têtards et ripisylve afin de favoriser leur développement.

Actions liées : GH1, GH2, GH4, GH5, GH8

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Se référer aux figures 41, 42, 43, 44, 45, 46, 50, 52, 53 et 56

DESCRIPTION DE L'ACTION

Visiter les plantations réalisées et si nécessaire effectuer une taille de formation l'hiver suivant leur plantation. Le but final étant d'obtenir des haies formant des bandes arbustives (ou haies grand brise vent). Les plantations de ripisylve seront également amenées à avoir un aspect le plus naturel possible.

Pour les arbustes (hors genévrier et genêt à balai) : Effectuer un recepage à 10 cm du sol. Seuls les végétaux présentant une pousse significative seront traités.

Pour les arbres : Effectuer un balivage (défournage plus élagage) uniquement lorsque cela est jugé nécessaire (mauvais port).

Pour les mûriers implantés près des nichoirs à chevêche et dans les haies, un étêtage sera effectué lorsque le diamètre de l'arbre aura atteint 15 cm. Un émondage sera effectué par la suite tout les 5 à 10 ans.

Dans l'ensemble des cas, les branches pourront être laissées à même le sol.

PHASAGE

Hiver 2010-2011	Recepage des arbustes plantés en 2009 si pousse significative et, si nécessaire, balivage des arbres
Hiver 2011-2012	Recepage des arbustes plantés en 2010 si pousse significative et, si nécessaire, balivage des arbres
Hiver 2012-2013	Recepage des arbustes plantés en 2011 si pousse significative et, si nécessaire, balivage des arbres Etêtage des mûriers à 1,5 mètre du sol (si diamètre <15 cm, reporter l'étêtage)
Hiver 2014-2015	Recepage des arbustes plantés en 2013 (Action GH4) si pousse significative et, si nécessaire, balivage des arbres

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Recepape des arbustes	8622	1 €	8 622 €
Balivage des arbres	3743	1 €	3 743 €
Etépage des mûriers	103	2 €	206 €
TOTAL			12 597 €

INTERVENANT

Prestataire extérieur

REMARQUES

Plusieurs années après la plantation (5 à 10 ans), lorsque les haies seront bien développées, si la base se dégarnit, des opérations de recépage pourront à nouveau être effectuées sur les arbustes.

Pour l'ensemble des haies, sauf problème de sécurité, il n'est pas nécessaire d'envisager une taille tant que leur épaisseur ne dépasse pas 2 mètres minimum. Dans un délai de 5 ans, une intervention d'entretien n'est donc pas nécessaire. Au-delà, si une taille est effectuée, le lamier est préconisé (environ 150 euros /km linéaire).

ACTION IO2 : ENTRETIEN DES MILIEUX PRAIRIAUX

MAITRE D'OUVRAGE : SIABCS

OBJECTIFS

La fauche des milieux prairiaux doit garantir le maintien des espèces liées à ce milieu en évitant le développement des ligneux.

Action liée : SE1

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Prairies, lisières de haies et ripisylve, bords de route

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'une fauche mécanique des zones prairiales (prairies, lisières de haies, bords de route...) durant l'automne. Sauf contrainte importante, une exportation des produits de fauche sera réalisée afin de ne pas enrichir le milieu en matière organique (ce qui aurait pour effet d'appauvrir la diversité floristique). Pour le plus grand respect des espèces présentes, la fauche devra être effectuée durant l'automne de chaque année. Afin de ne pas retourner la terre et d'éviter l'implantation de l'ambrosie, une hauteur minimale de 10cm devra être respectée pour la fauche.

Dans des secteurs récemment ensemencés, une alternative à la mécanisation peut être mise en place par le pâturage. Néanmoins, il faudra veiller à rester entre 0,4 et 1,4 UGB/ha/an. Dans les autres secteurs, il serait plus pertinent d'avoir une cartographie de la végétation avant de mettre en place un pâturage.

PHASAGE

Tous les automnes

Fauche prairiale

ESTIMATION DU COUT

Le coût global dépendra de la mise en place ou non de pâturage. Pour la fauche, le coût est estimé à 450€/ha avec environ 20 ha à faucher soit environ 9000€/an, soit 45 000 € sur les 5 ans du plan de gestion plus 9000€ en 2009.

INTERVENANT

Prestataire extérieur

REMARQUES

La valorisation des produits de fauche pourra être faite par la vente ou le don de bottes de paille.

Le maintien d'îlots de ronces sur les zones prairiales peut être intéressant pour certains animaux car il garantit un effet lisière favorable à de nombreuses espèces.

Il est important d'éviter la fermeture des herbiers bordant les zones à Agrion de Mercure si l'on veut que les populations se maintiennent. Des fauches tardives en bordure des cours d'eau permettent de maintenir le milieu ouvert.

ACTION SE1 : CARTOGRAPHIE DES HABITATS / DE LA FLORE

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Une cartographie précise du site permettra de mieux cibler et orienter les futures actions du plan de gestion

Action liée : IO2

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Tout le site

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un inventaire des habitats et de la flore du site avec rendu d'un rapport présentant les principaux enjeux ainsi qu'une cartographie.

PHASAGE

2011

Réalisation de l'inventaire

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Inventaire	12 jours	400 €/Jour	4 800€
Rédaction	4 jours	400 €/Jour	1 600€
TOTAL			6 400€

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION SE2 : REALISATION D'UN INVENTAIRE DES CHIROPTERES

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Améliorer les connaissances sur les chiroptères présents sur le site puis mesurer l'effet des aménagements sur ces mêmes espèces.

Actions liées : GH1, GH2, GH3, GH4, GH5, GH6.

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Tout le site

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un inventaire initial des chiroptères du secteur par recherche au détecteur et capture au filet en simultané. Rendu d'un rapport présentant sous forme de texte et de cartographie les différentes espèces ainsi qu'éventuellement leur gîte.

PHASAGE

2011

Réalisation d'un inventaire initial

2014

Réalisation d'un deuxième inventaire afin de mesurer les effets des aménagements

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Inventaire (x2)	5 j à deux soit 10j (x2)	400€/jour	4 000€ (x2)
Rédaction (x2)	3 j (x2)	400€/jour	1 200€ (x2)
Déplacement (x2)	Forfait (x2)	190€	190€ (x2)
TOTAL			10 780€ (5390 x 2)

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION SE3 : REALISATION D'UN SUIVI DE L'HERPETOFAUNE

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Permet de mesurer l'efficacité des actions menées pour favoriser les amphibiens et les reptiles (création de zones humides, densification du milieu bocager, zones refuges...).

Actions liées : GH1, GH2, GH3, GH9

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Potentiellement sur tout le site avec placettes de suivi pour les reptiles et suivi des zones humides pour les amphibiens.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un suivi des populations de reptiles et des populations d'amphibiens afin de mesurer leur évolution et la colonisation des aménagements. Suivi des reptiles par demi-journées aux périodes les plus favorables. Suivi diurne et nocturne des amphibiens. Rendu sous forme de rapport écrit et cartographique. La première année de suivi aura lieu après la création des points d'eau et des zones refuges.

PHASAGE

2011	Réalisation d'un inventaire reptiles et d'un inventaire amphibiens
2012	Réalisation d'un inventaire reptiles et d'un inventaire amphibiens
2013	Réalisation d'un inventaire reptiles et d'un inventaire amphibiens
2014	Réalisation d'un inventaire reptiles et d'un inventaire amphibiens

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Inventaire reptiles	4 demi-journées (x4)	400€/Jour	800 € (x4)
Inventaire amphibiens	3 j (x4)	400€/Jour	1 200 € (x4)
Déplacement	Forfait (x4)	125€	125 € (x4)
Rédaction	2 j (x4)	400€/Jour	800 € (x4)
TOTAL			11 700 € (2 925 € x 4)

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION SE4 : REALISATION D'UN SUIVI DES POPULATIONS D'OISEAUX

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Permet de mesurer l'effet des actions mises en place sur les populations d'oiseaux.

Actions liées : GH1, GH2, GH3, GH4, GH5, GH6, GH8

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Tout le site, par points d'écoute.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un suivi de l'avifaune par points d'écoute (40) sur l'ensemble de la zone, accompagné d'un suivi annuel des populations de chevêche sur la partie sud et du contrôle des nids artificiels. Une partie des points utilisés lors de l'étude de remembrement seront repris pour mesurer l'impact global sur le territoire.

PHASAGE

2010	Suivi des chevêches
2011	Suivi global
2012	Suivi des chevêches
2013	Suivi des chevêches
2014	Suivi global

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Points d'écoute	8 demi-journées (x2)	400 €/jour	1 600€ (x2)
Inventaire chevêche	3 demi-journées (x5)	400 €/jour	600€ (x5)
Déplacement	Forfait	300€	300€
Rédaction	2 j (x2)	400 €/jour	800€ (x2)
TOTAL			8 100€

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION SE5 : SUIVI DES POPULATIONS D'ODONATES

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Réalisation d'un suivi des populations d'odonates afin de garantir une surveillance des espèces à enjeux, de la qualité des eaux et de mesurer l'effet des aménagements (mares, reméandrage).

Actions liées : GH1, GH3

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Parcelle de suivi pouvant être disposée au choix sur tout le site.

DESCRIPTION DE L'ACTION

Réalisation d'un suivi des odonates du site selon le protocole élaboré par les réserves naturelles de France.

Les sites reméandrés ainsi que les secteurs connus de présence de l'Agrion de Mercure seront suivis en priorité.

Rendu sous forme de texte et cartographie.

La première année d'étude aura lieu après la création des points d'eau.

PHASAGE ET ESTIMATION

2011

Réalisation d'un inventaire

2014

Réalisation d'un inventaire

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Inventaire	4 j (x2)	400 €/jour	1 600€ (x2)
Déplacement	Forfait (x2)	125€	125€ (x2)
Rédaction	2 j (x2)	400 €/jour	800€ (x2)
TOTAL			5 050€ (2 525€ x 2)

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION SE6 : SUIVI PISCICOLE

METTRE D'OUVRAGE : FDAAPPMA26

OBJECTIFS

Estimer l'efficacité des aménagements à partir d'analyse des populations piscicoles

Actions liées : GH10, GH11

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Ensemble des aménagements préconisés dans les fiches GH10 et GH11 et suivi du secteur du gué de Peyrins (modification du lit mineur lié aux travaux d'hydraulique)

DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthodologie des pêches électriques est explicitée en annexe X

PHASAGE ET ESTIMATION

2009	Inventaire Gué de Peyrins (suivi année n+1) + inventaire 3 aménagements (état initial année n)
2010	Inventaire Gué de Peyrins (suivi année n+2) + inventaire 3 aménagements (suivi année n+1)
2011	Inventaire Gué de Peyrins (suivi année n+3) + inventaire 3 aménagements (suivi année n+2)

ESTIMATION DU COUT

4 pêches d'inventaire (2 jours) par an + analyse données :

2 200 €/an soit sur 3 ans : 6 600 €

INTERVENANT

FDAAPPMA26

REMARQUES

Les pêches d'inventaires sont indispensables afin d'estimer l'efficacité des aménagements piscicoles qui seront réalisés. Ces actions sont couplées avec d'autres actions sur le milieu : il est nécessaire que soient mis en place d'autres suivis notamment physicochimiques et biologiques (IBGN).

ACTION SE7 : SONDAGE PISCICOLE

MAITRE D'OUVRAGE : FDAAPPMA26

OBJECTIFS

Réalisation de pêche électrique de sondage (inventaire partiel) afin de connaître les espèces présentes, leur abondance, leur répartition.

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Savasse, Martinette, Béal Rochas

DESCRIPTION DE L'ACTION

La méthodologie des pêches électriques est explicitée en annexe

PHASAGE ET ESTIMATION

2009

Plusieurs sondages : aménagements existants sans état initial (partie court-circuité du Béal Rochas, aménagement à l'aval de la digue sur la Martinette, lieu-dit Les Medrus), points particuliers, ...

2010

Plusieurs sondages : aménagements existants sans état initial (partie court-circuité du Béal Rochas, aménagement à l'aval de la digue sur la Martinette, lieu-dit Les Medrus), points particuliers, ...

2011

Plusieurs sondages : aménagements existants sans état initial (partie court-circuité du Béal Rochas, aménagement à l'aval de la digue sur la Martinette, lieu-dit Les Medrus), points particuliers, ...

ESTIMATION DU COUT

Plusieurs sondages par an (1 journée) :

850 €/an soit sur 3 ans : 2 550 €

INTERVENANT

FDAAPPMA26

REMARQUES

Cette méthode permet d'avoir une idée assez précise (mais pas autant qu'un inventaire) des espèces présentes et de leur répartition. Moins précise en termes d'analyse structurale, elle a cependant l'avantage de pouvoir être réalisée sur des linéaires plus importants.

Elle est préconisée, notamment ici, sur des aménagements où il n'y a pas eu d'état initial, mais où un état général des populations peut être réalisé.

Elle peut aussi parfois compléter les pêches d'inventaires (pêche sur une zone plus étendue).

ACTION FA1 : MISE EN PLACE DE CIRCUITS PEDESTRES

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Création de deux sentiers pédestres aux abords du site afin de faciliter la circulation du public.

Action liée : SA2

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 58 et 59

DESCRIPTION DE L'ACTION

Elaboration de deux boucles pédestres aux abords du site.

Site de départ : Le site de départ retenu est « les étangs de Chaleyre » car il s'agit d'un lieu de détente où il est possible de laisser sa voiture. Un panneau présentant les deux sentiers sera mis en place.

Le sentier nord ou « sentier grenouillet » aura une longueur totale de 2230 mètres. Le sentier sud ou « sentier du Bial-Rochas » aura une longueur de 3192 mètres, ou 4832 mètre avec l'aller-retour le long du Béal-Rochas (2 x 820 mètres).

Balisage : Les circuits seront signalés par des bornes de signalisation. Un panneau général de présentation des deux sentiers sera disposé au point de départ des sentiers. Un panneau routier sera posé au carrefour de la RD53 et de l'entrée de l'étang de Chaleyre afin d'indiquer le départ des deux boucles.

Fauche : Le sentier sera fauché régulièrement dès que l'herbe aura atteint plus de 50 cm afin de permettre la bonne circulation des visiteurs.

PHASAGE

2010

Mise en place des bornes signalétiques

Mai, juillet, septembre

Fauche du sentier si nécessaire

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Création du balisage	11	280 €	3080 €
Panneau routier	1	1200 €	1200 €
Création du panneau informatif	1	1200 €	1300 €
Graphisme et mise en page	1	600 €	600 €
Pose	12	100 €	1200 €
Fauches (annuel)	3	15 €	45 €
TOTAL sur la première année			7425 €

INTERVENANT

Prestataire extérieur

ACTION FA2 : MISE EN PLACE D'OUTILS PEDAGOGIQUES

MAITRE D'OUVRAGE : CCPR

OBJECTIFS DE L'ACTION

Mise en place de 6 panneaux pédagogiques le long des sentiers afin de sensibiliser les promeneurs au patrimoine naturel du secteur.

Action liée : FA1

PERIMETRE DE MISE EN OEUVRE

Voir figures 58 et 59

DESCRIPTION DE L'ACTION

Disposition de 6 panneaux pédagogiques le long des sentiers balisés

Sentier nord : trois panneaux sur les thèmes « Batraciens », « Guêpiers et faune sauvage » et « Botanique »

Sentier sud : trois panneaux sur les thèmes « Chouettes chevêches », « Haies et arbres têtards » et « Insectes inféodés aux zones humides »

PHASAGE

2010 ou 2011

Mise en place des panneaux

ESTIMATION DU COUT

Type	Unité	Coût unitaire	Total
Création panneau brut	6	1000 €	6000 €
Graphisme	6	600 €	3600 €
Pose	6	100 €	600 €
TOTAL			10 200€

INTERVENANT

Prestataires extérieurs

REMARQUES

Il est important d'attendre la fin de la phase de chantier avant de réaliser les panneaux afin qu'ils soient adéquats par rapport à l'état du milieu (mares creusées, haies plantées...).

Figure 58: Tracé et équipements du sentier nord

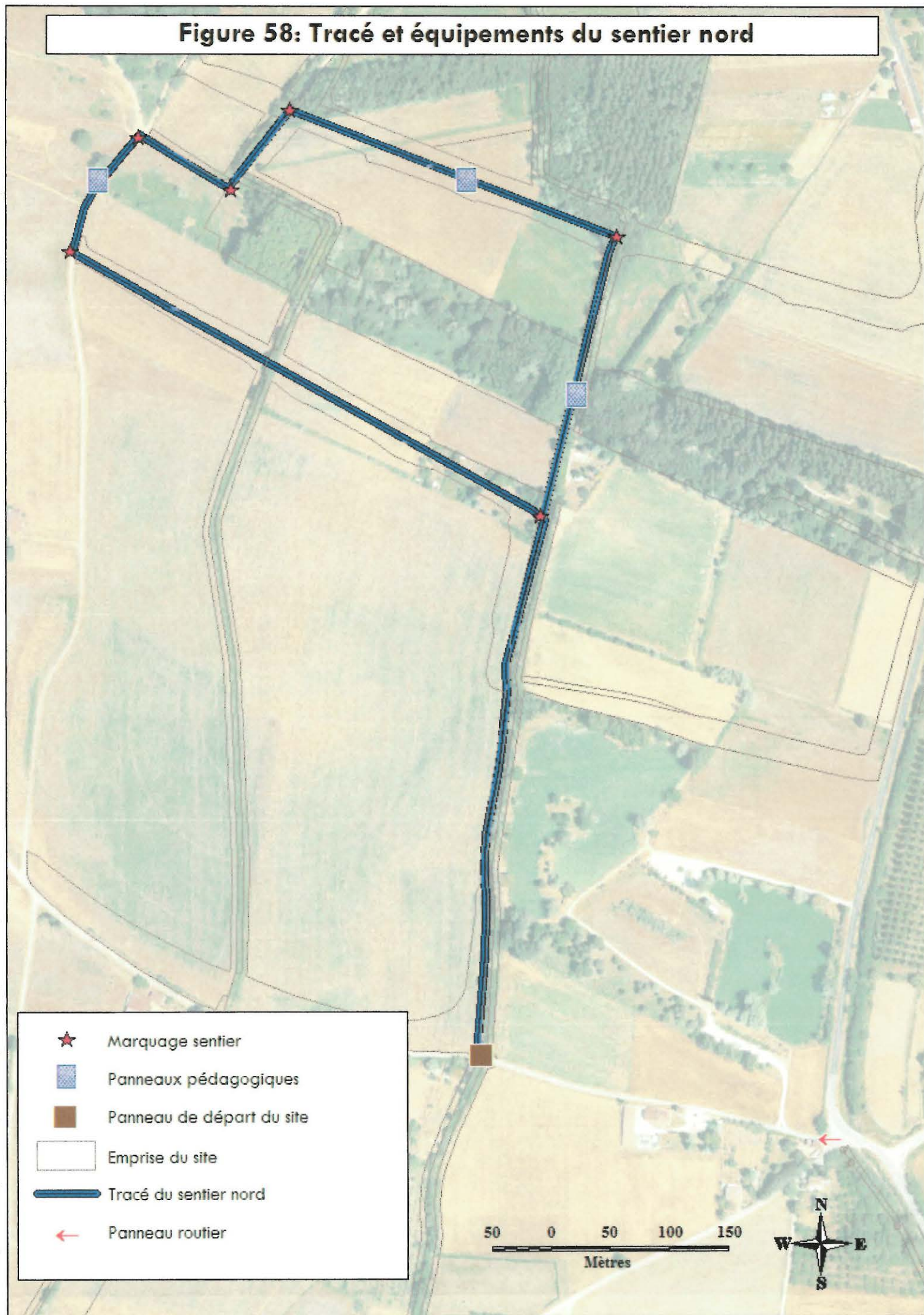
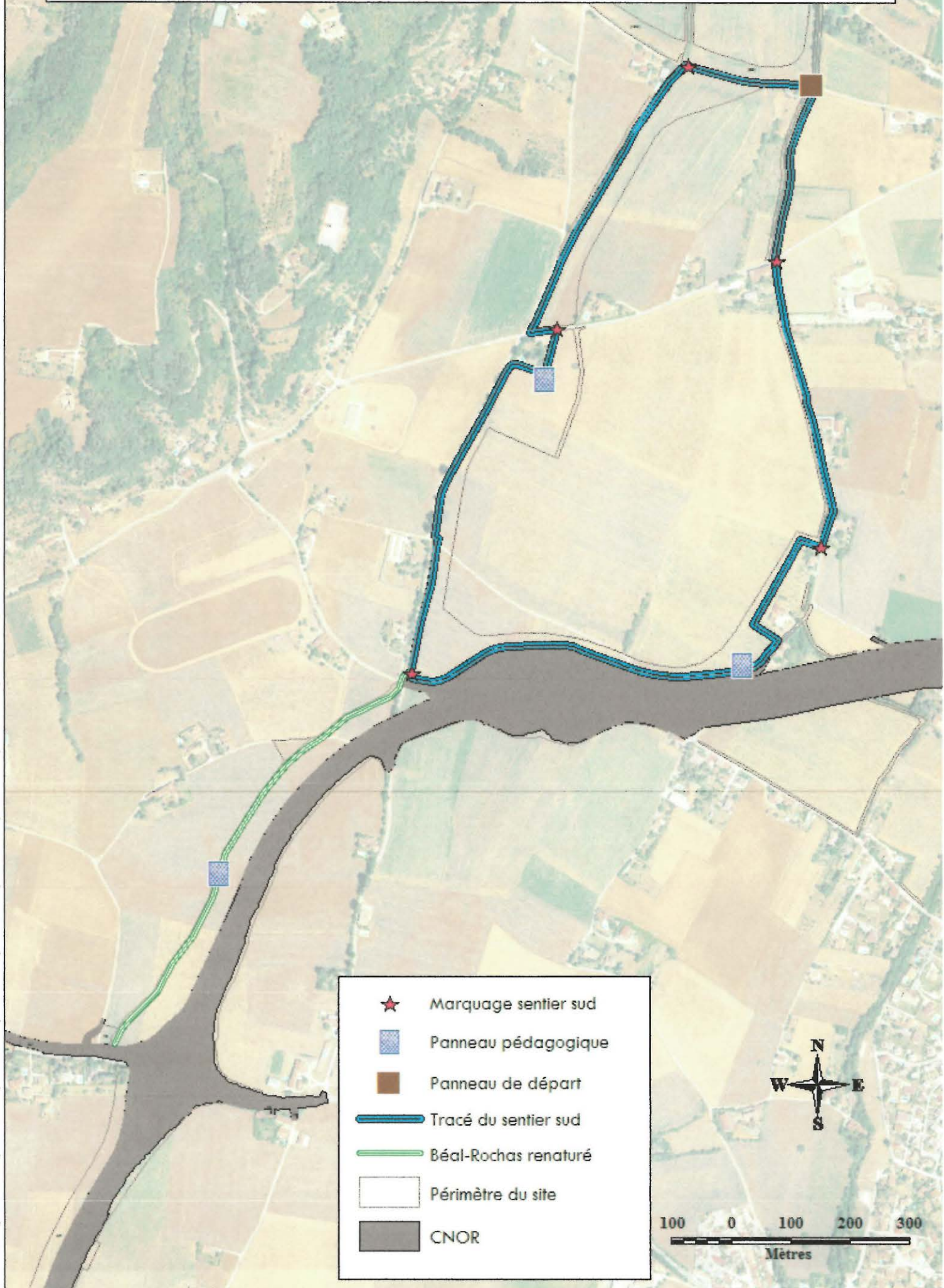


Figure 59: Tracé et équipements du sentier sud



DEPENSES PREVISIONELLES (en euros)		2009	2010	2011	2012	2013	2014	
		Plan de gestion 2010-2014						
Plan de gestion	Rédaction du Plan de gestion	(fin)						
	Révision du plan de gestion						5600	
	Approbation par le comité de pilotage	Prévu						5600
								5 600 €
GH : Gestion des habitats et des espèces	GH1 : Plantation de ripisylve	ADF*	ADF					
	GH2 : Plantation de haies et arbres têtards	ADF	ADF	ADF				
	GH3 : Création de mares et micro-zones humides		6000					
	GH4 : Restauration test d'une ripisylve		ADF	ADF	ADF	ADF		
	GH5 : Elimination des peupleraies	39900	675	450				
	GH6 : Elimination des platanes (champ de tir)	10000						
	GH7 : Mise en place de barrières	ADF						
	GH8 : Mise en place de nichoirs à chevêche	529						
	GH9 : Création de zones refuge pour l'herpétofaune		ADF					
	GH10 : Diversification du lit mineur	2000	6000	2000				
	GH11 : Création d'habitats piscicoles	3000	9000	3000				
								82 554 €
IO : Infrastructures et outils	IO1 : Entretien des arbres de haut-jet et arbustes		3662	5057	2196		1250	
	IO1 : Taille des futurs têtards						206	
	IO2 : Fauche tardive des prairies et bandes enherbées	9000	9000	9000	9000	9000	9000	
								66 371 €
SE : Suivi écologique	SE1 : Cartographie des habitats/de la flore			6400				
	SE2 : Inventaire et suivi des chiroptères			5390			5390	
	SE3 : Suivi de l'herpétofaune			2925	2925	2925	2925	
	SE4 : Suivi de l'avifaune		650	3050	650	650	3050	
	SE5 : Suivi des odonates			2525			2525	
	SE6 : Suivi piscicole	2200	2200	2200				
SE7 : Sondage piscicole	850	850	850					
								49 130 €
FA : Fréquentation et accueil	FA1 : Mise en place d'un circuit pédestre le long du site		7425	45	45	45	45	
	FA2 : Création d'outils pédagogiques			10200				
								17 805 €
Total annuel		67479	45462	53092	13816	11620	29991	
								TOTAL : 221 460 euros

*ADF : Action Déjà Financée (se référer aux fiches actions pour le détail des financements)

Bibliographie

- ACEMAV coll., Duguet R. & Melki F. ed., 2003 – Les Amphibiens de France, Belgique et Luxembourg. Collection Parthénope, éditions Biotope, Mèze (France). 480 p.
- ADASEA Drôme, Janvier 2003 – Diagnostic territorial, étude paysagère. 61 p.
- ADASEA Drôme, Mars 2003 – Diagnostic Agricole Territorial, étude A6. 29 p.
- CCPR – Contrat de Rivière, Un Contrat d'Avenir. Contrat de rivières Joyeuse, Châlon, Savasse. Plaquette d'information
- BURGEAP, Août 2008 – Opération de remembrement liée à la réalisation de deux projets d'ouvrages linéaires sur une partie du territoire des communes de Mours-Saint-Eusèbe, Peyrins et Romans. Etude d'impact environnementale. 34 p + annexes.
- CBNA, 2003 – Flore de la Drôme, Atlas écologique et floristique. 925 p.
- CCPR, 2008 – Végétation du Béal-Rochas. Feuille de relevés.
- Conseil Général de l'Isère – Les plantes envahissantes de l'Isère. Plaquette d'information
- CORA Drôme, 2003 – Atlas des oiseaux nicheurs de la Drôme. 312 p.
- CORA Drôme, 2008 – Etat initial et suivi de deux sites faisant l'objet de renaturation dans le cadre du contrat de rivière Châlon-Savasse-Joyeuse. ACTION C3-06-07 QUATER. 41 p.
- CPIE Drôme des collines, décembre 2004 – Observatoire de la biodiversité du contrat de rivières Joyeuse, Châlon et Savasse. Inventaires écologiques complémentaires. 40 p.
- CPIE Drôme des collines, décembre 2002 – Etude touristique et propositions d'opérations de mise en valeur des bassins versants sur la base d'un inventaire et d'un diagnostic écologiques des milieux naturels remarquables. 79 p.
- CSP, Agence de l'eau Adour-Garonne, Septembre 1999 - Guide technique, Les petits aménagements piscicoles. 82 p.
- CRPF Rhône-Alpes, Septembre 2000 – Lone de la Ferrande, Communes de Balan (01), Saint Maurice de Gourdans (01), Villette d'Anthon (38) et Jons (69). Régénération de la ripisylve après peupleraie. 15 p.
- Deliry C. (coord.), 2008 – Atlas illustré des libellules de la région Rhône-Alpes. Dir. Du Groupe Sympetrum et Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble, éd. Biotope, Mèze (Collection Parthénope), 408 p.
- De Thiersant M.P. & Deliry C. (coord.), 2008 – Liste Rouge résumée des Vertébrés Terrestres de la Région Rhône-Alpes. Version 3 (14 mars 2008). – CORA Faune Sauvage : 22 p.
- FDAAPPMA 26 – Pêches électriques réalisées par la Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique et par la Gaule Romane et Péageoise.

- Fédération de la Drôme pour la Pêche et la Protection du milieu aquatique, Septembre 2004 - Plan Départemental de Protection du milieu aquatique et de gestion de la ressource piscicole (PDPG) de la Drôme.
- Géoplus, Avril 2003 – Elaboration du contrat de rivière Joyeuse, Châlon et Savasse. Etude préliminaire de la qualité des eaux. 66 p + annexes.
- Géoplus, Avril 2003 - Elaboration du Contrat de rivière Joyeuse, Châlon et Savasse, Etude piscicole préliminaire. 90 p.
- Hydretudes, Avril 2004 – protection de l'agglomération romanaise contre les crues de la Savasse. Dossiers administratifs, Enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et demande d'autorisation au titre du code de l'environnement. 113 p + annexes
- ONF, FRAPNA Drôme, 2001 – Inventaire bibliographique des zones humides de la Drôme. 151 p.
- Rocamora, G & Yetman-Berthelot, D. 1999 – Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation. Société d'Etudes Ornithologique de France/Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris. 560 p.
- Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins du Châlon et de la Savasse. Janvier 2008. Travaux de protection de l'agglomération romanaise contre les crues de la Savasse. Panneau 304x200cm.

Références Internet

- brgm.fr
- carto.pays-romans.org
- ifen.fr
- inpn.mnhn.fr
- inra.fr
- insee.fr
- promhaies.net
- rhone-alpes.ecologie.gouv.fr
- sierm.eaurmc.fr/sdage/sdage.php
- tecnivert.com

Liste des abréviations utilisées

- ACCA : Association Communale de Chasse Agrée
- ACEMAV : Association pour la Connaissance et l'Étude du Monde Animal et Végétal
- ADASEA : Association Départementale pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles
- AFNOR : Association Française de Normalisation
- CBNA : Conservatoire Botanique National Alpin de Gap-Charance
- CCPR : Communauté de Communes du pays de Romans
- CPIE : Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement
- CGE : Compagnie Générale des Eaux
- CNOR : Contournement Nord-Ouest de Romans
- CORA : Centre Ornithologique Rhône-Alpes
- DIREN : Direction Régionales de l'Environnement
- EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale
- FDAAPPMA : Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique
- FRAPNA : Fédération Rhône-Alpes des Associations de Protection de la Nature
- IBD : Indice Biologique Diatomique
- IBGN : Indice Biologique Général Normalisé
- IFEN : Institut Français de l'Environnement
- IRES : Institut Rural d'Education et d'Orientation
- LO : Liste Orange
- LR : Liste Rouge
- ONEMA : Office National de l'Eau et du Milieu Aquatique
- ONF : Office National des Forêts
- SAPR : Syndicat d'Aménagement du Pays de Romans
- SEQ-eau : Système d'Evaluation de la Qualité des cours d'eau
- SIAB : Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins
- SIC : Site d'Intérêt Communautaire
- SMBVCS : Syndicat Mixte du Bassin Versant Châlon Savasse
- ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique
- ZSC : Zone Spéciale de Conservation
- ZPS : Zone de Protection Spéciale

Les statuts de protection

Liste Rouge nationale et de la région Rhône-Alpes : Les Listes rouges constituent un inventaire complet de l'état de conservation des espèces végétales et animales à une échelle donnée. Elles s'appuient sur une série de critères précis pour évaluer le risque d'extinction de l'ensemble des espèces et sous-espèces.

La signification des légendes est la suivante :

Ex = éteint

NE = non évalué

EW = éteint à l'état sauvage

DC = faible risque, dépendant de mesures de conservation

CR = gravement menacé d'extinction

NT = faible risque mais "quasi-menacé"

EN = menacé d'extinction

LC = faible risque, préoccupation mineure

Statut de protection français : Espèce protégée par arrêté sur le territoire national.

- Arrêté du 23 avril 2007 pour les mammifères

- Arrêté du 22 juillet 1993 pour les reptiles et amphibiens

- Arrêté du 8 décembre 1988 pour les poissons

- Arrêté du 17 avril 1981 pour les oiseaux

Convention de Berne du 19 septembre 1979 relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe.

Annexe I : Espèce de flore strictement protégée

Annexe II : Espèce de faune strictement protégée

Annexe III : Espèce de faune protégée dont l'exploitation est réglementée

Annexe IV : Moyens et méthodes de mise à mort, de capture et autres formes d'exploitation interdits

Convention de Bonn du 23 juin 1979 relative à la conservation des espèces migratrices.

Annexe I : Espèce migratrice menacée, en danger d'extinction, nécessitant une protection immédiate

Annexe II : Espèce migratrice se trouvant dans un état de conservation défavorable et nécessitant l'adoption de mesures de conservation et de gestion appropriées

Directive « Oiseaux » n°79/409/CEE concernant la conservation des oiseaux sauvages dans l'Union Européenne.

Annexe I : Espèce devant faire l'objet de mesures spéciales de conservation en particulier en ce qui concerne leur habitat (ZPS).

Annexe II : Espèce pouvant être chassée.

Annexe III : Espèce dont le commerce est interdit ou non (voir les différentes parties de l'annexe)

Annexe IV : Méthodes de chasse, de capture et de mise à mort interdits

Annexe V : Espèces pour lesquelles une attention particulière sera accordée aux recherches et aux travaux.

Directive « habitat » n° 92/43/CEE, concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages :

Annexe I : habitat naturel dont la conservation nécessite la désignation de zones spéciales de conservation

Annexe II : espèce animale d'intérêt communautaire dont la conservation nécessite la désignation des zones spéciales de conservation.

Annexe III : définit les critères de sélection des sites susceptibles de faire partie du Réseau Natura 2000

Annexe IV : espèce animale d'intérêt communautaire qui nécessite une protection stricte.

Annexe V : liste des espèces dont le prélèvement dans la nature est réglementé

Annexe VI : méthodes et moyens de capture et de mise à mort et modes de transport interdits au sein de l'Union Européenne.

Les ZNIEFF

L'inventaire des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF) est un programme initié par le ministère en charge de l'environnement et lancé en 1982 par le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Il correspond au recensement d'espaces naturels terrestres remarquables dans les vingt-deux régions métropolitaines ainsi que les DOM. On distingue deux catégories de zones :

- Les **ZNIEFF de type I**, de superficie réduite, sont des espaces homogènes d'un point de vue écologique et qui abritent au moins une espèce et/ou un habitat rares ou menacés, d'intérêt aussi bien local que régional, national ou communautaire
- Les **ZNIEFF de type II** sont de grands ensembles naturels riches, ou peu modifiés, qui offrent des potentialités biologiques importantes. Elles peuvent inclure des zones de type I et possèdent un rôle fonctionnel ainsi qu'une cohérence écologique et paysagère.

Liste des annexes

Annexe I : Fiche ZNIEFF de type II numéro régional 2603 Collines drômoises

Annexe II : Fiche ZNIEFF de type II Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan

Annexe III : Fiche ZNIEFF de type I, Bois des Ussiaux

Annexe IV : Fiche ZNIEFF de type I, Balmes de l'Isère

Annexe V : Fiche ZNIEFF de type I, l'Isère, des portes de Romans à la Vanelle

Annexe VI : Fiche ZNIEFF de type I, Sables des bois de Houlette et de l'Enfer

Annexe VII : Liste des oiseaux contactés lors de l'étude de remembrement autour du périmètre d'étude

Annexe VIII : Liste des espèces végétales inventoriées sur les communes de Peyrins et Romans (source CPIE, 2004)

Annexe IX : Végétation notée le long du Béal-Rochas (Source : CCPR, 2008)

Annexe X : Les pêches électriques

Annexe XI : Exemples d'aménagements piscicoles

Annexe XII : Organismes ayant contribué à ce plan de gestion

Annexe I

Fiche ZNIEFF de type II numéro régional 2603 Collines drômoises



Direction Régionale de l'Environnement
Rhône-Alpes

ZNIEFF* de type II

N° régional : 2603

Ancien N° régional : 2640

COLLINES DRÔMOISES

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 26 976 ha

Drôme

ARTHEMONAY, BATHERNAY, BEAUMONT-MONTEUX, BREN, LE CHALON, CHANOS-CURSON, CHANTEMERLE-LES-BLES, CHARMES-SUR-L'HERBASSE, CHATEAUNEUF-DE-GALAURE, CHATILLON-SAINT-JEAN, CHAVANNES, CLAVEYSON, CLERIEUX, CREPOL, GENISSIEUX, GEYSSANS, MARGES, MARSAZ, MERCUROL, MONTCHENU, MONTMIRAL, LA MOTTE-DE-GALAURE, MOURS-SAINT-EUSEBE, MUREILS, PARNANS, PEYRINS, RATIERES, ROMANS-SUR-ISERE, SAINT-AVIT, SAINT-BARDOUX, SAINT-BARTHELEMY-DE-VALS, SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE, SAINT-MARTIN-D'AOUT, SAINT-MICHEL-SUR-SAVASSE, TERSANNE, TRIORS, VEAUNES, GRANGES-LES-BEAUMONT,

Isère

MONTAGNE, SAINT-LATTIER,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

26030001,26030002,26030003,26030004,26030005,26030006,26030007,26030008,26030009,26030010,26030011,26030012

Description et intérêt du site

Au sud des Chambarans, cette région de collines est assise sur une épaisse couche de molasse sableuse, déposée durant l'ère tertiaire. Ce substrat affleure sur les ruptures de pente de l'ensemble du secteur délimité, favorisant l'extension de formations végétales sèches d'affinité méditerranéenne (pelouses sèches, pelouses sur sables, corniches molassiques, "balmes"...).

Le zonage de type II souligne ici l'unité de cet ensemble naturel, au sein duquel plusieurs secteurs abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables sont retranscrits par diverses zones de type I (identifiant notamment un réseau de pelouses sèches sur sables.).

Il souligne également certaines fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales, telles que celle de zone d'alimentation ou de reproduction pour de nombreuses espèces d'oiseaux (Huppe fasciée, Guêpier d'Europe), de reptiles, d'insectes (Agrion de Mercure) ou de batraciens (crapaud Sonneur à ventre jaune).

L'ensemble présente par ailleurs un intérêt paysager, géologique (avec notamment les gisements de sables helvétiens fossilifères de Charmes sur l'Herbasse et Tersanne, cités à l'inventaire des sites géologiques remarquables de la région Rhône-Alpes), géomorphologique (modèle périglaciaire), ainsi que biogéographique compte tenu de la présence de nombreuses espèces méridionales (Psammodrome d'Espagne) ou continentales (Scabieuse cendrée) parvenant ici en limite de leur aire de répartition géographique.

Milieux naturels

31.22	LANDES SUB ATLANTIQUES A GENET ET CALLUNE
31.88	FOURRES DE GENEVIERS COMMUNS
32.342	MAQUIS A CISTUS SALVIFOLIUS
34.11	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
34.41	LISIERES XERO THERMOPHILES
44.911	BOIS D'AULNES MARECAGEUX MESO EUTROPHES
82.3	CULTURES EXTENSIVES

Flore

Homme-pendu	<i>Aceras anthropophorum</i> (L.) Aiton fil.
Aethionéma des rochers	<i>Aethionema saxatile</i> (L.) R. Br.
Nielle des blés	<i>Agrostemma githago</i> L.
Aïra élégant	<i>Aira elegantissima</i> Schur
Cytise argenté	<i>Argyrolobium zanonii</i> (Turra) P.W. Ball
Asperge à feuilles étroites	<i>Asparagus tenuifolius</i> Lam.
Micropus dressé	<i>Bombycilaena erecta</i>
Laïche distiche	<i>Carex disticha</i> Hudson
Laïche faux-souchet	<i>Carex pseudocyperus</i> L.
Centaurée de Trionfetti	<i>Centauraea triumfetti</i>
Centaurée de Trionfetti var.	<i>Centauraea triumfetti</i> subsp. <i>aligera</i>
Comifle immergé	<i>Ceratophyllum demersum</i> L.
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius</i> L.
Cléistogènes tardif	<i>Cleistogenes serotina</i> (L.) Keng
Œillet des rochers	<i>Dianthus sylvestris</i> subsp. <i>sylvestris</i>
Epipactis du Rhône	<i>Epipactis rhodanensis</i> A. Gévaudan & K. Robatsch [1]
Glaiéul d'Italie	<i>Gladiolus italicus</i> Miller
Hélianthème des Apennins	<i>Helianthemum apenninum</i> (L.) Miller
Immortelle jaune	<i>Helichrysum stoechas</i> (L.) Moench
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel
Ibérus penné	<i>Iberis pinnata</i> L.
Inule des montagnes	<i>Imula montana</i> L.
Leuzée à cônes	<i>Leuzea conifera</i> (L.) DC.
Limodore à feuilles avortées	<i>Limodorum abortivum</i> (L.) Swartz
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum</i> L.
Nénuphar jaune	<i>Nuphar lutea</i> (L.) Sm.
Orcanette des sables	<i>Onosma arenaria</i> subsp. <i>pyramidata</i> Br.-Bl.
Ornithogale penchée	<i>Ornithogalum nutans</i> L.
Fléole des sables	<i>Phleum arenarium</i> L.
Renoncule de Montpellier	<i>Ranunculus monspeliacus</i> L.
Groseiller rouge	<i>Ribes rubrum</i> L.
Soude brûlée	<i>Salsola kali</i> L.
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi</i> L.
Scabieuse blanchâtre	<i>Scabiosa canescens</i> Waldst. & Kit.
Cumin des prés (Fenouil des chevaux)	<i>Silaum silaus</i>
Silène conique	<i>Silene conica</i> L.
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris</i> Schott
Trigonelle de Montpellier	<i>Trigonella monspeliaca</i> L.

Faune vertébrée

Amphibien

Crapaud accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>

Mammifère

Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Vespertilion de Bechstein	<i>Myotis bechsteini</i>
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>
Vespertilion à oreilles échanquées	<i>Myotis emarginatus</i>
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Noctule commune	<i>Nyctalus noctula</i>
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhli</i>
Pipistrelle de Nathusius	<i>Pipistrellus nathusii</i>
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>

Oiseau

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Pigeon colombin	<i>Columba oenas</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Guépier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Poisson

Lamproie de Planer	<i>Lampetra planeri</i>
--------------------	-------------------------

Reptile

Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>
Psammodrome d'Espagne	<i>Psammadromus hispanicus</i>

Faune invertébrée

Coléoptère

Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
--------------------	-----------------------

Libellule

Aesche isocèle	<i>Anaciaeschna isosceles</i>
Aesche paisible	<i>Boyeria irene</i>
Caloptéryx hémorroïdal	<i>Calopteryx haemorrhoidalis</i>
Calopteryx méditerranéenne	<i>Calopteryx xanthostoma</i>
Agrien de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Gomphus très commun	<i>Gomphus vulgatissimus</i>
Sympetrum à corps déprimé	<i>Sympetrum depressiusculum</i>

Bibliographie

BARROUILLET, F.

Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

2004 pages : 103p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

CARLIER J.

Étude d'accompagnement de l'opération locale agri-environnementale des Chambarans (Isère). Suivi environnemental des prairies humides. Protocole de suivi, mise en place et état initial

2000 pages : 14 p. Consultable : AVENIR

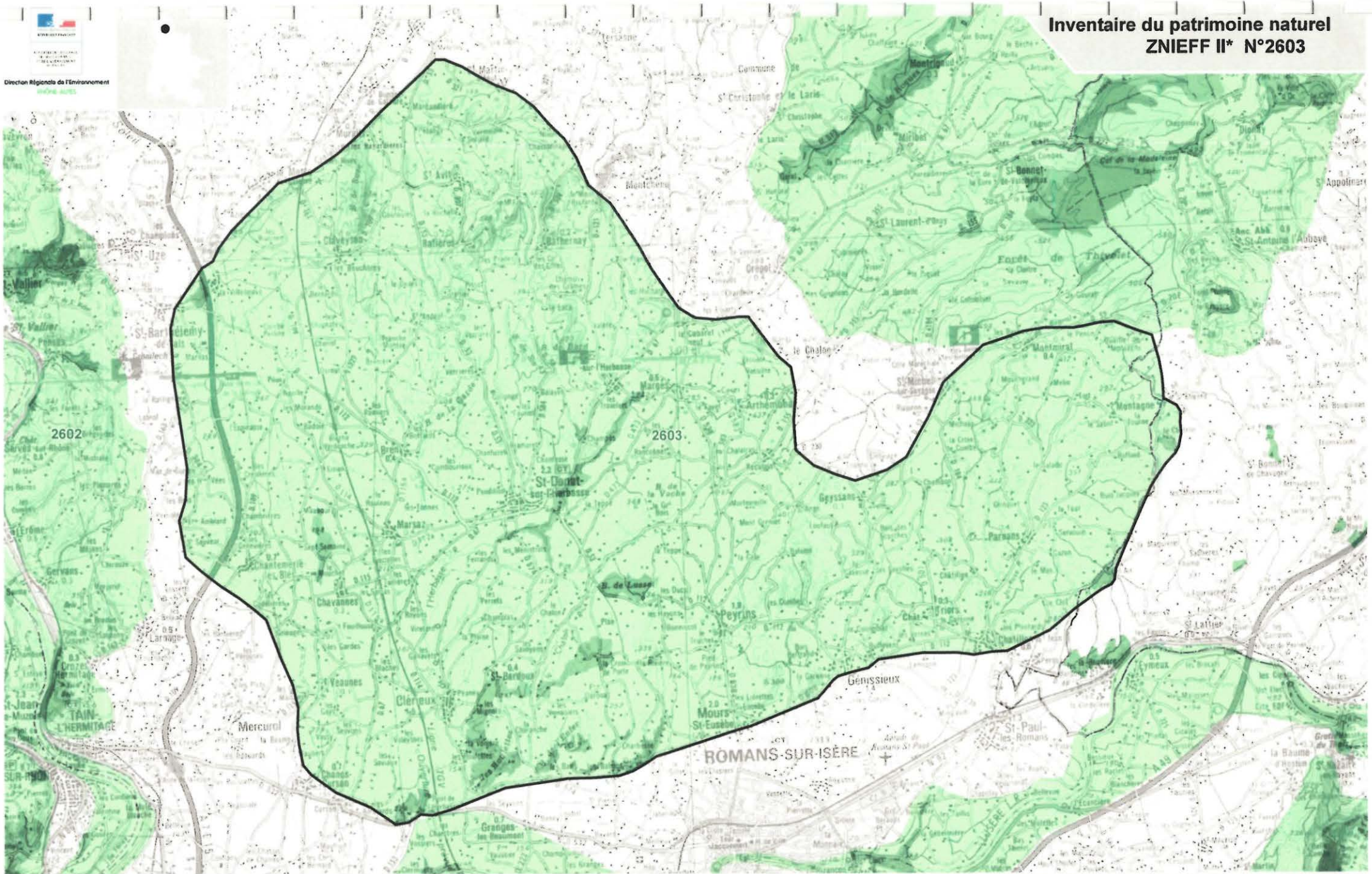
GARRAUD, L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

2003 pages : 925 p Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"

1997 pages : 14 p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin



Légende

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1



Annexe II

Fiche ZNIEFF de type II Zone fonctionnelle de la rivière Isère à l'aval de Meylan



Direction Régionale de l'Environnement
Rhone-Alpes

ZNIEFF* de type II

N° régional : 3816

Ancien N° régional : 2697

ZONE FONCTIONNELLE DE LA RIVIERE ISERE A L'AVAL DE MEYLAN

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 15 617 ha

Drôme

LA BAUME-D'HOSTUN, BEAUMONT-MONTEUX, BEAUREGARD-BARET, BOURG-DE-PEAGE, BOURG-LES-VALENCE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, CHATUZANGE-LE-GOUBET, EYMEUX, HOSTUN, PONT-DE-L'ISERE, LA ROCHE-DE-GLUN, ROMANS-SUR-ISERE, SAINT-NAZAIRE-EN-ROYANS, SAINT-PAUL-LES-ROMANS, GRANGES-LES-BEAUMONT, JAILLANS,

Isère

L'ALBENC, BEAULIEU, BEAUVOIR-EN-ROYANS, LA BUISSE, CHATTE, COGNIN-LES-GORGES, FONTANIL-CORNILLON, GIERES, GRENOBLE, IZERON, MEYLAN, MOIRANS, NOYAREY, POLIENAS, LA RIVIERE, ROVON, SAINT-EGREVE, SAINT-GERVAIS, SAINT-HILAIRE-DU-ROSIER, SAINT-JEAN-DE-MOIRANS, SAINT-JUST-DE-CLAIX, SAINT-LATTIER, SAINT-MARCELLIN, SAINT-MARTIN-D'HERES, SAINT-MARTIN-LE-VINOUX, SAINT-PIERRE-DE-CHERENNES, SAINT-QUENTIN-SUR-ISERE, SAINT-ROMANS, SAINT-SAUVEUR, SASSENAGE, LA SONE, TECHE, LA TRONCHE, TULLINS, VEUREY-VOROIZE, VINAY, VOREPPE, VOUREY,

ZNIEFF de type I concernées par cette zone

38160001,38160002,38160003,38160004,38160005,38160006,38160007,38160008,38160009,38160010,38160011,38160012,38160013,38160014,38160015,38160016,38160017,38160018,38160019

Description et intérêt du site

Cette zone intègre l'ensemble fonctionnel formé par le cours inférieur de l'Isère, ses annexes fluviales et les zones humides voisines.

Entrecoupée de barrages, endiguée sur de longues portions, bordée de nombreuses industries, l'Isère est à l'aval de Grenoble une rivière dont la qualité des eaux est mise à mal par des pollutions toxiques ; leur impact peut être ressenti jusqu'au Rhône.

C'est pourquoi le Schéma directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée-Corse (SDAGE) propose notamment ici des objectifs de restauration de la qualité de l'eau et des milieux (sédiments, toxiques), en cohérence avec ceux du « Plan Rhône ». Il préconise ainsi la préservation des milieux à haute valeur écologique, la protection de la nappe de l'Isère et de celles des terrasses perchées vis-à-vis de risques de pollutions accidentelles ou agricoles.

Des milieux naturels intéressants subsistent, conservant une flore remarquable tantôt inféodée aux zones humides (Prêle d'hiver, Gratiolle officinale, Ophrys à fleurs lâches, Samole de Valerand, Spiranthe d'été...), tantôt aux « balmes » sèches situées à proximité immédiate (Micropus dressé, Liseron des Monts Cantabriques, Orchis à longues bractées...).

La faune reste riche en ce qui concerne les oiseaux (ardéidés, Guépier d'Europe, Rémiz penduline...), les insectes (libellules en particulier), les mammifères (Castor d'Europe, Campagnol amphibie...) ou les poissons (Bouvière, Toxostome...).

Enfin, le site est concerné par une importante nappe phréatique, dont il faut rappeler qu'elle recèle elle-même une faune spécifique. Il s'agit d'un peuplement à base d'invertébrés aquatiques aveugles et dépigmentés. Ainsi, 45% des espèces d'Hydrobiidae (la plus importante famille de mollusques continentaux de France avec une centaine de taxons : Moitessieria, Bythinella...) sont des espèces aquatiques qui peuplent les eaux souterraines et notamment les nappes.

Le zonage de type II souligne les multiples interactions existant au sein de ce réseau fluvial, dont les tronçons abritant les habitats ou les espèces les plus remarquables (ainsi que certains secteurs de « balmes » sableuses proches de la rivière) sont retranscrits par plusieurs zones de type I.

L'ensemble exerce tout à la fois des fonctions de régulation hydraulique (champs naturels d'expansion des crues) et de protection de la ressource en eau. Les aquifères souterrains sont sensibles aux pollutions accidentelles ou découlant de l'industrialisation, de l'urbanisation et de l'agriculture intensive.

Le zonage de type II traduit également la cohérence de cet ensemble écologique, et illustre également les fonctionnalités naturelles liées à la préservation des populations animales ou végétales (dont celles précédemment citées) en tant que zone d'alimentation ou de reproduction, mais aussi que zone d'échanges avec le fleuve Rhône à l'aval. La basse vallée constitue par ailleurs un axe migratoire important pour l'avifaune.

Le SDAGE rappelle enfin que la basse vallée de l'Isère s'inscrivait historiquement dans le domaine vital des poissons migrateurs rhodaniens.

Milieux naturels

34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBLANTANTIQUES TRES SECHES
37.31	PRAIRIES A MOLINIE ET COMMUNAUTES ASSOCIEES
44.3	AULNAIES-FRENAIES DES FLEUVES MEDIO-EUROPEENS
44.4	FORETS MIXTES DE CHENES D'ORMES ET DE FRENES DES GRANDS FLEUVES
44.91	BOIS MARECAGEUX D'AULNES
53.111	PHARGMITAIES INONDEES
53.3	VEGETATION A CLADIUM MARISCUS
54.12	SOURCES D'EAU DURE

Flore

Homme-pendu	<i>Aceras anthropophorum (L.) Aiton fil.</i>
Capillaire de Montpellier	<i>Adiantum capillus-veneris L.</i>
Ail des ours	<i>Allium ursinum L.</i>
Arabette auriculée	<i>Arabis auriculata Lam.</i>
Astragale à gousses en étoile	<i>Astragalus stella Gouan</i>
Orchis à longues bractées	<i>Barlia robertiana (Loisel.) Greuter</i>
Berle dressée	<i>Berula erecta</i>
Micropus dressé	<i>Bombacillaena erecta</i>
Laïche paradoxale	<i>Carex appropinquata Schumacher</i>
Laïche des rives	<i>Carex riparia Curtis</i>
Cirse de Montpellier	<i>Cirsium monspessulanum</i>
Liseron des Monts cantabriques	<i>Convolvulus cantabricus L.</i>
Souchet brun	<i>Cyperus fuscus L.</i>
Drave des murailles	<i>Draba muralis L.</i>
Prêle d'hiver	<i>Equisetum hyemale L.</i>
Fusain à larges feuilles	<i>Euonymus latifolius (L.) Miller</i>
Gratiolle officinale	<i>Gratiola officinalis L.</i>
Immortelle jaune	<i>Helichrysum stoechas (L.) Moench</i>
Orchis bouc	<i>Himantoglossum hircinum (L.) Sprengel</i>
Ibéris penné	<i>Iberis pinnata L.</i>
Léersie faux riz	<i>Leersia oryzoides (L.) Swartz</i>
Lentille d'eau à trois sillons	<i>Lemna trisulca L.</i>
Lin bisannuel	<i>Limum bienne Miller</i>
Cotonnière des champs	<i>Logfia arvensis (L.) J. Holub</i>
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum L.</i>
(Enanthe de Lachenal	<i>Oenanthe lachenalii</i>
Ophrys abeille	<i>Ophrys apifera Hudson</i>
Orchis à fleurs lâches	<i>Orchis laxiflora Lam.</i>
Orchis des marais	<i>Orchis laxiflora subsp. palustris (Jacq.) Bonnier & Layens</i>
Orlaya à grandes fleurs	<i>Orlaya grandiflora</i>
Ornithogale penchée	<i>Ornithogalum nutans L.</i>
Orobanche blanche	<i>Orobanche alba Willd.</i>
Peucedan des marais	<i>Peucedanum palustre</i>
Polypode du Pays de Galles	<i>Polypodium cambricum L.</i>
Gnaphale blanc jaunâtre	<i>Pseudognaphalium luteo-album (L.) Hilliard & Burt</i>
Pulicaria commune (Herbe de Saint Roch)	<i>Pulicaria vulgaris Gaertn.</i>
Renoncule aquatique	<i>Ranunculus aquatilis L.</i>
Renoncule scélérate	<i>Ranunculus sceleratus L.</i>
Groseiller rouge	<i>Ribes rubrum L.</i>
Samole de Valerand	<i>Samolus valerandi L.</i>
Scabieuse blanchâtre	<i>Scabiosa canescens Waldst. & Kit.</i>
Orpin paniculé	<i>Sedum cepaea L.</i>
Séneçon des marais	<i>Senecio paludosus L.</i>
Silène conique	<i>Silene conica L.</i>
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites (L.) Wibel</i>
Rubaniér émergé	<i>Sparganium emersum Rehmann</i>
Spiranthe d'été	<i>Spiranthes aestivalis (Poiret) L.C.M. Richard</i>
Pigamon jaune	<i>Thalictrum flavum L.</i>
Fougère des marais	<i>Thelypteris palustris Schott</i>
Tilleul à petites feuilles	<i>Tilia cordata Miller</i>
Grande Tordyle	<i>Tordylium maximum L.</i>
Petite Massette	<i>Typha minima Funck</i>

Faune vertébrée

Amphibien

Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>

Mammifère

Campagnol amphibie	<i>Arvicola sapidus</i>
Castor d'Europe	<i>Castor fiber</i>
Vespertilion de Daubenton	<i>Myotis daubentoni</i>
Grand murin	<i>Myotis myotis</i>
Vespertilion à moustache	<i>Myotis mystacinus</i>
Noctule de Leisler	<i>Nyctalus leisleri</i>
Oreillard septentrional (roux)	<i>Plecotus auritus</i>

Oiseau

Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>
Héron garde-bœufs	<i>Bubulcus ibis</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>
Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Aigrette garzette	<i>Egretta garzetta</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>
Blongios nain	<i>Ixobrychus minutus</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Marouette poussin	<i>Porzana parva</i>
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>
Chocard à bec jaune	<i>Pyrrhocorax graculus</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Hirondelle de rivage	<i>Riparia riparia</i>
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>
Chevalier guignette	<i>Tringa hypoleucos</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Poisson

Toxostome	<i>Chondrostoma toxostoma</i>
Bouvière	<i>Rhodeus sericeus</i>

Reptile

Couleuvre d'Esculape	<i>Elaphe longissima</i>
----------------------	--------------------------

Faune invertébrée

Crustacé

Ecrevisse à pattes blanches	<i>Austropotamobius pallipes</i>
-----------------------------	----------------------------------

Libellule

Aesche isocèle	<i>Anaciaeschna isosceles</i>
Aesche printanière	<i>Brachytron pratense</i>
Agrion de Mercure	<i>Coenagrion mercuriale</i>
Libellule fauve	<i>Libellula fulva</i>
Cordulie à taches jaunes	<i>Somatochlora flavomaculata</i>

Papillon

Utriculaire négligée
Utriculaire commune

Utricularia australis R. Br.
Utricularia vulgaris L.

Cuivré des marais

Lycaena dispar

Bibliographie

BARROUILLET, F.

Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
2004 pages : 103p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

BIRON P.-E., DELANNOY J.-J., BEAUDOIN P., LIERDEMAN E., MENARD A.

Les Coulmes: présentation du cadre du massif des coulmes et de sa bordure (II)
1986 pages : n.p. Consultable : Parc Naturel Régional du Vercors

CRASSOUS, C.

Cartographie des habitats sur un transect entre les massifs du Vercors et de la Chartreuse
2001 pages : 20 p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

DIDIER G., Parc Naturel Régional du Vercors

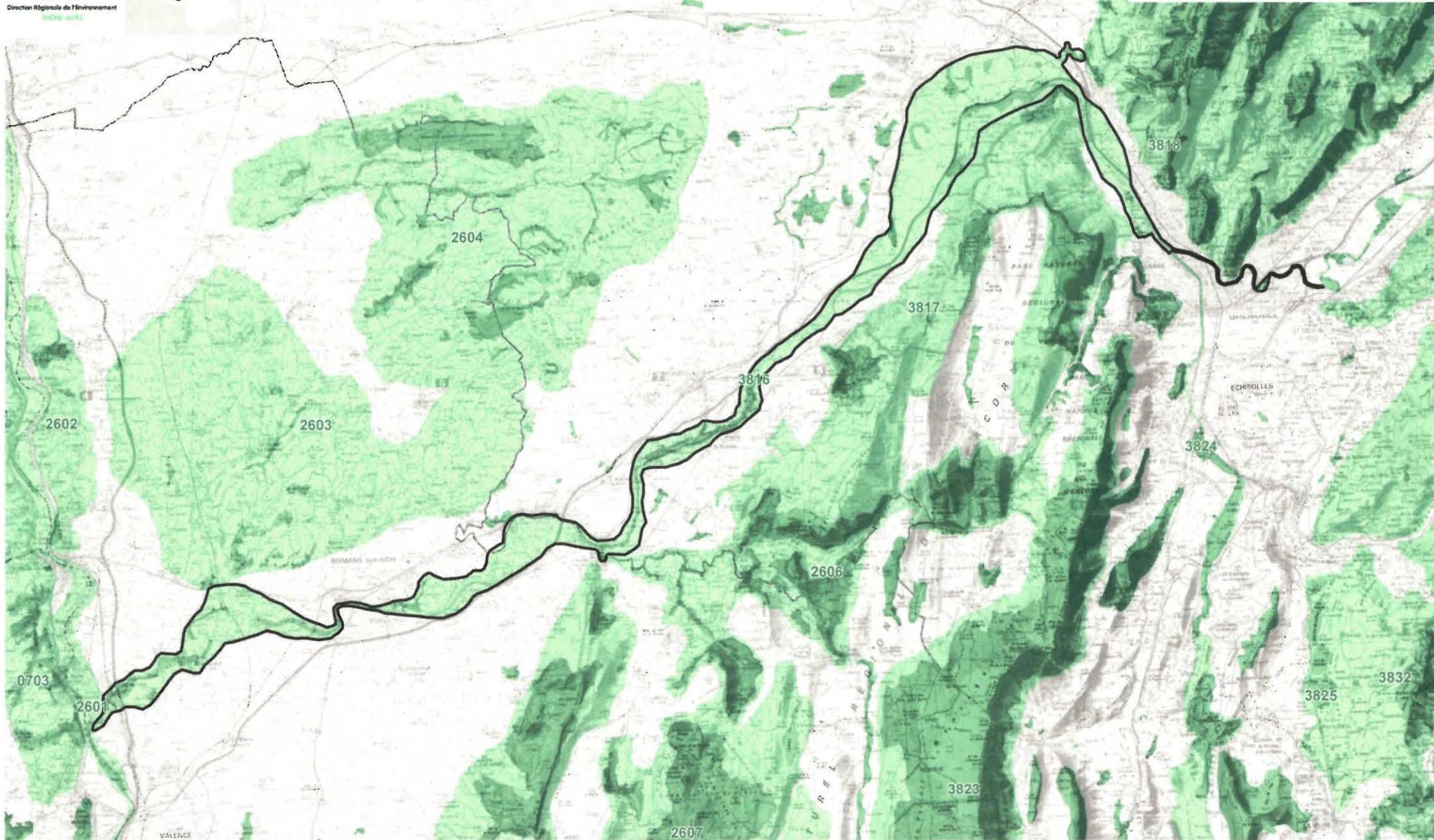
La gestion d'un espace naturel : Le Parc Naturel Régional du Vercors
1999 pages : Consultable : Parc Naturel Régional du Vercors

GARRAUD, L.

Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"
1997 pages : 14 p. Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Parc Naturel Régional du Vercors

Le rôle multifonctionnel de la forêt du Parc naturel régional du Vercors : Cartographie et enjeux
1996 pages : 126 p Consultable : Parc Naturel Régional du Vercors



* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy

Légende

- Périmètre de la ZNIEFF type 2
- Autres ZNIEFF type 2
- ZNIEFF type 1

N
fonds IGN Scan 100 (C)

Annexe III

Fiche ZNIEFF de type I, Bois des Ussiaux



Direction Régionale de l'Environnement
Rhône-Alpes

Ancien N° régional :

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26030005

Bois des Ussiaux

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 68,08 ha

Drôme PEYRINS

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens		Reptiles	1	Coléoptères	0
Végétaux sucoérieurs	2	Mammifères	0	Crustacés		Libellules	1
Mousses, lichens	0	Oiseaux	0	Mollusques	0	Orthoptères	0
		Poissons				Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 7

Description et intérêt du site

Le Bois des Ussiaux est situé juste au bord de la route départementale entre Romans et Saint-Donat-sur-l'Herbasse. Il se présente sous l'aspect de deux collines jumelles, arrondies et presque symétriques. D'un point de vue géologique, ces deux collines, coiffées de galets miocènes, sont essentiellement constituées de sables molassiques déposés à l'ère tertiaire, comme dans presque toute la "Drôme des collines". Les collines sont toutes deux boisées. Hormis les grands Pins maritimes de la partie inférieure du bois, près de la route, tout le reste est couvert, pour l'essentiel, de Chêne pubescent. La flore de ces collines caractérise des milieux boisés, légèrement acides et sableux. Le Silène à petites fleurs est une espèce gracieuse présente sur les affleurements sableux. Les Cistes à feuilles de sauge, qui étalent leurs délicates fleurs blanches, colonisent les milieux ensoleillés. En sous-bois, une belle station de Centaurée de Triumfet, plante proche du Bleuet des montagnes, se remarque à ses beaux capitules de fleurs bleues. Au début du siècle, un botaniste local réputé signalait "au bois de l'Ussel" la présence du Cytinet, espèce parasite des racines de Ciste à feuille de sauge. Cette espèce méditerranéenne n'a jamais été observée depuis dans le département. Un ensemble d'aménagements (sentiers balisés, tables de pique-nique en bord de route...) ont été conçus pour l'accueil du public, et le bois des Ussiaux est devenu un lieu de promenade apprécié à proximité de l'agglomération romanaise.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Faune vertébrée

Pas de données disponibles

Flore

Centaurée de Trionfetti	<i>Centaurea triumfetti</i>
Centaurée de Trionfetti var.	<i>Centaurea triumfetti</i> subsp. <i>aligera</i>
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salviifolius</i> L.
Inule des montagnes	<i>Inula montana</i> L.
Mélampyre à crêtes	<i>Melampyrum cristatum</i> L.
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites</i> (L.) Wibel

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"

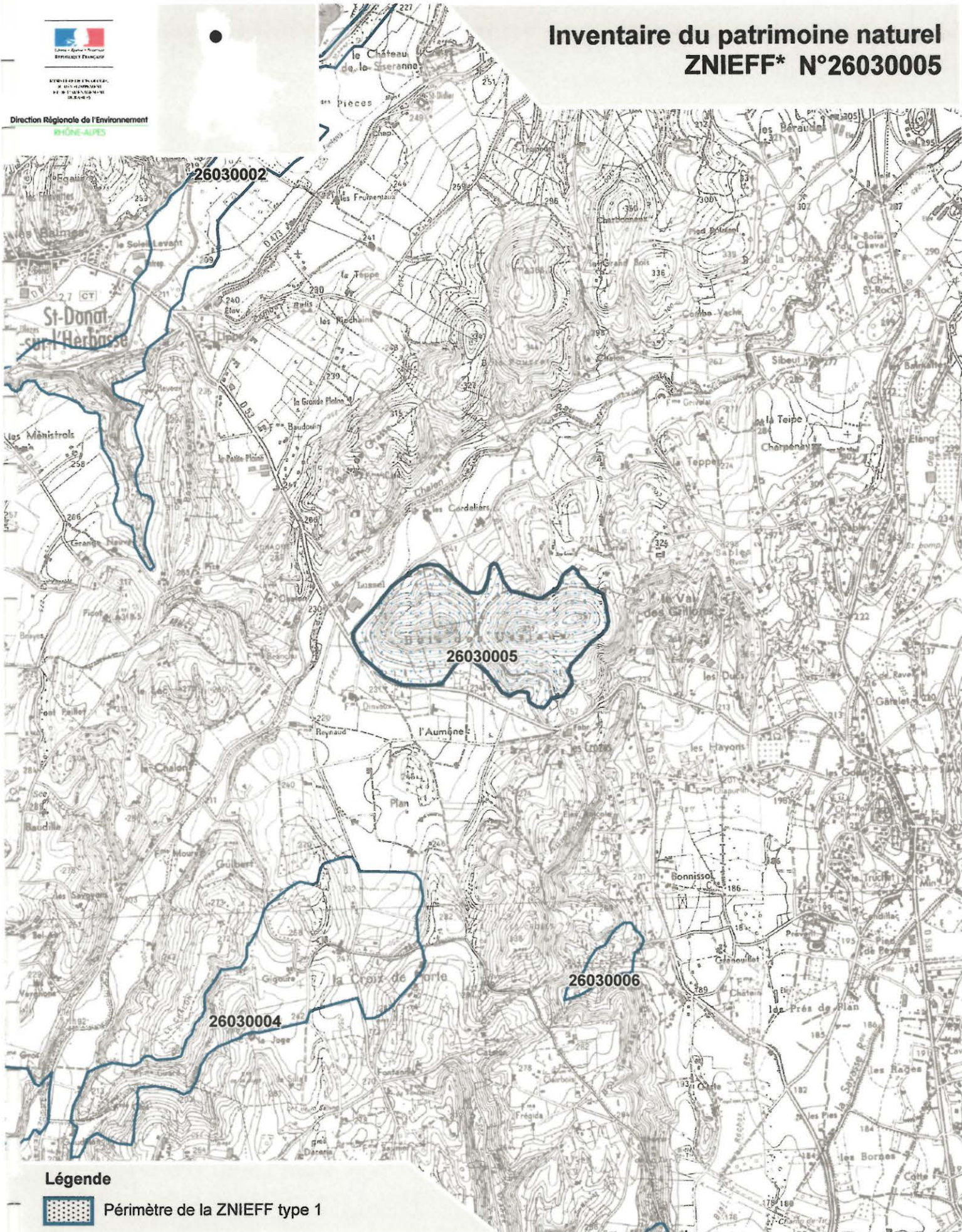
14 pages 1997 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin



Ministère de l'Écologie,
du Développement
et de l'Énergie

Direction Régionale de l'Environnement
RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26030005



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Annexe IV

Fiche ZNIEFF de type I, Balmes de l'Isère



Direction Régionale de l'Environnement
Rhone-Alpes

Ancien N° régional :

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26030006

Balmes de l'Isère

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 78,32 ha

Drôme PEYRINS, ROMANS-SUR-ISERE

Niveau de connaissance

Milieux naturels	3	Amphibiens		Reptiles	1	Coléoptères	0
Végétaux supérieurs	2	Mammifères	0			Libellules	0
Mousses, lichens	0	Oiseaux	1	Crustacés		Orthoptères	0
		Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 18

Description et intérêt du site

Les collines qui bordent la plaine de l'Isère, au nord de Romans et de Granges-lès-Beaumont, forment une frange sableuse exposée au sud, qui domine de près de soixante-dix mètres la plaine de l'Isère, entre la Savasse et le quartier des Balmes. Cette zone s'inscrit dans un ensemble plus vaste, constituant une même unité paysagère et écologique, qui se prolonge vers l'ouest jusqu'à Pont-de-l'Herbasse. La "Drôme des collines" est constituée en majeure partie de sables, déposés en quantité à l'ère tertiaire, et qui se sont transformés par la suite en molasse si caractéristique dans nos paysages. Cet ensemble de dunes sableuses continentales forme un milieu naturel original, dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des habitats naturels en raison de leur rareté. L'exposition au sud et le substrat sableux et filtrant y favorisent des espèces d'affinités méditerranéennes, comme l'indiquent les cactus (du genre *Opuntia*) naturalisés depuis longtemps sur les pentes. Les pelouses sur sables sont colonisées par toute une communauté d'espèces annuelles caractéristiques de ces milieux sableux, parmi lesquelles des espèces plus rares comme la Fléole des sables, le Silène conique et le Silène à petites fleurs. Des espèces vivaces, graminées, Ciste à feuilles de sauge ou Immortelle jaune, viennent stabiliser les sables, et favorisent l'installation ultérieure de ligneux. Sur ces coteaux, de nombreuses espèces d'orchidées vont se développer en sous-bois et dans les pelouses (Limodore à feuilles avortées, épipactis, céphalanthères, ophrys, orchis...). La Bassie à fleurs laineuses est une plante rarissime inscrite au "livre rouge" de la flore menacée de France. Cette espèce de couleur blanchâtre de la famille des Chenopodes a été observée au début du siècle à Saint-Bardoux et aux Balmes de Romans (elle a été revue sur ce dernier site en 1977). On peut la trouver dans les pelouses des sables. Non signalée depuis, elle pourrait toutefois réapparaître certaines années favorables à condition que son biotope soit maintenu. En matière de faune, le Guêpier d'Europe peut être considéré comme l'espèce emblématique des lieux. Ce bel oiseau très coloré revient d'Afrique vers la fin d'avril. Quelques colonies s'installent dans les falaises de molasse, et peuvent se déplacer d'une année sur l'autre, selon l'envahissement par la végétation ou les dérangements. La découverte la plus inattendue pour la faune est celle d'un lézard bien particulier appelé Psammodrome d'Espagne (étymologiquement "coureur des sables"), observé récemment sur des pelouses sableuses des balmes. Cette espèce méditerranéenne n'était connue jusqu'alors que dans le Tricastin, au sud de la Drôme. La découverte de cette espèce sur les Balmes de l'Isère fait remonter la limite nord de cette espèce d'une centaine de kilomètres vers le nord, et montre bien les affinités méditerranéennes de ce type de milieu. Du fait de leur situation périurbaine, et de leur position de belvédère, les coteaux des Balmes de l'Isère sont aujourd'hui un lieu de détente pour les habitants de l'agglomération romanaise.

Milieus naturels

31.88	FOURRES DE GENEVRIERS COMMUNS
32.342	MAQUIS A CISTUS SALVIIFOLIUS
34.11	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
34.41	LISIERES XERO THERMOPHILES

Faune vertébrée

Oiseaux

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>

Reptiles

Coronelle girondine	<i>Coronella girondica</i>
Psammodrome d'Espagne	<i>Psammodromus hispanicus</i>

Flore

Aira élégant	<i>Aira elegantissima Schur</i>
Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius L.</i>
Fléole des sables	<i>Phleum arenarium L.</i>
Silène conique	<i>Silene conica L.</i>
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites (L.) Wibel</i>

Faune invertébrée

Coléoptères

Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>
--------------------	-----------------------

Bibliographie

BARROUILLET, F.

Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

103 pages 2004 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

CORA

Reptiles et amphibiens de Rhône-Alpes : atlas préliminaire, hors série n°1

146 pages 2002 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"

14 pages 1997 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

PELAPRAT C., LEPRINCE J.H.

Site Natura 2000 D1 : Document d'objectifs Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

103 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

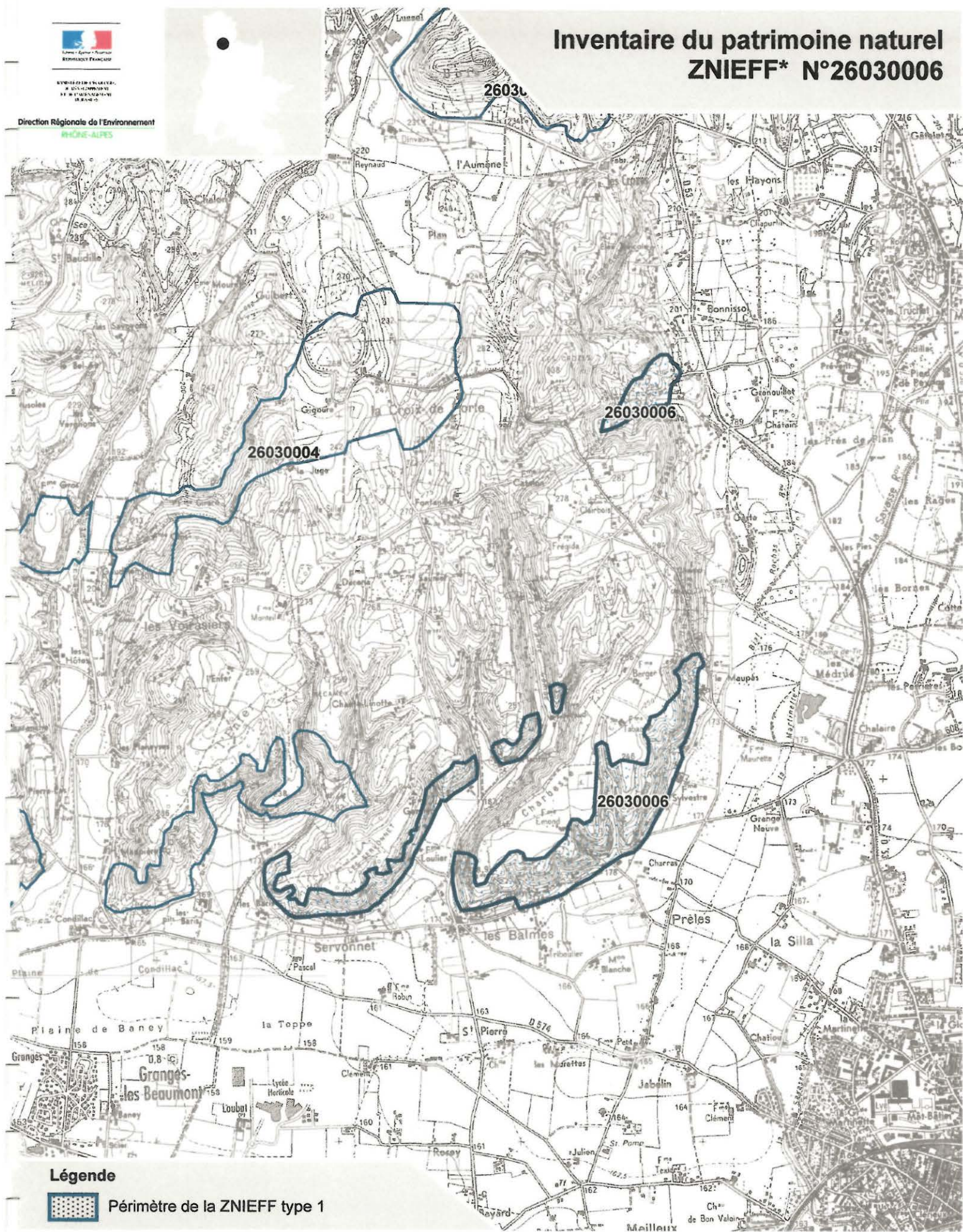


MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DU TERRITOIRE
FRANCE

Direction Régionale de l'Environnement

RHÔNE-ALPES

Inventaire du patrimoine naturel ZNIEFF* N°26030006



Légende



Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Echelle : 1 / 25 000
fonds IGN Scan 25 (C)

Annexe V

Fiche ZNIEFF de type I, l'Isère, des portes de Romans à la Vanelle



ZNIEFF* de type I

N° régional : 38160003

Direction Régionale de l'Environnement
Rhone-Alpes

Ancien N° régional : 26560000

L'Isère des portes de Romans à la Vanelle

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 164,09 ha

Drôme

BOURG-DE-PEAGE, CHATEAUNEUF-SUR-ISERE, ROMANS-SUR-ISERE, GRANGES-LES-BEAUMONT

Niveau de connaissance

Milieux naturels	1	Amphibiens	1	Reptiles		Coléoptères	0
Végétaux sucoériens	1	Mammifères	1			Libellules	0
Mousses, lichens	0	Oiseaux	3	Crustacés	0	Orthoptères	0
		Poissons	0	Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

- 0 = prospection nulle ou quasi inexistante
- 1 = prospection insuffisante
- 2 = prospection assez bonne
- 3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : 21

Description et intérêt du site

Entre l'agglomération romano-péageoise et le barrage de la Vanelle, l'Isère coule sur près de cinq kilomètres entre deux berges pentues, qui s'élèvent d'une cinquantaine de mètres au maximum au-dessus de l'eau à la côte de Beauregard. Ses rives sont soulignées par un cordon continu d'arbres typiques du bord des eaux (aulnes, peupliers, saules...). Les roseaux, présents tout le long de l'Isère, constituent, par secteurs, comme vers le barrage, de vastes formations denses et monospécifiques. Toute cette zone est particulièrement intéressante pour la faune. En hiver, la tranquillité de la réserve de chasse de la Vanelle permet l'hivernage de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau (Fuligule morillon, Fuligule milouin, Foulque macroule, et divers canards...). Mais le plus remarquable, en cette saison, reste l'hivernage régulier d'importantes bandes de Bruant des roseaux (plus de 500 individus) et d'une quarantaine de Rémiz penduline dans les roselières. Chaque année, cette dernière espèce est surtout observée en petits groupes lors de ses haltes migratoires, à l'automne et au printemps. Proche parente des mésanges, c'est une espèce d'Europe centrale qui nichait autrefois localement dans la vallée du Rhône. En saison de nidification, les roselières sont animées des chants grinçants de deux fauvettes aquatiques, la Rousserolle turdoïde et la Rousserolle effarvatte, qui vivent le plus souvent cachés sous les tiges de roseaux. Le Héron pourpré, observé à cette même période, niche probablement dans ces vastes roselières, ainsi que le discret Râle d'eau, qui se montre rarement à découvert. La nidification du Fuligule milouin, qui peut être perturbé par des niveaux d'eau trop bas en été, a été fortement suspectée sur cette partie de l'Isère. Les boisements le long de la rivière permettent la nidification d'oiseaux bien caractéristiques comme le Loriot d'Europe ou le Pic épeichette. Des colonies assez importantes de Corbeau freux se sont installées dans les grands arbres jusqu'aux abords de la ville. Deux espèces de chauves-souris, l'Oreillard roux et le Vespertilion de Daubenton, n'ont été détectées, jusqu'à présent, qu'aux abords de la Maison de la Nature et de l'Environnement. De petites mares sur les berges ont permis en outre la découverte de deux batraciens, le triton palmé et le triton alpestre, qui viennent y pondre. Les berges de l'Isère sont parcourues, du quartier des Ors au barrage de la Vanelle, par un sentier balisé apprécié des randonneurs.

Milieux naturels

Pas de données disponibles

Flore

Orchis à longues bractées	<i>Barlia robertiana (Loisel.) Greuter</i>
Ornithogale penchée	<i>Ornithogalum nutans L.</i>
Grande Tordyle	<i>Tordylium maximum L.</i>

Faune vertébrée

Amphibiens

Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>
-----------------	---------------------------

Mammifères

Oreillard septentrional (roux)	<i>Plecotus auritus</i>
--------------------------------	-------------------------

Oiseaux

Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>
Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>
Héron pourpré	<i>Ardea purpurea</i>
Chouette chevêche	<i>Athene noctua</i>
Fuligule milouin	<i>Aythya ferina</i>
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia cetti</i>
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>
Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>
Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BLACHE S.

La Chevêche d'Athéna : rapport 2005

20 pages 2005 Consultable : Conseil Régional de Rhône-Alpes

CHOISY J.P.

Le Corbeau Freux Corvus frugilegus L. nicheur en bordure du massif alpin et à la limite Nord de la région méditerranéenne française

47- pages 1993 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

CORA

Atlas des oiseaux nicheurs de Rhône-Alpes

335 pages 2003 Consultable : Conservatoire Régional des Espaces Naturels de Rhône-Alpes

COUDURIER C.

Une action pour la chouette chevêche (étude, conservation et sensibilisation)

37 pages 2002 Consultable : DIREN Rhône-Alpes

FERRUS L.

Influence de l'organisation des paysages sur la répartition de la chouette chevêche (Athene noctua scop.)

43 pages Consultable : Parc National des Ecrins


SIMONNET E.

La chouette chevêche en campagne

p 4 pages 1998 Consultable : Muséum d'Histoire Naturelle de Grenoble



Direction Régionale de l'Environnement
03 43 97 42 00

Légende
 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Anney

Annexe VI

Fiche ZNIEFF de type I, Sables des bois de Houlette et de l'Enfer



Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Direction Régionale de l'Environnement

Rhône-Alpes

Direction Régionale de l'Environnement
Rhône-Alpes

Ancien N° régional :

ZNIEFF* de type I

N° régional : 26030008

Sables des bois des Houlettes et de l'Enfer

Départements et communes concernées en Rhône-Alpes

Surface : 237,55 ha

Drôme

CLERIEUX, ROMANS-SUR-ISERE, SAINT-BARDOUX

Niveau de connaissance

Milieus naturels	2	Amphibiens		Reptiles	0	Coléoptères	0
		Mammifères	3			Libellules	0
Végétaux sucoériers	2	Oiseaux	2	Crustacés		Orthoptères	0
Mousses, lichens	0	Poissons		Mollusques	0	Papillons	0

Légende :

0 = prospection nulle ou quasi inexistante

1 = prospection insuffisante

2 = prospection assez bonne

3 = bonne prospection

Nombre de données d'observation collectées : **21**

Description et intérêt du site

Le bois des Houlettes est situé à l'entrée de la vallée de l'Herbasse. Le versant sud de cette colline, au-dessus de la plaine de l'Isère, présente une pente sableuse assez dénudée, visible de loin. D'un point de vue géologique, cette colline est constituée de sables molassiques, déposés à l'ère tertiaire sur de grandes épaisseurs dans les collines au nord de l'Isère. La colline s'inscrit dans l'ensemble paysager des balmes de Romans à Pont-de-l'Herbasse, formant une même unité géologique et écologique. Cet ensemble, caractérisé par les pelouses sableuses calcaires, constitue un milieu rare en Europe, dont la protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation des habitats naturels. Des espèces particulières, comme le Silène conique, le Silène à petites fleurs et le Ciste à feuille de sauge, colonisent ces pelouses. Un certain nombre d'oiseaux peuplent également ces milieux. La Pie-grièche écorcheur affectionne les espaces ouverts parsemés de buissons et fourrés. D'un perchoir dégagé, elle s'envole pour capturer des proies au sol, des insectes surtout. Elle les empale, ensuite, sur les épines des arbustes environnants qui lui servent de garde-manger ou "lardoir". Cet oiseau migrateur n'est présent dans nos contrées que de mai à septembre. La Huppe fasciée, distinctif à son toupet de plumes érectile, est aussi présente.

Milieux naturels

31.22	LANDES SUB ATLANTIQUES A GENET ET CALLUNE
31.88	FOURRES DE GENEVIERS COMMUNS
32.342	MAQUIS A CISTUS SALVIIFOLIUS
34.11	PELOUSES MEDIO EUROPEENNES SUR DEBRIS ROCHEUX
34.12	PELOUSES DES SABLES CALCAIRES
34.33	PRAIRIES CALCAIRES SUBATLANTIQUES TRES SECHES
34.41	LISIERES XERO THERMOPHILES

Faune vertébrée

Oiseaux

Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>
Engoulevent d'Europe	<i>Caprimulgus europaeus</i>
Caille des blés	<i>Coturnix coturnix</i>
Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>
Guêpier d'Europe	<i>Merops apiaster</i>
Bruant proyer	<i>Miliaria calandra</i>
Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>

Flore

Ciste à feuilles de sauge	<i>Cistus salvifolius L.</i>
Silène conique	<i>Silene conica L.</i>
Silène à petites fleurs	<i>Silene otites (L.) Wibel</i>

Faune invertébrée

Pas de données disponibles

Bibliographie

BARROUILLET, F.

Site Natura 2000 D1 - FR 8201675 - Documents d'objectifs. Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère
103 pages 2004 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

BROYER J.

Evaluation de l'incidence des mesures agri-environnementales sur l'avifaune prairiale dans le Val de Saone (Ain) (1993-2002)
15 pages 2002 Consultable : ONCFS

GARRAUD L.

Flore de la Drôme. Atlas écologique et floristique

925 pages 2003 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin

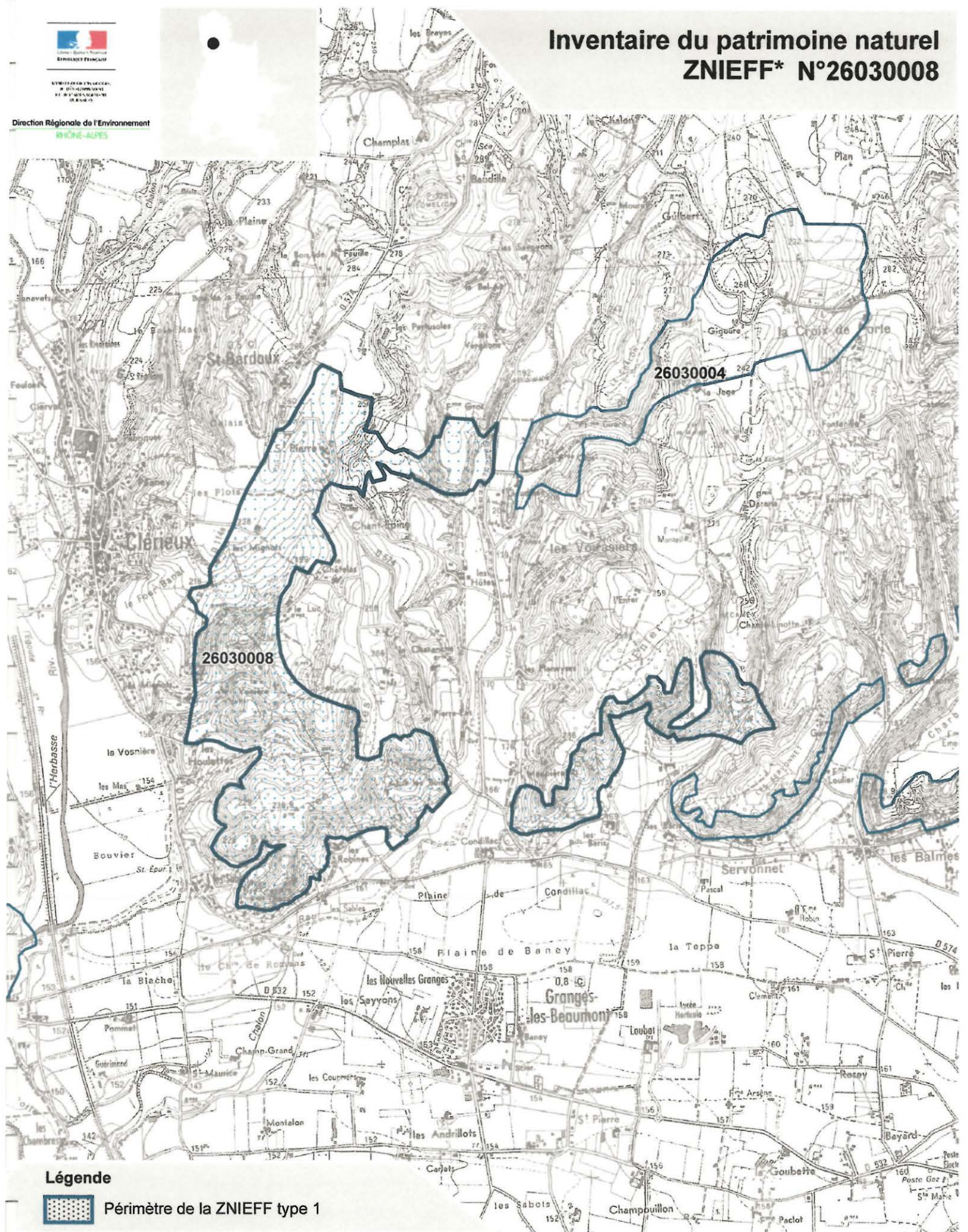
Forêt communale de Romans. Bois des Ussiaux. Donnée floristiques et mesures de gestion proposées sur le site D1 de Natura 2000 "Sables de l'Herbasse et Balmes de Romans"

14 pages 1997 Consultable : Conservatoire Botanique National Alpin


PELAPRAT C., LEPRINCE J.H.

Site Natura 2000 D1 : Document d'objectifs Sables de l'Herbasse et des Balmes de l'Isère

103 pages 2004 Consultable : DIREN Rhône-Alpes



Légende

 Périmètre de la ZNIEFF type 1

* Inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique 2e édition 2007
Il constitue un outil d'alerte et ne peut être interprété à une échelle plus fine sans investigation complémentaire
Edition : InfoSIG Cartographie - www.infosig.net - Annecy



Annexe VII

Liste des oiseaux contactés lors de l'étude de remembrement autour du périmètre d'étude

Nom commun	Nom latin	Nicheur	Type de milieu fréquenté	Nom commun	Nom latin	Nicheur	Type de milieu fréquenté
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	N	Agricole	Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	N	Bâti
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	N	Généraliste	Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>		Agricole
Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>		Agricole	Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	N	Généraliste
Bihoreau gris	<i>Nycticorax Nycticorax</i>		Aquatique	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	N	Agricole
Bouscarle de Cetti	<i>Cettia Cetti</i>	N	Aquatique	Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	N	Généraliste
Bruant jaune	<i>Emberiza Citrinella</i>		Agricole	Martinet noir	<i>Apus apus</i>	N	Bâti
Bruant proyer	<i>Miliaria Calandra</i>	N	Agricole	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	N	Aquatique
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	N	Agricole	Merle noir	<i>Turdus merula</i>	N	Généraliste
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	N	Agricole	Mésange à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	N	Généraliste
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	N	Aquatique	Mésange bleue	<i>Parus caeruleus</i>	N	Généraliste
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	N	Bâti	Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	N	Généraliste
Chevêche d'Athéna	<i>Athene noctua</i>	N	Agricole	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	N	Généraliste
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	N	Bâti	Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	N	Bâti
Corbeau freux	<i>Corvus frugilegus</i>	N	Agricole	Moineau friquet	<i>Passer montanus</i>	N	Bâti
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	N	Généraliste	Perdrix rouge	<i>Alectoris rufa</i>	N	Agricole
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	N	Généraliste	Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	N	Forestier
Courlis cendré	<i>Numerius arquata</i>		Aquatique	Pic vert	<i>Picus viridis</i>	N	Généraliste
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	N	Aquatique	Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	N	Bâti
Étourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	N	Généraliste	Pigeon biset	<i>Columba livia</i>	N	Bâti
Faisan de Colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	N	Agricole	Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	N	Généraliste
Faucon crécerelle	<i>Falco tinunculus</i>	N	Agricole	Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	N	Généraliste
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	N	Généraliste	Pouillot de Bonelli	<i>Phylloscopus bonelli</i>	N	Forestier
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	N	Agricole	Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	N	Forestier
Foulque macroule	<i>Fulica atra</i>	N	Aquatique	Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	N	Forestier
Fuligule morillon	<i>Aythya fuligula</i>		Aquatique	Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	N	Généraliste
Gallinule poule-d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	N	Aquatique	Rougegorge familial	<i>Erithacus rubecola</i>	N	Forestier
Geai des chênes	<i>Garrulus glandarius</i>	N	Généraliste	Rougequeue à front blanc	<i>Phoenicurus phoenicurus</i>	N	Bâti
Gobemouche gris	<i>Muscicapa striata</i>	N	Généraliste	Rougequeue noir	<i>Phoenicurus oechruros</i>	N	Bâti
Goéland leucophaée	<i>Larus michaellis</i>		Aquatique	Rousserolle effarvée	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	N	Aquatique
Goéland pontique	<i>Larus cacchianans</i>		Aquatique	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	N	Aquatique
Grand Cormoran	<i>Phalacrocorax carbo</i>		Aquatique	Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	N	Bâti
Grèbe castagneux	<i>Tachybaptus ruficollis</i>	N	Aquatique	Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	N	Forestier
Grèbe huppé	<i>Podiceps cristatus</i>	N	Aquatique	Tarier pâtre	<i>Saxicola torquatus</i>	N	Agricole
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	N	Forestier	Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	N	Généraliste

Guépier d'Europe	<i>Meriops apiaster</i>	N	X	Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	N	Bâtis
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	N	Aquatique	Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	N	Forestier
Hirondelle de fenêtre	<i>Delichon urbica</i>	N	Bâtis	Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	N	Bâtis

N : Nicheur possible

Annexe VIII : Liste des espèces végétales inventoriées
sur les communes de Peyrins et Romans (source CPIE, 2004)

Nom latin	Peyrins		Romans sur Isère	
	Savasse	Champ de tir	Beal-Rochas	Martinette
<i>Acer platanoides</i> L.	P	P		
<i>Acer pseudoplatanus</i> L.	P	P		
<i>Aegopodium podagraria</i> L.	P			
<i>Aethusa cynapium</i> L.	P			
<i>Agrostis stolonifera</i> L.	P	P		
<i>Ailanthus altissima</i> (Miller) Swingle	P			
<i>Alliaria petiolata</i> (M. Bieb.) Cavara & Grande		P		
<i>Alnus glutinosa</i> (L.) Gaertn.	P	P		
<i>Amaranthus hybridus</i> L.	P			
<i>Ambrosia artemisiifolia</i> L.	P	P		P
<i>Anagalis arvensis</i> L.		P		
<i>Angelica sylvestris</i> L.	P	P		P
<i>Apium nodiflorum</i> (L.) Lag	P		P	P
<i>Artemisia absinthium</i> L.		P		
<i>Artemisia verlotiorum</i> Lamotte	P			
<i>Artemisia vulgaris</i> L.	P	P		
<i>Arum italicum</i> Miller	P	P		
<i>Bidens tripartita</i> L.	P		P	P
<i>Brachipodium sylvaticum</i> (Hudson) P. Beauv.	P	P		
<i>Bromus tectorum</i> L.		P		
<i>Bryonia dioica</i> Jacq.	P	P		
<i>Calamintha ascendens</i> Jordan		P		
<i>Calystegia sepium</i> (L.) R. Br.	P		P	P
<i>Carex acutiformis</i> Ehrh.	P	P		
<i>Carex divulsa</i> Stokes subs. <i>Divulsa</i>		P		
<i>Carex flacca</i> Schreber		P		
<i>Carex hirta</i> L.		P		
<i>Carex pendula</i> Hudson	P	P		P
<i>Carex spicata</i> Hudson		P		
<i>Carpinus betulus</i> L.		P		
<i>Chaerophyllum temulum</i> L.	P	P		
<i>Chelidonium majus</i> L.		P		
<i>Chenopodium album</i> L.	P			
<i>Cirsium arvense</i> (L.) Scop.	P	P		
<i>Clematis vitalba</i> L.	P	P		
<i>Conyza canadensis</i> (L.) Cronq.	P			
<i>Cornus sanguinea</i> L.	P	P		
<i>Corylus avellana</i> L.	P	P		
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	P	P		
<i>Cucubalus baccifer</i> L.		P		
<i>Dactylis glomerata</i> L.		P		
<i>Dichanthium ischaemum</i> (L.) Roberty	P			
<i>Digitaria sanguinalis</i> (L.) Scop.				P
<i>Dipsacus fullonum</i> L.	P			
<i>Echinochloa crus-galli</i> (L.) P. Beauv	P			P

<i>Epilobium hirsutum</i> L.	P		P	
<i>Epilobium parviflorum</i> Schreber	P			
<i>Equisetum arvense</i> L.	P	P		P
<i>Equisetum ramosissimum</i> Desf.		P		
<i>Equisetum telmateia</i> Ehrh.	P	P		
<i>Erigeron annuus</i> (L.) Pers		P		
<i>Eupatorium cannabinum</i> L.		P		
<i>Euphorbia amygdaloides</i> L.		P		
<i>Evonymus europaeus</i> L.	P	P		
<i>Filipendula ulmaria</i> (L.) Maxim				P
<i>Frangula alnus</i> Miller		P		
<i>Fraxinus excelsior</i> L.	P	P		
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	P			
<i>Galium aparine</i> L.	P	P		
<i>Galium mollugo</i> L.		P		
<i>Geranium robertianum</i> L.		P		
<i>Geum urbanum</i> L.		P		
<i>Glechoma hederacea</i> L.		P		
<i>Glyceria fluitans</i> (L.) R. Br.				P
<i>Groenlandia densa</i> (L.) Fourr.				P
<i>Hedera helix</i> L.	P	P		
<i>Heracleum sphondylium</i> L.				P
<i>Himantoglossum hircinum</i> (L.) Sprengel		P		
<i>Holcus lanatus</i> L.		P		P
<i>Humulus lupulus</i> L.	P	P		P
<i>Hypericum perforatum</i> L.		P		P
<i>Hypochaeris glabra</i> L.		P		
<i>Iris pseudacorus</i> L.		P		P
<i>Juglans regia</i> L.	P	P		
<i>Juncus articulatus</i> L.	P			
<i>Lactuca serriola</i> L.	P			
<i>Lamium maculatum</i> L.		P		
<i>Lapsana communis</i> L. subsp. <i>Communis</i>	P	P		
<i>Ligustrum vulgare</i> L.	P	P		
<i>Listera ovata</i> (L.) R. Br.		P		
<i>Lonicera xylosteum</i> L.	P	P		
<i>Lycopus europaeus</i> L.			P	
<i>Lysimachia vulgaris</i> L.	P	P		P
<i>Lythrum salicaria</i> L.			P	P
<i>Malus sylvestris</i> Miller		P		
<i>Malva alcea</i> L.		P		
<i>Medicago sativa</i> L.		P		
<i>Melilotus albus</i> Medik.	P	P		
<i>Mentha suaveolens</i> Ehrh.		P		
<i>Mercurialis annua</i> L.		P		
<i>Morus alba</i> L.		P		
<i>Nasturtium officinale</i> R. Br.	P			
<i>Onobrychis vicifolia</i> Scop.		P		
<i>Ononis spinosa</i> L. subsp. <i>Maritima</i> (Domort. Ex Piré) P. Fourm. Var. <i>Procurrens</i> (Wallr.) Kerguelen		P		
<i>Oreoselinum nigrum</i> Delabre	P			
<i>Origanum vulgare</i> L.	P			
<i>Oxalis dillenii</i> Jacq.		P		

<i>Panicum capillare</i> L.	P			
<i>Papaver rhoeas</i> L.		P		
<i>Parthenocissus inserta</i> (A. Kerner) Fritsch		P		
<i>Pastinaca sativa</i> L.		P		
<i>Phalaris arundinacea</i> L.				P
<i>Phragmites australis</i> (Cav.) Steudel	P	P		P
<i>Plantago lanceolata</i> L.	P			
<i>Plantago major</i> L.	P			
<i>Poa annua</i> L.	P	P		
<i>Poa pratensis</i> L.		P		
<i>Polygonum aviculare</i> L.	P			
<i>Polygonum hydropiper</i> L.			P	
<i>Polygonum lapathifolium</i> L.	P			
<i>Polygonum mite</i> Schrank	P			
<i>Polygonum persicaria</i> L.	P			P
<i>Populus alba</i> L.	P			
<i>Populus nigra</i> L.	P			
<i>Populus tremula</i> L.	P			
<i>Populus x-canadensis</i> Moench	P	P		
<i>Potentilla reptans</i> L.		P		
<i>Prunella vulgaris</i> L.		P		
<i>Prunus avium</i> L.	P	P		
<i>Prunus domestica</i> L.		P		
<i>Prunus spinosa</i> L.		P		
<i>Quercus humilis</i> Miller		P		
<i>Quercus petraea</i> (Mattuschka) Liebl.		P		
<i>Ranunculus acris</i> L.		P		
<i>Rhamnus cathartica</i> L.		P		
<i>Robinia pseudoacacia</i> L.	P	P		
<i>Rubus caesius</i> L.	P	P		
<i>Rumex conglomeratus</i> Murray	P			
<i>Rumex crispus</i> L.		P		
<i>Rumex obtusifolius</i> L.	P	P		
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	P			
<i>Salix alba</i> L.	P	P		P
<i>Salix cinerea</i> L.		P		
<i>Salix purpurea</i> L.	P			
<i>Sambucus ebulus</i> L.	P			
<i>Sambucus nigra</i> L.	P	P		P
<i>Sanguisorba officinalis</i> L.	P			
<i>Saponaria officinalis</i> L.	P	P		
<i>Scrophularia auriculata</i>	P	P		P
<i>Silene latifolia</i> Poiret subsp. <i>Alba</i> (Miller) Greuter & Burdet	P	P		
<i>Solanum dulcamara</i> L.	P			P
<i>Sonchus asper</i> (L.) Hill		P		
<i>Sonchus oleraceus</i> L.		P		
<i>Sorghum halepense</i> (L.) Pers	P			
<i>Stachys sylvatica</i> L.		P		
<i>Symphytum x-uplandicum</i> Nyman		P		P
<i>Tilia platyphyllos</i> Scop.	P	P		
<i>Torilis arvensis</i> (Hudson) Link		P		
<i>Tragus racemosus</i> (L.) All.				P

<i>Trifolium campestre</i> Schreber		P		
<i>Typha latifolia</i> L.			P	P
<i>Urtica dioica</i> L.	P	P		P
<i>Valeriana officinalis</i> L.		P		
<i>Verbena officinalis</i> L.	P	P		
<i>Veronica beccabunga</i> L.	P			
<i>Viburnum lantana</i> L.	P	P		
<i>Viburnum opulus</i> L.		P		
<i>Viola odorata</i> L.		P		
<i>Vitis vinifera</i> L.		P		
Nombre total d'espèces	86	109	8	30

P : Espèce présente

Annexe IX : Végétation notée le long du Béal-Rochas (Source : CCPR, 2008)

Zone	Espèces	Rive Droite	Rive gauche
Du pont du lycée à la 1ère maison	Bardane, Prêle, Salicaire	Début	
	Hièble, Angélique sauvage, Frêne, Peuplier d'Italie, Cornouiller sanguin, Grillotier, Prunier	12m74	
	Lysimaque vulgaire	54m60	
	Bardane	76m44	
	Massette	89m18	
	Eupatoire	2km	
de la 1ère maison à la 2e	Noyer	Début	
	Prunier	18m20	
	Peuplier d'Italie	41m86	
	Hièble	72m80	
	Frêne commun, Sapinière, Carex	91m	
	Frêne	1km20	
	Sureau noir	1km49	
de la 2e maison à la 3e	Peuplier, Saule blanc	Début	
	Phragmite	18m20	
	Hièble	40m04	
	Liseron	85m54	
	Saponaire	91m91	
de la 3e maison au tournant	Hièble	31m85	
	Sureau noir	92m82	
du tournant à la RD532	Iris, Prunier sauvage, Armoise, Hièble		Tout le long
de la RD 532 au chemin rural de Grange-lès Baumont	Saule pourpre, Osier		1km5
	Rêne des prés, Mille pertuis		1km6
	Saule blanc		2km4
	Carex		2km590
	Phragmite		3km1
	Micocoulier, Platane, Vergerette du Canada		A la fin
du chemin à la ferme	Cenesson, Mauve, Hièble		Tout le long
De la ferme au pont	Lierre, Frêne, Erable, Aulne, Carex, Aubépine, Noyer, Marronnier, Noisetier, Sauleblanc, Scrofulaire noueuse		Tout le long

Annexe X : Les pêches électriques

- Principe des pêches électriques

La pêche électrique est utilisée depuis de nombreuses années pour étudier les peuplements piscicoles. Cette technique relativement inoffensive pour les animaux utilise le pouvoir à la fois attractif et inhibiteur de l'électricité de fort voltage et de faible ampérage sur les poissons, pour permettre un recensement des espèces et une caractérisation des peuplements sans impact sur ceux-ci. Selon le type de cours d'eau et les objectifs poursuivis, il existe de nombreuses façons d'appliquer la pêche à l'électricité.

- Pêches de sauvetage

Il s'agit de pêches réalisées à l'occasion d'événements exceptionnels (travaux, sécheresse...) mettant en danger les populations piscicoles présentes sur un secteur de cours d'eau donné. Le caractère d'urgence et parfois l'étendu de telles opérations rend impossible le recueil de données biologiques complètes et individuelles. Toutefois ces opérations permettent au minimum d'informer sur la présence et parfois l'abondance et/ou la biomasse de certaines espèces ou groupes d'espèces d'intérêt patrimonial ou halieutique, rarement sur la structure des populations.

Les opérations de sauvetage sont menées lorsque la réalisation de travaux en rivière ou des phénomènes naturels (sécheresse) ou anthropiques (pollutions,...) menacent tout ou en partie des peuplements sur un site. L'objectif étant de capturer le maximum de poissons en un minimum de temps, ce type d'opération ne suit pas un protocole précis de prospection et de recueil des données; de même certaines espèces à forte valeur patrimoniale ou halieutique peuvent être privilégiées. Néanmoins, ces opérations fournissent des informations précieuses sur la présence (ou l'absence) d'espèces sur des secteurs de cours d'eau, et peuvent également informer sur des niveaux d'abondance de certaines populations. Dans certains cas, le protocole se rapproche des pêches électriques d'études et l'information biologique qui en résulte atteint un bon niveau de précision.

- Pêche d'étude et de suivi

Dans ce type de pêche, le protocole d'échantillonnage se réfère à une méthode standard. De même, les données biologiques et environnementales sont recueillies selon des méthodes standardisées, par des personnels expérimentés. Enfin les données recueillies selon ces protocoles sont stockées après saisie et validation dans une base de données.

Il existe deux grandes méthodes de prospection par pêche à l'électricité correspondant à deux niveaux de précision sur l'estimation des populations :

- Pêche d'inventaire (inventaire exhaustif)

La pêche d'inventaire consiste à prospecter la totalité de la largeur d'une portion de cours d'eau d'une longueur suffisante pour prendre en compte les différents faciès d'écoulement (alternance radier-mouille, ou méandres) et les habitats caractéristiques du tronçon (généralement égalent à 10 fois la largeur). Une ou plusieurs électrodes sont utilisées pour « balayer » la station ainsi définie de l'aval vers l'amont où les poissons sont bloqués par un obstacle naturel (seuil) ou un filet barrage

installé à cet effet. On prévoit habituellement 1 électrode pour environ 4 mètres de large. Pour permettre une estimation de la densité ou de la biomasse des populations des espèces présentes, ainsi qu'une étude de la structure en taille de celles-ci, plusieurs passages successifs sans remise à l'eau des poissons sont parfois effectués. Après chaque passage, tous les poissons sont identifiés, mesurés et généralement pesés avant d'être remis à l'eau. Deux à trois passages sont généralement suffisant pour obtenir un bon niveau de précision par l'application, de méthode statistique (De Lury, 1947, Carle et Strub, 1978).

Lorsqu'un seul passage est effectué, on ne peut utiliser de méthodes de statistique d'estimation de la population, et on préfère parler dans ce cas de CPUE (Capture Par Unité d'Efforts) souvent exprimée en nombre d'individus ou en kg par hectare ou pour 100 m².

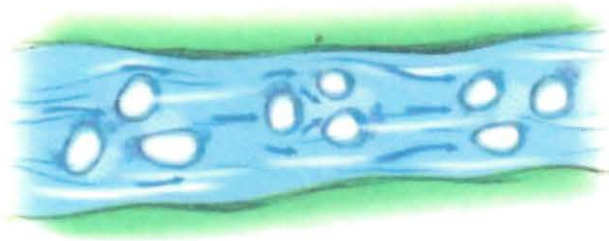
- Pêche de sondage (inventaire partiel)

Lorsque la largeur et/ou la profondeur des stations ne permettent plus de faire une prospection exhaustive de toute la surface de la station, on a recourt à l'échantillonnage partiel ou sondage. Deux grands types de stratégies sont préconisés par l'Office Nationale de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) dans le cadre des réseaux de suivi des peuplements de poissons : la méthode par ambiances et la méthode par points.

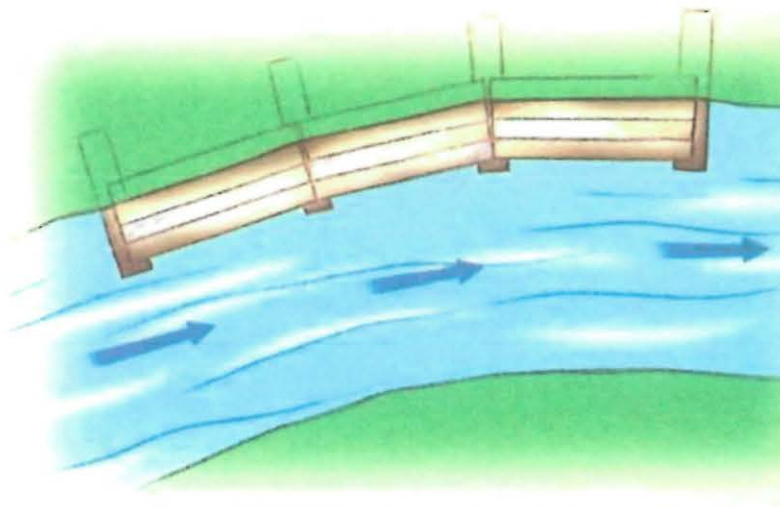
Tout type de pêche est intéressant à prendre en compte pour cette étude. En revanche, les plus intéressantes sont évidemment les pêches d'inventaires, qui constituent des outils précieux respectant un protocole précis, et étudiant la structure interspécifique, permettant ainsi d'avoir une idée représentative du peuplement en place et de pouvoir analyser les données.

Annexe XI : Exemples d'aménagements piscicoles

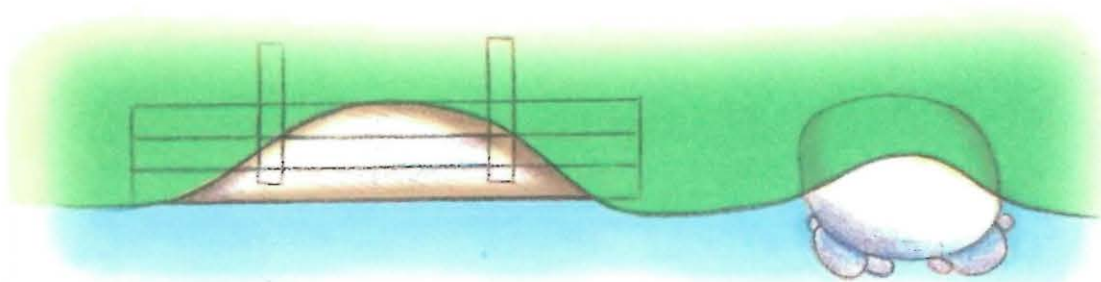
POSE DE BLOCS



ABRIS DE SOUS BERGE



Vue de dessus de sous-berges artificielles



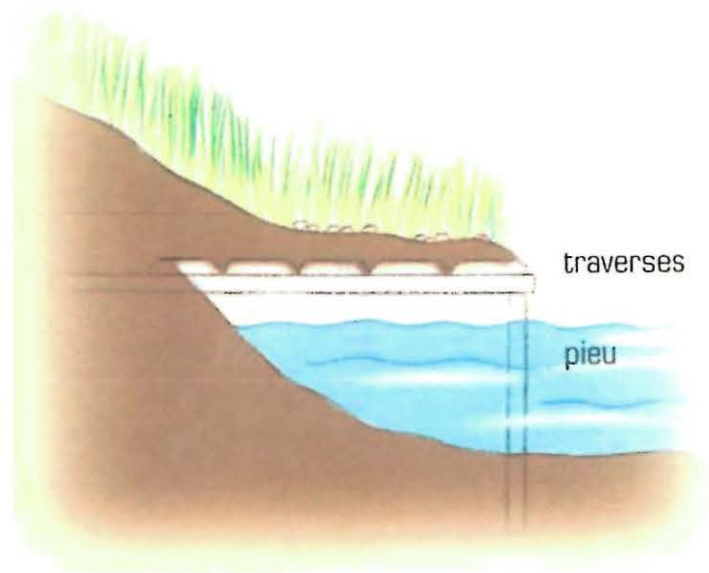
Grandes planches
posées sur des piquets fixés en rive

Grande pierre plate
posée sur des blocs

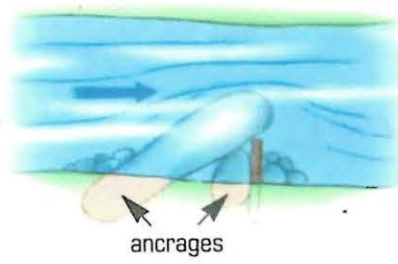
Abri sous-berge dans une cavité naturelle



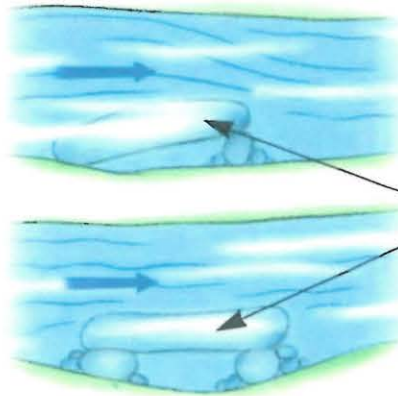
Vue de dessus après végétalisation



ABRIS DE PLEINE EAU



Cache avec ancrage
rivière plus ou moins
torrentielle au fond
meuble

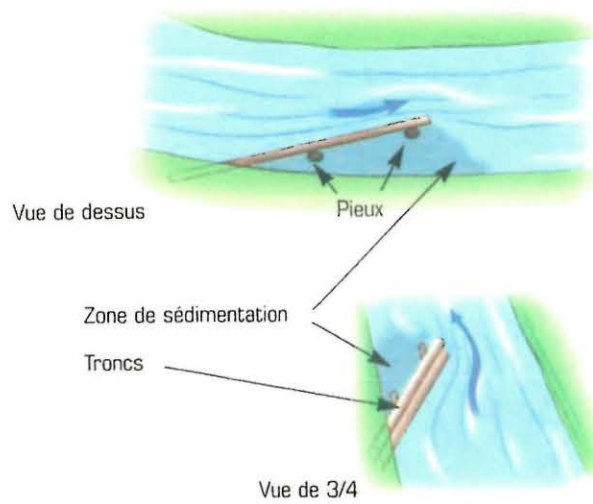


Caches pour
rivières à courant
plutôt lent

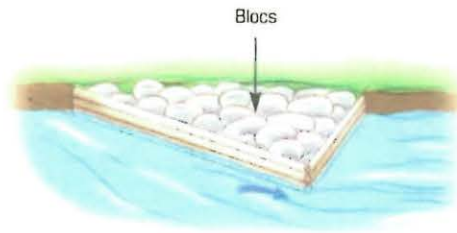
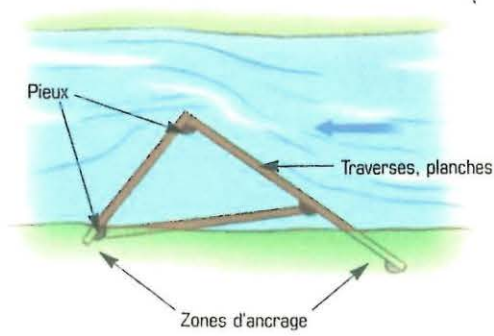
Roche plate

DEFLECTEURS EN BERGE

Epi simple avec des troncs



Caisson déflecteur



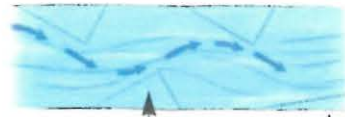
Vue de 3/4 face après remplissage (bloc ou terre)

Différents positionnements de déflecteurs

Déflecteurs en alternance



Protection de berges (troncs ou blocs)

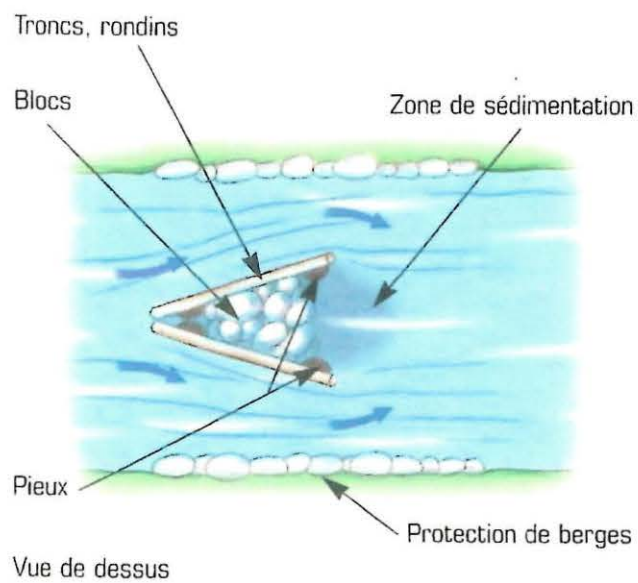


Déflecteur pour réorienter le courant (caisson ou tronc d'arbre fixé)

Déflecteurs en vis à vis



DEFLECTEURS EN PLEINE EAU



Annexe XII : Organismes ayant contribué à ce plan de gestion

Organismes membres du Comité de pilotage :

- ACCA de Romans
- ACCA de Peyrins
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée
- Communauté de Commune du Pays de Romans
- Charte Forestière Chambaran
- Conseil Général de la Drôme
- Conseil Régional Rhône-Alpes
- CREN Rhône-Alpes
- DIREN Rhône-Alpes
- FDAAPPMA 26
- Fédération des Chasseurs de la Drôme
- Gaule Romanaise et Peageoise
- LPO 26
- Lycée horticole de Romans
- Mairie de Romans
- Mairie de Mours-Saint-Eusèbe
- Mairie de Peyrins
- Maison Familiale Rurale de Mondy
- Maison de la Nature et de l'Environnement de Romans
- ONEMA
- S.I.A.B.C.S

Participants aux groupes de travail dans le cadre de l'orientation des fiches action

Groupe « Valorisation faune/flore, suivi, gestion entretien » :

- Conseil Général de la Drôme (S. Thomine)
- FDAAPPMA 26 (Y. Monnier)
- Fédération des Chasseurs de la Drôme (G. Perrier & D. Rix)
- LPO 26 (A. Movia)
- Lycée horticole de Romans (P. Danelon)
- Maison Familiale Rurale de Mondy (S. Dumont)
- Maison de la Nature et de l'Environnement de Romans (S. Levasseur)

Groupe « Accueil du public, communication, sensibilisation au patrimoine naturel » :

- Conseil Général de la Drôme (S. Thomine)
 - Fédération des chasseurs de la Drôme (G. Perrier & D. Rix)
 - LPO 26 (A. Movia)
 - Maison de la Nature et de l'environnement de Romans (S. Levasseur)
-